



SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER

« EQDOM »

Document de Référence

Relatif à l'exercice 2022

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 26/09/2023 sous la référence EN/EM/022/2023.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/12/2019 sous la référence EN/EM/017/2019 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_204.pdf



AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BSF	Bon de Société de Financement
BPA	Bénéfice par action
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CMT	Crédit à moyen terme
CNT	Centre National des Traitements
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Court terme
DCP	Direction de Contrôle permanent
Dh	Dirham
DIT	Décès et Invalidité Totale
DPC	Direction Pôle Commercial
DPO	Direction des Projets et Organisation
DPR	Direction Pôle Risques
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
DOSI	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information
DSQ	Direction de Support et Qualité
FCP	Fonds commun de placement
IDR	Issue Default Rating
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KMAD	Millier de dirhams
LOA	Location avec option d'achat
MMAD	Million de dirhams
MLT	Moyen et long terme
OPB	Opération par prélèvement bancaire
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PNB	Produit net bancaire
PPR	Paierie Principale de Rémunération
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens
RME	Résidents marocains à l'étranger
RPA	Remboursement par anticipation
SCR	Société Centrale de Réassurance
SGBDR	Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles
SGCF	Société Générale Consumer Finance
SGFSH	SG Financial Services Holding
SGMB	Société Générale Marocaine de Banques
SGLM	Sogelease Maroc
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TCN	Titre de créance négociable
TIMP	Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIT	Vol, Incendie et Tierce

DEFINITIONS

Centre National des Traitements	Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, le Centre National des Traitements a pour mission, notamment, d'assurer : - Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions - Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ; - La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB
Coût Net du Risque (CNR)	Le Coût Net du Risque comptabilise les dotations nettes sur provisions. Il englobe le Coût du Risque crédit soit les dotations nettes aux provisions sur les créances clients.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Encours brut / encours brut comptable	Correspond à la somme : - du capital restant dû de l'ensemble des crédits classiques commercialisés et non encore échus - de la valeur nette d'amortissements des immobilisations LOA - des créances en souffrances sur tous les produits
Encours net	Encours brut réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice par une société de crédit.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice nets des remboursements par anticipation.
Refinancement	Désigne le coût de la ressource financière mobilisée en vue distribuer des crédits.

SOMMAIRE

Partie I.	Attestations et coordonnées	7
I.1.	Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM	8
I.2.	Les Commissaires aux comptes d'EQDOM	9
I.3.	L'Organisme Conseil	10
I.4.	Responsable de l'information financière	11
I.5.	Coordonnées de l'agence de notation	11
Partie II.	Présentation générale de la société EQDOM	12
II.1.	Renseignements à caractère général	13
II.2.	Capital social	15
II.3.	Endettement d'EQDOM	20
Partie III.	Gouvernance d'EQDOM	26
III.1.	Assemblées générales	27
III.2.	Organe d'administration : Le Conseil d'administration	29
III.3.	Organe de direction : La Direction Générale	38
Partie IV.	Activité d'EQDOM	42
IV.1.	Historique d'EQDOM	43
IV.2.	Appartenance d'EQDOM à un Groupe	46
IV.3.	Relations entre EQDOM et les entités du groupe	51
IV.4.	Filiales d'EQDOM	60
IV.5.	Le secteur du crédit à la consommation	61
IV.6.	Activité d'EQDOM	76
Partie V.	Informations Environnementales et sociales	88
V.1.	Environnement	89
V.2.	Approche RSE	89
V.3.	Informations sociales	89
Partie VI.	Stratégie d'investissement et moyens techniques	93
VI.1.	Stratégie de développement	94
VI.2.	Stratégie d'investissement	99
VI.3.	Moyens techniques	100
Partie VII.	Situation financière d'EQDOM	102
VII.1.	Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)	103
VII.2.	Rapports des commissaires aux comptes	104
VII.3.	Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2022	123
VII.4.	Indicateurs financiers au T1 – 2023	144

VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2023	144
VII.6. Indicateurs financiers au S1 – 2023	145
<i>Partie VIII. Perspectives</i>	<i>146</i>
<i>Partie IX. Faits exceptionnels</i>	<i>149</i>
<i>Partie X. Litiges et affaires contentieuses</i>	<i>151</i>
<i>Partie XI. Facteurs de risque</i>	<i>153</i>
XI.1. Risque Client	154
XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC	155
XI.3. Risque de taux et de liquidité	155
XI.4. Risque d'exploitation	155
XI.5. Risques opérationnels	156
XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif	157
XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire	158
XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires	158
XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits	158
XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique	158
<i>Partie XII. Annexes</i>	<i>160</i>



Partie I. Attestations et coordonnées

I.1. Le Président du Conseil d'administration d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Représentant légal	Mohammed TAHRI
Fonction	Président du Conseil d'administration
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.92.90
Numéro de télécopieur	05.22.25.00.08
Adresse électronique	mohammed.tahri@EQDOM.co.ma

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2022

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Mohammed TAHRI
Président du Conseil d'Administration

I.2. Les Commissaires aux comptes d'EQDOM

Dénomination ou raison sociale	MAZARS AUDIT ET CONSEIL	FIDAROC GRANT THORNTON	BDO Audit Tax & Advisory S.A
Représentant légal	Abdou DIOP	Faïçal MEKOUAR	Abderrahim GRINE
Fonction	Associé	Associé	Associé
Adresse	101, Bd Abdelmoumen, Casablanca	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	23, rue Brahim Lamtouni, quartier Oasis 20410, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.42.34.23	05.22.54.48.00	05.37.63.37.02
Numéro de télécopieur	05.22.42.34.00	05.22.29.66.70	05.37.63.37.11
Date de début du mandat	2017	2020	2023
Date de renouvellement du mandat	2020	2023	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2022

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels consolidés et sociaux pour les exercices clos le 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par les co-commissaires aux comptes Mazars et Fidaroc Grant Thornton au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

BDO Audit Tax & Advisory S.A
M. Abderrahim GRINE,
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR,
Associé

I.3. L'Organisme Conseil

Dénomination ou raison sociale	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal	Abdelhaq Naji BENSARI
Fonction	Directeur – Direction du Conseil
Adresse	55, Bd Abdelmoumen, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.43.10.55
Adresse électronique	abdelhaq.bensari@socgen.com

OBJET : Document de référence d'EQDOM relatif à l'exercice 2022

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'EQDOM à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la société EQDOM recueillis notamment lors de la période de « Due Diligence » effectuée auprès de la société ;
- Les Comptes sociaux et consolidés, ainsi que les rapports de gestion de la société EQDOM pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes des exercices 2020, 2021 et 2022 ;
- Les indicateurs du premier trimestre, du deuxième trimestre et du 1^{er} semestre 2023 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2020, 2021 et 2022 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les statistiques de l'APSF.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

EQDOM est une filiale à 53,72% de SGMB. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

Abdelhaq Naji BENSARI
Directeur du Conseil

I.4. Responsable de l'information financière

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Responsable de la communication	Sylvia GEERLINGS
Fonction	Directrice financière
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.98.50
Numéro de télécopieur	05.22.99.23.37
Adresse électronique	sylvie.geerlings@eqdom.co.ma

I.5. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse	30 North Colonnade - Londres E14 5GN
Numéro de téléphone	+44 20 3530 2682
Adresse électronique	matthew.pearson@thefitchgroup.com



Partie II. Présentation générale de la société EQDOM

II.1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Siège social	127, ANGLE Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Téléphone	05.22.25.99.99
Fax	05.22.25.00.06
Site web	www.EQDOM.ma
Adresse mail	communication@EQDOM.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
Capital social au 31/05/2023	167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Numéro d'inscription au registre de commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (article 3 des statuts)	La société a pour objet : ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; ▪ Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être, ▪ Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; ▪ La Location avec Option d'Achat (LOA) ; ▪ Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. ▪ Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. ▪ Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerktouni, Casablanca
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.

	De par son activité, EQDOM est régie par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions du : ▪ Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ Loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ; ▪ Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; ▪ Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée ; ▪ Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; ▪ Loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; ▪ Loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; ▪ Les circulaires de l'AMMC ; ▪ Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs , aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (37% en 2022 et 37,75% en 2023) et à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA)
Tribunal compétent en cas de litige	Tribunal de commerce de Casablanca

II.2. Capital social

II.2.1. Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 31 mai 2023 à 167.025.000 dirhams, divisé en 1.670.250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune, toutes de même catégorie.

II.2.2. Historique du capital

La société a été constituée le 2 septembre 1974 sous forme de société anonyme au capital de 5.000.000 dirhams. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital (en DH)	Capital social après augmentation du capital (en DH)	Nombre d'actions émises	Le prix par action
02/09/1974	Constitution	-	5 000 000	50 000	100 DH
04/06/1976	Numéraire	5 000 000	10 000 000	50 000	100 DH
30/06/1977	Numéraire	5 000 000	15 000 000	50 000	100 DH
11/02/1981	Numéraire & Incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000	30 000 6 000	100 DH
03/06/1981	Numéraire	4 650 000	23 250 000	46 500	120 DH (dont 100 DH de nominal)
16/06/1982	Numéraire	5 115 000	28 365 000	51 150	125 DH (dont 100 DH de nominal)
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000	94 550	Actions gratuites de 100DH
30/06/1987	Numéraire	12 680 000	50 500 000	75 640	110 DH (dont 100 DH de nominal)
				51 160	125 DH (dont 100 DH de nominal)
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000	202 000	Actions gratuites de 100DH
28/02/1990	Numéraire	40 400 000	111 100 000	404 000	100 DH
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000	281 500	Par LR 100 DH
19/02/1997	Numéraire	27 775 000	167 025 000	277 750	400 DH (dont 100 DH de nominal)

Source : EQDOM

Depuis 1997, aucune opération sur titre n'a été réalisée.

II.2.3. Evolution de l'actionnariat

Au 31/05/2023, la majorité du capital social d'EQDOM est détenue par le Groupe Société Générale à travers sa filiale Société Générale Marocaine de Banques à hauteur de 53,72%.

Le Groupe Société Générale et le Groupe ONA ont signé en date du 1^{er} mars 2002, une convention de cession par laquelle la SNI et AXA Assurance (filiales du Groupe ONA) cèdent leurs participations dans EQDOM au Groupe Société Générale. Société Générale Marocaine de Banques a acquis le tiers de l'ensemble des titres cédés dans le cadre de cette opération.

En mai 2002, et suite au franchissement de seuil de sa participation dans EQDOM, rendant obligatoire le lancement d'une OPA, Société Générale Maroc a lancé ladite Offre Publique qui a porté sa participation à 54%.

En juin 2018, SGMB a acquis 34,95% du capital d'EQDOM auprès de SG Finance Services Holding.

En 2019, SCR a acquis en date du 24 avril 8 993 actions supplémentaires du capital d'EQDOM, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% et portant sa participation à 5,19%.

L'actionnariat d'EQDOM a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Actionnaire	2018*		2019		2020		2021		2022	
	Actions	%**	Actions	%**	Actions	%**	Actions	%**	Actions	%**
SGMB	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%
CIMR	100 606	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%
INVESTIMA	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%
Sanlam Maroc (Ex Saham Assurance)	25 173	1,5%	25 173	1,5%	25 173	1,5%	6 397	0,4%	6 397	0,4%
Autres actionnaires	595 418	35,6%	595 419	35,6%	595 419	35,6%	614 195	36,8%	614 195	36,8%
Total	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%

Source : EQDOM

* Acquisition de 34,95% du capital d'EQDOM par SGMB auprès de SG Finance Services Holding le 1^{er} juin 2018

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

** Arrondi à la décimale supérieure

Les franchissements de seuils de participation intervenus pendant les 5 dernières années se présentent comme suit :

Actionnaires	Actions EQDOM acquises	Actions EQDOM cédées	Date	Cours unitaire (MAD)	% détenu	Seuils franchis	Sens du franchissement	Commentaires
SCR	8 993	-	24/04/2019	1 051	5,19%	5%	A la hausse	Détention directe
SGMB	583 681	-	01/06/2018	1 174	55,21%	20% - 33,33% - 50%	A la hausse	SGMB détient 53,72% du capital d'EQDOM directement et le reste par le biais d'INVESTIMA
SGFSH	-	583 681	01/06/2018	1 174	0%	5% - 10% - 20% - 33,33%	A la baisse	

Source : EQDOM

II.2.4. Actionnariat actuel

Au 31 mai 2023, la ventilation détaillée du capital d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Part dans le capital
SGMB	897 241	53,72%
RCAR	171 743	10,28%
CIMR	100 605	6,02%
SCR	86 518	5,18%
INVESTIMA	51 812	3,10%
Administrateurs d'EQDOM	9	0,00%
Autres actionnaires	362 322	21,69%
Total	1 670 250	100%

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

Les principaux actionnaires, détenant plus de 5% des parts dans le capital d'EQDOM se présentent comme suit :

SGMB :

▪ Dénomination sociale	SGMB
▪ Forme juridique	Société Anonyme à Directoire
▪ Activité	- Banque commerciale ; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
▪ Actionnariat	- Société Générale France : 57,67% - Groupe Deveco Souss : 27,54% - Divers actionnaires : 14,79%
▪ PNB consolidé 2022	5 197 MMAD
▪ Capitaux propres consolidés 2022	14 472 MMAD
▪ Résultat net consolidé 2022	1 258 MMAD

Source : SGMB

RCAR :

▪ Dénomination sociale	RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite)
▪ Forme juridique	Etablissement public
▪ Activité	Prévoyance sociale
▪ Actionnariat	CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion)
▪ Valeur marché du portefeuille 2021	135 000 MMAD
▪ Résultat net 2021	1 789,2 MMAD

Source : CDG

CIMR :

▪ Dénomination sociale	CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)
▪ Forme juridique	Société mutuelle de retraite
▪ Activité	Gestion du régime de retraite
▪ Actionnariat	-
▪ Provisions techniques 2022	77 017 MMAD
▪ Valeur marché du portefeuille 2022	81 225 MMAD
▪ Résultat net 2022	4 169,9 MMAD

Source : CIMR

SCR :

▪ Dénomination sociale	SCR (Société Centrale de Réassurance)
▪ Forme juridique	Société anonyme
▪ Activité	Réassurance toutes branches
▪ Actionnariat	- CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) : 94% - Divers actionnaires : 6%
▪ Chiffre d'affaires 2022	3 441,4 MMAD
▪ Capitaux propres 2022	2 731,77 MMAD

■ **Résultat net 2022** 281,96 MMAD

Source : SCR

II.2.5. Capital potentiel d'EQDOM

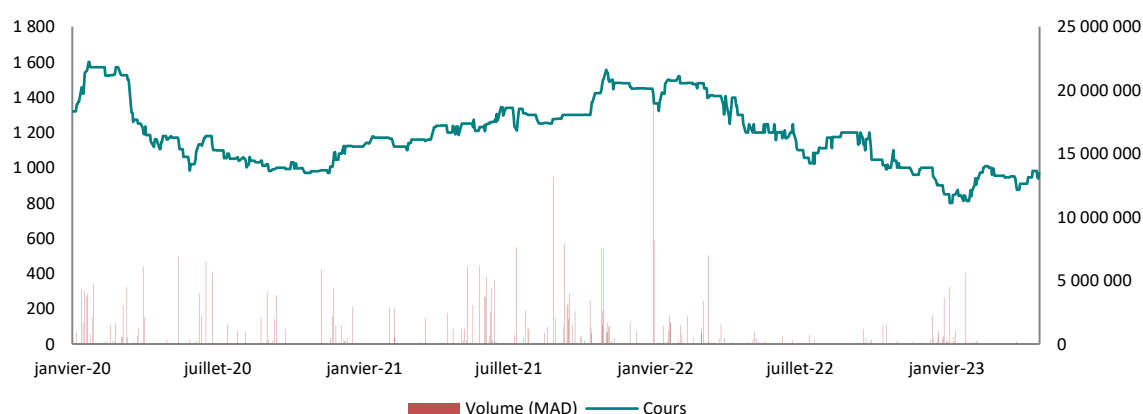
A la connaissance du management, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.2.6. Pacte d'actionnaires d'EQDOM

A la connaissance du management, EQDOM ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.2.7. Négociabilité des titres d'EQDOM

Historique du cours de bourse EQDOM du 02/01/2020 au 28/04/2023 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

Les actions d'EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca et ne font l'objet d'aucune restriction.

Le cours du titre EQDOM par an sur les trois derniers exercices :

En MAD	2020	2021	2022
Cours Min	970	1 100	850
Cours Max	1 600,00	1 555,00	1 520,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM du 4^{ème} trimestre 2021 et au 1^{er} trimestre 2023 :

En MAD	4e Trimestre 2021	1er Trimestre 2022	2e Trimestre 2022	3e Trimestre 2022	4e Trimestre 2022	1er Trimestre 2023
Cours Min	1 300,00	1 301,00	1 100,00	1 022,00	850,00	800,00
Cours Max	1 555,00	1 520,00	1 398,00	1 200,00	1 100,00	1 009,00

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM sur les six derniers mois :

En MAD	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23
Cours Min	960,00	850,00	800,00	838,10	875,00	875,00
Cours Max	1 026,00	1 000,00	874,00	1 009,00	994,00	981,00

Source : Bourse de Casablanca

Le volume quotidien et global des transactions des trois derniers exercices :

En KMAD	2020	2021	2022
---------	------	------	------

Volume quotidien moyen	460,00	717,87	200,65
Volume global	114 999,28	178 748,89	50 964,69

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions mensuel sur les six derniers mois :

En KMAD	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23
Volume des transactions	760,03	9 811,82	12 870,77	1 054,91	432,80	132,75

Source : Bourse de Casablanca

Il est à préciser qu'aucune suspension de cotation n'est intervenue au cours des trois derniers exercices (2020 – 2022) jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence.

L'analyse de la valeur EQDOM sur le marché se résume comme suit :

		EQDOM	Sociétés de financement
P/E	2021	69,9x	21,6x
	2022	17,8x	15,8x
D/Y	2021	2,9%	5,4%
	2022	5,7%	4,8%
P/B	2021	1,5x	1,5x
	2022	1,1x	1,3x
Capitalisation boursière au 30/12/2022 (en MMAD)		1 420	5 425
Capitalisation boursière au 28/04/2023 (en MMAD)		1 620	5 756

Source : Bourse de Casablanca / SGMB

Note : Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2022 ont été pris du Flash quotidien de Sogecapital Bourse du 28/04/2023

P/E : Price earning ratio (Cours boursier / Bénéfice par action)

D/Y : Dividend yield (Dividende par action / Cours boursier)

P/B : Price-to-book ratio (Capitalisation boursière / Capitaux propres).

II.2.8. Politique de distribution de dividendes

Selon l'article 34 des statuts d'EQDOM, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Il est à préciser que le montant de la réserve légale est atteint.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est attribué aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Sur les cinq dernières années, la distribution des dividendes d'EQDOM a évolué comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023
Dividendes par action au titre de n-1 (en MAD)	78	-	65	40	55
Dont dividendes ordinaires	60	-	60	40	40

<i>Dont dividendes exceptionnels</i>	18	-	5	-	15
Total Dividende (en KMAD)	130 280	-	108 566	66 810	91 864
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	131 016	135 040	34 387	35 064	91 326
BPA de l'année n-1 (en MAD)	78	81	21	21	55
Pay out Ratio	99,44%	0%	>100%	>100%	>100%

Source : EQDOM

La politique de distribution de dividendes d'EQDOM porte sur la distribution de la quasi-totalité des bénéfices réalisés au cours de l'exercice.

Conformément à la demande de Bank Al Maghrib, l'Assemblée Générale d'EQDOM du 26 juin 2020 a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la distribution des dividendes au titre de l'exercice 2019 et d'affecter le bénéfice de cette année au report à nouveau.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2020 à 65 MAD par action. De ce fait, le pay out ratio affiche un niveau supérieur à 100 % suite à la baisse du résultat net observé en 2020 qui est plus importante que celle du niveau de dividendes distribués en 2021.

L'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2022 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2021 à 40 MAD par action. En conséquence, le pay out ratio reste toujours supérieur à 100% vu que le niveau de résultat net réalisé en 2021 reste toujours en dessous des niveaux historiques observés entre 2017 et 2019 malgré la baisse des dividendes distribués en 2022 répondant à une politique de distribution régulière et permanente (hors 2020).

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2023 approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2022 à 55 MAD par action. La distribution des dividendes est passée de 40 à 55 MAD par action, soit une hausse de 37,5%.

II.3. Endettement d'EQDOM

II.3.1. Dettes privées

➤ Bons de Sociétés de Financement :

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi 33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des BSF émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%. Dans ce sens, et en respect de ce plafond EQDOM est à un encours à échoir de 2 964,7 millions de dirhams au 31 mai 2023 sur un plafond de 7 000 millions de dirhams.

Au 31 mai 2023, l'encours des BSF à échoir s'élève à 2 964,7 millions de dirhams, ventilés comme suit :

Date de jouissance (date d'émission)	Date d'échéance	Maturité (années)	Mode de remboursement	Taux de référence	Spread (bps)	Taux de sortie	Montant (MMAD)	Encours au 31/05/2023 (MMAD)	Taux
28/12/2018	28/12/2023	5	In fine	2,88%	55	3,43%	219,7	219,7	Fixe
31/07/2019	31/07/2023	4	In fine	2,52%	40	2,92%	100	100	Fixe
31/07/2019	31/07/2024	5	In fine	2,57%	45	3,02%	100	100	Fixe
29/06/2021	29/06/2023	2	In fine	1,69%	37	2,06%	135	135	Fixe

29/06/2021	29/09/2023	2,25	In fine	1,72%	38	2,10%	137	137	Fixe
29/06/2021	29/06/2024	3	In fine	1,78%	42	2,20%	138	138	Fixe
30/06/2021	30/09/2024	3,25	In fine	1,81%	43	2,24%	210	210	Fixe
02/08/2021	02/08/2024	3	In fine	1,86%	42	2,28%	190	190	Fixe
30/09/2021	30/12/2024	3,25	In fine	1,88%	43	2,31%	170	170	Fixe
29/11/2021	01/03/2025	3,25	In fine	1,82%	43	2,25%	265	265	Fixe
29/11/2021	29/05/2025	3,5	In fine	1,85%	45	2,30%	265	265	Fixe
31/03/2022	01/04/2024	2	Amortissable	1,75%	35	2,10%	180	90	Fixe
31/05/2022	29/11/2024	2,5	In fine	2,01%	50	2,51%	100	100	Fixe
31/05/2022	29/08/2025	3,25	In fine	2,15%	55	2,70%	185	185	Fixe
30/06/2022	01/07/2024	2	Amortissable	1,99%	50	2,49%	390	390	Fixe
01/08/2022	01/08/2025	3	In fine	2,24%	60	2,84%	170	170	Fixe
01/03/2023	03/03/2025	2	In fine	3,79%	50	4,29%	100	100	Fixe
							3 054,70	2 964,70	

Source : EQDOM

Le management de la société prévoit de renouveler tout ou partie des tombées de BSF si les conditions de marché le permettent.

Evolution de l'encours BSF d'EQDOM entre 2020 et 2022

L'évolution de l'encours BSF sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Evol 21/20	Evol 22/21
Encours BSF émis*	3 789,7	4 758,7	3 724,7	25,6%	-21,7%

Source : EQDOM

(*) Hors intérêt courus

Suite à la hausse des taux directeurs en 2022, le management d'EQDOM a privilégié l'interbancaire dont les conditions étaient plus avantageuses ce qui explique la baisse de l'encours BSF émis entre 2021 et 2022.

➤ Emissions obligataires :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2019, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration et constatant que les conditions de l'article 293 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée sont satisfaites, autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal maximum de 3 000 000 000 de dirhams avec ou sans appel public à l'épargne en application des dispositions des articles 292 à 315 de la loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée.

Les émissions ainsi autorisées peuvent être réalisées en une ou plusieurs tranches pendant une période de 5 ans, soit jusqu'au 11 juillet 2024.

Le Conseil d'Administration, réuni le 14 novembre 2019, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant global d'un milliard cinq cents millions de dirhams (1 500 000 000 MAD). Il a également arrêté les caractéristiques et les modalités dudit emprunt obligataire, telles qu'elles sont décrites dans la note d'opération.

- Reliquat non émis : 1 500 000 000 MAD
- Date d'expiration de l'autorisation de l'AG : 11/07/2024

Emissions réalisées :

Les caractéristiques de la première émission obligataire réalisée en novembre 2019 se présentent comme suit :

Caractéristiques de l'emprunt obligataire	
Montant de l'émission	1 500 000 000 MAD
Nombre d'obligations émises	15 000
Valeur nominale	100 000
Date de jouissance (date d'émission)	27/11/2019
Date d'échéance	27/11/2023
Taux d'intérêt facial	Fixe : 2,72%
Prime de risque	35 points de base
Maturité	4 ans
Encours au 31/12/2022 (en capital)	375 000 000 MAD
Négociabilité des titres	De gré à gré
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire du principal

Source : EQDOM

Evolution de l'encours obligataire d'EQDOM entre 2020 et 2022

L'évolution de l'encours obligataire sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022	Evol 21/20	Evol 22/21
Evolution de l'encours obligataire	1 125	750	375,0	-33,3%	-50,0%

Source : EQDOM

II.3.2. Dettes bancaires

Facilités de caisse et découverts d'EQDOM

Au 31 décembre 2022, la dette bancaire à court terme d'EQDOM se présente comme suit :

Type d'engagement	Montant autorisé (En Kdh)	Montant utilisé (En Kdh)
Facilités de caisse	733 800	81 413
Autres (Crédits court-terme/crédits spot)	440 000	440 000
TOTAL	1 173 800	521 413

Source : EQDOM

Evolution de la dette bancaire d'EQDOM entre 2020 et 2022

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	2022	Evol 21/20	Evol 22/21
Evolution de l'encours des dettes bancaires	719 971	273 674	1 160 366,0	-61,99%	>100%

Source : EQDOM

Suite à la hausse des taux directeurs en 2022, le management d'EQDOM a privilégié l'interbancaire dont les conditions étaient plus avantageuses ce qui explique la hausse de l'encours des dettes bancaires en 2022.

EQDOM n'est pas assujéti à des covenants spécifiques en vertu de ses dettes bancaires.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes

- Total crédit spot débloqués du 31/12/22 au 30/06/2023 : 859 MMAD
- Total CCT débloqués du 31/12/22 au 30/06/2023 : 330 MMAD
- Total CMT débloqués du 31/12/22 au 30/06/2023 : 470 MMAD

II.3.3. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Engagements donnés	50 408	49 872	-1,1%	22 472	-54,9%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	50 408	49 872	-1,1%	22 472	-54,9%
Engagements reçus	2 655 618	2 655 618	0,0%	652 387	-75,4%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 655 618	2 655 618	0,0%	652 387	-75,4%
Valeurs et suretés reçues en garantie	60 114	53 463	-11,1%	51 210	-4,2%
Hypothèques	60 114	53 463	-11,1%	51 210	-4,2%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

II.3.4. Nantissement d'actifs d'EQDOM

Les actifs d'EQDOM ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.3.5. Notation d'EQDOM

EQDOM a sollicité l'agence internationale de notation Fitch Ratings, en vue de l'attribution et la révision annuelle de sa notation financière.

Les notes obtenues en février 2023 sont les suivantes :

Note à court terme : confirmé à « F1+(mar) ».

Note à long terme : confirmé à « AA+(mar) » ; Perspectives stables.

L'historique des notes nationales attribuées par Fitch Ratings à EQDOM se présente comme suit :

Date de notation	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note Long Terme	Note de soutien extérieur
Février-23	F1+	AA+	Stable	-
Février-22	F1+	AA+	Stable	Retirée ¹
Février-21	F1+	AA+	Stable	3
Novembre-20	-	-	-	3
Mai-20	F1+	AA+	Stable	2
Février -19	F1+	AA+	Stable	2
mars-18	F1+	AA	Stable	2
juil-17	F1+	AA	Stable	2
sept-16	F1+	AA	Stable	2
juil-16	F1+	AA	Stable	2

Source : Fitch Ratings (2016 à 2023)

L'extrait traduit du communiqué de presse de février 2023 se résume comme suit :

¹ Fitch a retiré la note de soutien extérieur d'EQDOM de '3' car elle n'est plus pertinente pour la couverture de l'agence suite à la publication des critères de notation bancaire mis à jour le 12 novembre 2021.

PRINCIPAUX FACTEURS DE NOTATION

Les notations d'EQDOM sont basées sur une forte probabilité de soutien de SGMB et du groupe SG en cas de besoin pour EQDOM. SGMB utilise EQDOM comme plateforme centralisée de crédit à la consommation au Maroc. Selon Fitch Ratings, EQDOM joue un rôle important pour SGMB, et cette position a une forte influence sur l'évaluation de la probabilité de soutien pour EQDOM. Cela se traduit par le fait que la note d'EQDOM n'a été abaissée qu'une seule fois par rapport à la note nationale à long terme de SGMB.

Les principales raisons conduisant à ces notations sont :

Filiale d'importance stratégique : EQDOM est stratégiquement importante pour la SGMB en tant que société de financement spécialisée, s'inscrivant dans la stratégie de SG au Maroc.

L'actionnaire principale d'EQDOM : SGMB détenait directement 53,72% d'EQDOM à la fin de l'année 2021, et SG contrôlait 3,1% supplémentaires par l'intermédiaire d'une autre entité du groupe.

Forte intégration dans la gestion : Le directeur général d'EQDOM était auparavant cadre supérieur de SGMB, le directeur général de SGMB préside le conseil d'administration d'EQDOM, qui est dominé par des personnes nommées par SG. Les rapports hiérarchiques entre EQDOM, SGMB et SG suivent le cadre matriciel du groupe.

Bonne Franchise : EQDOM est la deuxième société de crédit à la consommation au Maroc, avec une part de marché estimée à 17% à la fin de 2021. Son portefeuille de prêts est pondéré par des prêts à la consommation non garantis, principalement aux employés du secteur public, aux retraités et à d'autres clients présentant un risque relativement faible. Les prêts automobiles représentent près de 35% du total des prêts. Notre évaluation du profil d'activité tient également compte de la faible diversification des revenus par rapport aux banques en raison d'une offre de produits limitée, ainsi que de la dépendance à l'égard des financements autres que les dépôts.

Qualité des actifs vulnérables : Compte tenu de son business model, la qualité des actifs d'EQDOM est sensible aux cycles économiques. Les prêts douteux ont augmenté pour atteindre 22% du total des prêts à la fin du premier semestre 22 (fin 2021 : 20%), mais Fitch prévoit une baisse à la fin de l'année en raison des recouvrements et des radiations. En outre, EQDOM suit les directives de la SG en termes de comptabilisation des prêts dépréciés, qui sont plus strictes que les règles locales. La couverture des réserves était raisonnable à 63% à la fin du premier semestre 22, compte tenu de la dépendance à l'égard des garanties dans certains segments. Les contrôles des risques chez EQDOM atténuent les risques associés aux prêts à la consommation.

Rentabilité acceptable : La performance sur l'ensemble du cycle est raisonnable, en raison des marges élevées et de l'augmentation des frais. Les charges de dépréciation ont consommé 40% du bénéfice avant dépréciation au premier semestre 22 (2021 : 48% ; 2020 : 63%).

Fonds propres adéquats : Le ratio d'adéquation totale des fonds propres d'EQDOM de 17,3% à la fin du premier semestre 22 est largement supérieur à l'exigence minimale de 12,0%. Fitch Ratings considère que les fonds propres globales et l'effet de levier d'EQDOM sont en adéquation avec le profil de risque de la société.

Bon accès au financement : En tant que société de crédit à la consommation, EQDOM est financée par le marché de gros. Son financement provient essentiellement d'émissions nationales à moyen terme. Les besoins de refinancement sont gérables, étant donné la forte demande locale pour les instruments de dette d'EQDOM et l'accès facile au financement interbancaire. EQDOM bénéficie également d'un financement d'urgence de la part de SGMB, en cas de besoin.

FACTEURS DE SENSIBILITE DES NOTES



Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une dégradation de la notation d'EQDOM sont :

Une dégradation de la note nationale à long terme d'EQDOM pourrait résulter d'une réduction de la participation globale du groupe SG dans EQDOM, ou si Fitch estimait que l'importance stratégique d'EQDOM pour SGMB et son intégration à cette dernière avaient toutes deux diminué, ce qu'elle ne prévoit pas pour le moment.

Les facteurs qui pourraient conduire, individuellement ou collectivement, à une amélioration de la notation d'EQDOM sont :

Une amélioration des notations nationales d'EQDOM entraînerait l'égalesation des notations avec celles de SGMB. Cela se produirait probablement si EQDOM devenait une filiale principale de SGMB et si l'intégration entre les deux entités s'améliorait.



Partie III. Gouvernance d'EQDOM

III.1. Assemblées générales

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées en cas d'urgence :

- Par les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ;
- Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ;
- Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ;
- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.

Conditions d'admission

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires.

Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.

Droit de vote

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire.

La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.

Quorum et majorité

Assemblée générale ordinaire

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis.

Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage.

Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Le quorum doit être atteint lors du vote de chacune des résolutions soumises à l'assemblée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent :

- L'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une d'assemblée générale ordinaire ;
- L'assemblée générale doit statuer à l'unanimité en cas d'augmentation des engagements des actionnaires

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont, pour ces motifs, privées de droit de vote n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

III.2. Organe d'administration : Le Conseil d'administration

III.2.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'administration

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les réunions du Conseil d'administration, stipulent que :

Mode de convocation

Le conseil se réunit sur la convocation de son Président, au moins deux fois par an et aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige.

Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil

Lorsque le président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande. Ledit directeur général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le conseil d'administration à se réunir.

Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures.

Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.

Conditions d'admission

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins Une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions. A l'exception des administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon des modalités fixées par Bank Al-Maghrib.

La société admet, à travers la composition du conseil d'administration prévue par les statuts, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conditions et délais prévues par la loi.

La proportion des membres du conseil d'administration de chaque sexe ne peut être inférieur à 40%. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

Toute nomination intervenue en violation des stipulations ci-dessus dans les délais fixés par la loi, et n'ayant pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil, est nulle.

Les commissaires aux comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions et dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de Quatre (4) ans (les administrateurs peuvent toujours être réélus).

III.2.2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'EQDOM au 31/05/2023 est composé de 10 membres et présidé par Monsieur Mohammed TAHRI.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Nom et prénom	Qualité	Date de début du mandat/ Renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Mohammed TAHRI	Président du Conseil d'Administration	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
Mme Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	AGM du 27/05/2022	AGO statuant sur les comptes de 2025
Mme Michèle THILL	Administratrice (Superviseur région Maroc au sein du groupe SG)	AGO du 26/06/2020	AGO statuant sur les comptes de 2023
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
M. Mehdi BENBACHIR	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
M. Olivier DELAPORTE	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
SGMB (représentée par son Président du Directoire M. Ahmed EL YACoubi)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
CIMR (représentée par son Président Directeur Général, M. Khalid CHEDDADI)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
SCR (représentée par son Directeur Général Monsieur Youssef FASSI FIHRI)	Administrateur	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026
Mme Magali BALLAREL	Administratrice	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de 2026

Source : EQDOM

La composition du Conseil d'Administration, la désignation de ses membres et leur révocation sont prévues par les dispositions de l'article 16 des statuts de la société EQDOM.

III.2.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'administration²

- **M. Mohamed TAHRI**

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal – SGMB ;
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations – SGMB ;
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale – SGMB ;
- Directeur du Groupe Abdelmoumen³ - SGMB ;
- Directeur Régional de Rabat – SGMB ;
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI – SGMB ;
- Directeur du Pôle Réseau – SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau – SGMB.

Autres mandats :

- Conseiller du Président du Directoire de SGMB ;
- Président du Conseil d'Administration SOGELEASE Maroc ;
- Président du Conseil d'Administration ATHENA COURTAGE ;
- Administrateur de SOGECAPITAL BOURSE ;
- Administrateur d'AL MAGHRIBIA LITAKAFUL.

- **Mme Amina FIGUIGUI**

Diplômé de l'ISCAE (Diplôme National d'Expert-Comptable).

Fonctions précédentes :

- Enseignante à l'ISA, l'ENA et l'ISCAE ;
- Anciennement Directeur de pôle en charge de la Conformité à la CDG ;
- Administratrice représentante l'ONP à l'Institut National de Recherche Halieutique.

Autres mandats :

- Directeur Général de l'ONP ;
- Administratrice de l'INRH ;
- Administratrice de l'ISCAE ;
- Administratrice de l'INPPLC ;
- Administratrice indépendante de MAROCLEAR ;
- Administratrice indépendante de DISWAY ;
- Administratrice indépendante de CIMAR ;
- Administratrice indépendante de SNEP ;
- Administratrice indépendante de TERRAMIS.

- **Mme Michèle THILL**

Diplômée de l'Université de Metz et du Centre d'Etudes Supérieures du Commerce International

Fonctions précédentes :

- Customer Service Manager – SG Global Transaction Banking Trade services;
- Directeur Marketing - SG Global Transaction Banking Trade services;

² Source : EQDOM

³ Ancien groupement d'agences SGMB

- Directeur de mission organisation commerciale et financement – SG International Banking & Financial Services ;
- Directeur Corporate & Global Transaction Banking services - SG International Banking & Financial Services ;
- Superviseur région Maroc – Groupe SG.

Autres mandats :

- Administratrice d'INVESTIMA.

- **M. Abdelaziz TAZI**

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE » ;
- Directeur Central à la SGMB ;
- Administrateur Directeur Général à la SGMB ;
- Vice-Président Directeur Général à la SGMB ;
- Directeur Général à la SGMB.

Autres mandats :

- Membre du Conseil de Surveillance SGMB ;
- Membre du Conseil d'administration de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- PDG de Ventec Maroc ;
- Administrateur de SOGELEASE MAROC ;
- Administrateur de Gras Savoye Maroc ;
- Administrateur d'Investima ;
- Administrateur de Dounitex ;
- Administrateur d'Ecowell ;
- Administrateur de SIRMEL ;
- Administrateur de AFA ;
- Administrateur d'INDUSPARC.

- **M. Mehdi BENBACHIR**

Bachelor, double majeure en finance et systèmes d'information (New York University, Stern School of Business).

Fonctions précédentes :

- Directeur de la banque d'Investissement SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge de la Service Unit Stratégie/Marketing/Qualité/Innovation et de la Business Unit Banque d'Investissement SGMB.
- Directeur Général Adjoint en charge de la Business Unit Retail- SGMB

Autres mandats :

- Membre du Directoire de la SGMB ;
- Membre du Conseil de Surveillance de SOGECAPITAL GESTION
- Administrateur de SOCIETE GENERALE MAURITANIE
- Administrateur de SOGELEASE
- Administrateur de LA MAROCAINE VIE
- Président du Conseil d'Administration d'ATHENA COURTAGE

- **M. Ahmed EL YACOUBI**

Diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un MBA HEC Paris.

Fonctions précédentes :

- Direction des Systèmes d'Information de SGMB ;
- Secrétariat Général de SGMB ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux de SGMB ;
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest de SG France ;
- Président du Directoire de SGMB.

Autres mandats :

- Président du Directoire de SGMB ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de SOGELEASE Maroc ;
- Administrateur de la Bourse de Casablanca ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration d'INVESTIMA ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de ALD AUTOMOTIVE MAROC ;
- Représentant permanent de SGMB au sein du Conseil d'Administration de La Marocaine Vie ;
- Représentant permanent d'INVESTIMA au sein du Conseil d'Administration de VENTEC Maroc ;
- Administrateur de NEMA CAPITAL.
- Membre du Conseil de Surveillance de SOGECAPITAL GESTION.

- **M. Khalid CHEDDADI**

Diplômé de l'École des Mines de Paris (Diplôme d'ingénieur).

Fonctions précédentes :

- Administrateur Directeur Général de la Compagnie d'Assurances L'ALLIANCE AFRICAINE ;
- Directeur Général de la CIMR ;

Autres mandats :

- Président Directeur Général de Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites "CIMR"
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Warak Press ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sochepress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sapress ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Upline Ventures ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Al Mada Holding ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Jorf Fertilizers Company V ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Ciments du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OLEA CAPITAL FUND ;
- Administrateur de CIH ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société des Boissons du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;

- Administrateur de Auto Hall ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Risma ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AFMA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Sonasid ;
- Gérant de Larbel ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AKWA AFRICA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de HPARTNER ;
- Administrateur de OLEA TRADING ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE BERTIN ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SOCIETE CENTRALE D'EXPLOITATION ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE III ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE II ;
- Administrateur de OLEA CAPITAL SLE I ;
- Administrateur de AXA Assurances Maroc ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR AJIAL ;
- Président Directeur Général de SICAV CIMR ATTADAMOUN ;
- Gérant de SICAV CIMR FONCIA ;
- Président Directeur Général de CIMR IDDIKHAR ;
- Président Directeur Général de CIMR PREVOYANCE ;
- Président Directeur Général de Trésor Plus.

- **M. Youssef FASSI FHIRI**

Diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech et d'un MBA en Management de l'ESCP.

Fonctions précédentes :

- Associé Directeur Général de TEXA ;
- Administrateur Directeur Général de Papelera de Tetuan ;
- Président Directeur Général de Exprom Facilities et CGPark.

Autres mandats :

- Directeur Général à la SCR (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Administrateur d'IMMORENTE ;
- Administrateur de JAWHARAT CHAMAL ;
- Administrateur de la CAT ;
- Administrateur de la SMAEX ;
- Administrateur de AM INVEST MOROCCO ;
- Administrateur de SEN RE (Société Sénégalaise de la Réassurance).
- Administrateur de la FONDATION CDG ;
- Administrateur de la FMSAR.

- **M. Olivier DELAPORTE**

Lauréat de L'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC).

Fonctions précédentes :

- Administrateur de SOGEFINANCEMENT (France)
- Secrétaire Général Adjoint de la banque de détail en France de SOCIETE GENERALE
- Directeur Commercial Entreprises de l'Agence Centrale de la banque de détail en France de SOCIETE GENERALE.

Autres mandats :

- Directeur Général Délégué de Franfinance
- Président de Franfinance Location
- Président de Fenwick Lease

- Président d'Ingénierie Technique et Location
- Président d'Eurofarmat
- Président du Conseil d'Administration Compagnie Financière de Bourbon
- Président du Conseil de surveillance de Disponis
- Directeur Général de Sogelease

- **Mme. Magali BALLAREL**

Ingénieur lauréate d'Agro Paris Tech et titulaire d'un Master en Comptabilité & Finance.

Fonctions précédentes :

- Directeur de Cabinet (Banque de détail à l'international et Crédit à la consommation EUROPE et RUSSIE)
- Responsable adjoint Risque de crédit de la région EUROPE (Banque de détail à l'international et Crédit à la consommation EUROPE)
- Directeur Financier Adjoint de la région Europe
- Directeur Financier Adjoint de la ligne métier Crédit à la Consommation

Autres mandats :

- Directeur du développement et de la stratégie de la Business Unit EURO chez Société Générale -Paris
- Membre du Conseil d'Administration de Hyundai Capital France (co-entreprise Société Générale/Hyundai Capital Services)
- Membre du Conseil d'Administration de Compagnie Générale de Location (Filiale Société Générale)

III.2.4. Rémunération versée aux membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,1 millions de dirhams brut à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2022.

Les jetons de présence perçus entre 2020 et 2022 se présentent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Jetons de présence	1,2	1,2	1,1

Source : EQDOM

III.2.5. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'Administration

A ce jour, il n'existe aucun prêt accordé ou constitué en faveur des membres des organes d'administration.

III.2.6. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que la circulaire 5/W/2016 et la lettre circulaire n° 1/DSB/2018⁴ de Bank Al-

⁴ EQDOM compte parmi ses membres du Conseil d'Administration, 1 membre indépendant conforme à la lettre circulaire DSB se situant dans le seuil du total bilan inférieur à 30 milliards de dirhams

Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) seul membre indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

III.2.7. La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à Trois, soit 30% des membres du Conseil, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

III.2.8. Comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration

Au 31 mai 2023, les comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Composition	Périodicité
Comité d'audit et des risques	Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (administratrice indépendante) Membre : M. Youssef FASSI FIHRI : En qualité d'administrateur représentant de SCR Membre : M. Ahmed El YACOUBI : en qualité d'administrateur représentant de SGMB	Semestrielle
Comité des nominations et rémunérations	Président : M. Ahmed El YACOUBI Membre : Mme Michèle THILL en qualité d'administratrice Membre : M. Khalid CHEDDADI en qualité d'administrateur	Semestrielle

Source : EQDOM

Les attributions liées aux deux comités sont les suivantes :

➤ Comité d'Audit et des Risques

Ce Comité a notamment pour attributions de :

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Sélectionner et recommander la nomination des commissaires aux comptes tout en s'assurant de leur indépendance, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés ;
- Examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, en vue de vérifier les conditions ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués, et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Examiner les stratégies en matière de Risques ;

- Conseiller l'organe d'Administration concernant la stratégie en matière de risques et de degré d'aversion aux risques ;
- Passer en revue les politiques de risque et le dispositif d'appétence pour le risque ;
- Fournir à l'organe d'Administration des avis sur l'appétence pour le risque actuel et futur ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques.
- S'assurer que le système de tarification interne des risques contribue à leur gestion opérationnelle ;
- S'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'Administration ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Examiner régulièrement les résultats des stress tests réalisés ;
- Examiner les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement ;
- Approuver la charte du Comité d'audit et des risques et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de la gestion des risques et de veiller à leur indépendance ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne et de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôles précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité des contrôles ;
- Vérifier l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- S'assurer de la protection du patrimoine et du respect des lois, règlements et contrats ;
- Analyser le Coût Net du Risque (CNR) et son évolution ainsi que la méthodologie de détermination des provisions en couverture des principaux risques de l'établissement ;
- Analyser le dispositif de traitement des réclamations et la satisfaction de la clientèle ;
- Examiner et valider le rapport annuel sur les activités du Contrôle interne ;
- Examiner tous les autres risques prévus par la loi ou des textes réglementaires spécifiques ;
- Propose la nomination du responsable de Contrôle périodique.

➤ **Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce Comité a notamment pour attributions :

- D'évaluer annuellement la structure, la taille et la composition du Conseil d'Administration et de soumettre des recommandations à ce dernier en vue de modifications éventuelles concernant la nomination ou la réélection de ses membres ;
- De vérifier annuellement les critères d'indépendance des Administrateurs Indépendants ;
- D'évaluer annuellement le fonctionnement du Conseil et des Comités ;
- De proposer la désignation des membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ; du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Direction Générale, du Responsable du Contrôle Périodique, etc.. ;
- D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ;
- De fixer la rémunération des principaux dirigeants de la société (Directeur Général, Directeur Général Délégué) ;
- De répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil d'Administration en fonction de leur assiduité aux réunions ;
- De proposer la liste des bénéficiaires de stock-options ;
- De valider la politique de rémunération et de recrutement de la société.

Le Conseil d'Administration a tenu en 2022 trois (3) réunions, avec un taux de présence effectif moyen de 93%.

III.3. Organe de direction : La Direction Générale

III.3.1. Principaux dirigeants de la société

Au 31 mai 2023, la liste des principaux dirigeants d'EQDOM se décline comme suit :

Nom & Prénom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Date d'expiration du mandat	Autres fonctions occupées dans d'autres entités
M. Aziz DALAOUI	2022	Directeur Général	n/a	Aucune
M. Arnaud CROUZET	2022	Directeur Général Délégué	n/a	Aucune

Source : EQDOM

III.3.2. Présentation succincte des principaux dirigeants de la société

- **M. Aziz DALAOUI, 53 ans, Directeur Général**

Monsieur Aziz DALAOUI possède à son actif un riche parcours de 26 ans au sein du Groupe Société Générale Marocaine de Banques, période au cours de laquelle il a occupé plusieurs postes de responsabilités aussi bien au Maroc, en Tunisie qu'en France et dans plusieurs domaines d'activités notamment en qualité : i) Délégué Régional/ Région sud Maroc ; ii) Directeur Associé au sein de la direction des grandes entreprises à la SGMA ; iii) Banquier conseil et Responsable animation entreprise à Paris ; iv) Directeur du projet de migration du système d'information de la banque UIB en Tunisie; v) Adjoint au directeur de la direction des Projets et de l'Organisation au sein de la SGMA.

- **M. Arnaud CROUZET, 57 ans, Directeur Général Délégué**

Monsieur Arnaud CROUZET, est titulaire d'un DEA en économie du travail et politiques sociales de l'université Paris X, il a débuté sa carrière dans le groupe Crédit Agricole en tant qu'inspecteur.

Il a ensuite intégré le groupe Société Générale en 2001 en tant qu'auditeur senior puis a occupé plusieurs postes de direction générale et de mandats d'administrateurs au sein des filiales du groupe Société Générale à l'étranger dans la banque de détail et les financements spécialisés.

Depuis 2019, Monsieur CROUZET occupait le poste de Directeur du Programme KYC/KTP au sein de la BU AFMO.

III.3.3. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants de la société

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'EQDOM, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué se présentent comme suit :

En MMAD	2020	2021	2022
Rémunérations globales (*)	16,0	13,8	14,7

Source : EQDOM

(*) - Principaux dirigeants en 2020 = 10 membres du COMEX (y compris le personnel détaché / SGMB)

- Principaux dirigeants en 2021 = 11 membres du COMEX dont 6 personnels détachés

- Principaux dirigeants en 2022 = 10 membres du COMEX dont 6 personnels détachés

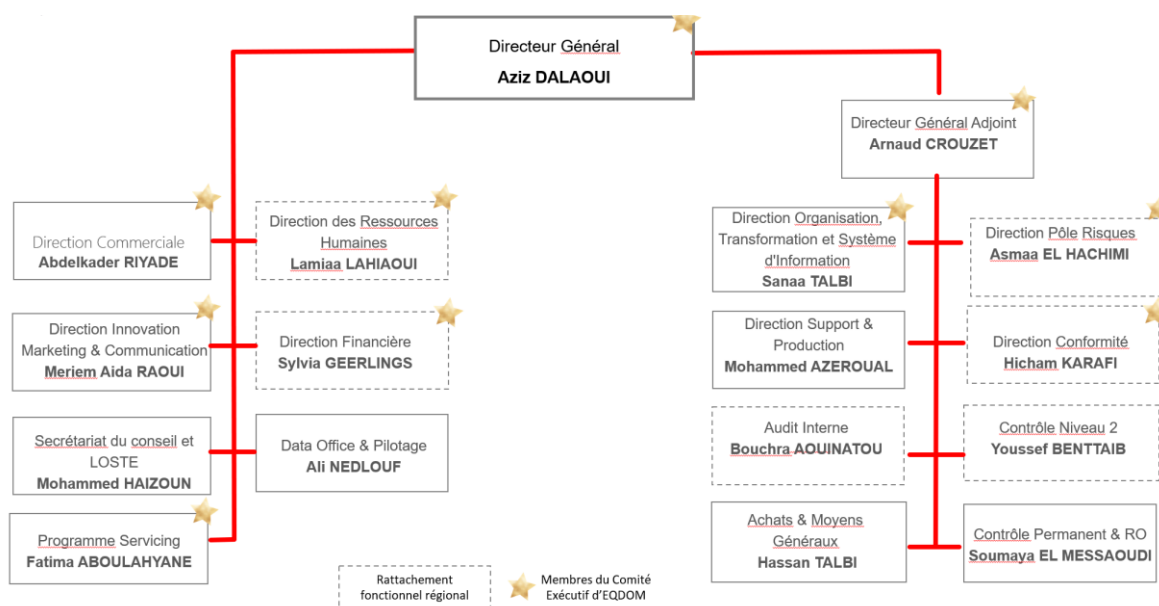
III.3.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des dirigeants d'EQDOM

Nombre de bénéficiaires en 2022	Montant total des crédits accordés (*) en MAD en 2022
2	1 400 000

Source : EQDOM

(*) Nature du crédit = Crédit immobilier et personnel accordés au personnel dirigeant EQDOM (hors personnel dirigeant détaché)

ORGANIGRAMME D'EQDOM AU 31/05/2023



Source : EQDOM.

III.3.5. Comités de contrôle d'EQDOM

Au 31/05/2023, les comités de contrôle d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Périodicité	Composition	Attributions
COMEX	Hebdomadaire	DG, DC, DF, DOSI, Risques, DConformité, DRH, DIMC, D.Programme Servicing	- Pilotage des activités et exécution des orientations stratégiques, - Echange et réflexion sur la stratégie et les sujets majeurs.
Comité de Crédit	Quotidien	DG et Responsable Gestion Risque Crédit.	Validation des demandes de crédit conformément à la politique d'octroi.
Comité Risques	Trimestriel	DG, DIR/RISQUES, DC, Finance, DOSI-DIR/RISQUES SGMB MAROC.	Assurer le suivi des encours par CSP, et l'évolution du risque sectoriel, l'analyse des HR et la qualité de la nouvelle production.
Comité Fraude	Trimestriel	DG, Recouvrement- DC, Risques Opérationnel et SM, DConformité - DSP- DIR/RISQUES DIR/RISQUES SGMB MAROC- DIR RECOUVREMENT/SGMB- JURIDIQUE.	- Echange autour du dispositif fraude. - Suivi de l'avancement des actions de lutte contre la fraude.
Comité Score et Industrialisation de l'acceptation	Trimestriel	DG, DR, DC, EMA, RET/Supervision Paris-DR/SGMA.	Piloter l'acceptation et l'octroi.
Comité Recouvrement élargi	Trimestriel	DG-Risques & Recouvrement, DC, Finance, DSP.	Point de synthèse sur les réalisations et performances et analyse des points concernant le recouvrement et le contentieux.
Comité Partenaires	Trimestriel	DG, Risques & Recouvrement, DC, DConformité, DSP, DIR/RISQUES SGMB.	Suivi des risques liés aux partenaires.
Comité Projets	Trimestriel	COMEX, 4 BL, DConformité, DOSI.	- Présentation de l'état d'avancement du portefeuille projets. - Suivi des évolutions.
Comité de suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025	Mensuel	COMEX, Responsable de programme Usine de traitement, PMO du programme Servicing, DRH,, Chief Data-Consultants externes.	Suivi des programmes stratégiques et transverses 2021-2025
Comité Tarification	Trimestriel	DG, 4 BL, DC, DF, DR, DIMC, Responsable Pilotage et actions transverses.	Valide les propositions de tarifications des Business Lines ou du Marketing.
Comité Risques Opérationnels et SM	Trimestriel	COMEX, DConformité, Responsable RO/SM, DOSI, DMG, DC, RSSI, RAI, Responsable CN2	- Veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent (risque opérationnel, surveillance permanente). - Analyser les principaux dysfonctionnements relevés et coordonner les actions permettant

			d'améliorer l'efficacité du contrôle permanent.
Comité Conformité	Trimestriel	DG , DOSI,DR, DC, DConformité, Directeur conformité de la SGMA ou le superviseur CPLE/ AMO en charge de l'implantation, DRH,DAJ, Responsable AUDIT, Responsable CN2	Les principales missions sont : - Le suivi de l'activité conformité. - Le suivi de la veille réglementaire en matière de conformité. -Remontée des dysfonctionnements de conformité.
Comité de pilotage du programme LAFAYETTE	Bimestriel	DG, DOSI, DR, DC, DConformité, DF, DRH, DMIC	Les principales missions sont : - Suivi de l'avancement du chantier programme LAFAYETTE. - S'assurer de la mise en place effective des différents chantiers.
Comité SOGECONTACT	Semestriel	DG, DIMC, DR, DOSI, REC, DC, DSP, Superviseur EQDOM Tel-SAV	- Assurer le pilotage et la coordination du centre de relation client sur l'ensemble de ses activités. -Evaluer les avancements des actions et projets.
Comité KYP	Hebdomadaire	DG, DC, DConformité, DR	S'assurer de l'actualisation des dossiers d'agrément des partenaires.
Comité Réclamations	Semestriel	DG, DSP, DConformité, DIMC, DOSI, Juridique, DC, DR	Les principales missions portent sur : - L'analyse des flux des réclamations ; - L'analyse des délais de traitement des réclamations ; - L'analyse des différents canaux de remontées, - La mise en place des plans d'actions d'amélioration.
Comité Stratégique de la Sécurité du Système d'Information	Annuel	DG,DOSI	Les principales missions sont : - Zoom sur les indicateurs de sécurité du système d'information. - Sensibilisation sur la cybercriminalité et son impact sur EQDOM. - Zoom sur le projet de mise en place d'un cadre de management de la sécurité de l'information.
Comité Plan de Continuité et Gestion de Crise	Semestriel	COMEX,RSSI, Autres contributeurs en fonction de besoin.	- Assurer le suivi, l'avancement des travaux de maintenance du dispositif PCA/GC - Présenter les résultats des tests déroulés selon le calendrier du Groupe.
Comité d'hygiène et de Sécurité	Annuel	DG, RH, Médecin de travail, Assistante Sociale, DMG, Représentant Bureau Syndical.	Les principales missions sont : -Présentation des activités médico-sociales. - Présentation des réalisations et projections en matière d'hygiène et sécurité.

Source : EQDOM

Partie IV. Activité d'EQDOM

IV.1. Historique d'EQDOM

EQDOM a été créée en septembre 1974, par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

Sept. 1974	Création de la société CREDIT EQDOM par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion
1978	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca
1974-1995	Ouverture des agences EQDOM dans les principales villes du Royaume
1992	CREDIT EQDOM commercialise le Crédit Personnel
Juin 1995	Privatisation de CREDIT EQDOM par une offre Publique de Vente. L'Etat actionnaire vend sa participation (200.000 actions représentant 18% du capital)
Déc. 1996	Autorisation du Ministère des Finances pour émettre des BSF
Juin 1997	EQDOM lance son premier programme d'émission de BSF (350 millions de dirhams) qui sera suivi de nombreux autres
Mars 2002	Cession par le Groupe ONA au Groupe Société Générale de 44,42% du capital
Mai 2002	OPA lancée par le Groupe SG pour l'acquisition de 133.620 actions représentant 8% du capital de la société EQDOM.
Déc. 2002	Inauguration officielle du nouveau siège social d'EQDOM (Approbation de l'assemblée générale)
Janv. 2003	Mise en application des dispositions de la circulaire n° 19 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par les provisions. A cet effet, EQDOM a intégralement mis en place l'ensemble des règles imposées par l'Autorité de Tutelle et absorbé le supplément de provision y afférent durant l'exercice 2003
Févr. 2003	Mise en place par EQDOM du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR). Base de données des clients mauvais payeurs centralisée au niveau de l'APSF, cet outil permet d'améliorer l'approche risque en écartant les demandeurs de crédit ayant eu des incidents de paiements non apurés
Juin 2003	Fusion absorption de Sogécridit, filiale de la Société Générale Marocaine des Banques, avec effet au 1er janvier 2003
2004	Consolidation du développement du produit LOA
Déc. 2004	Confirmation des notes A et F1 par Fitch RATINGS
2005	Mise en place de différentes mesures organisationnelles au sein d'EQDOM qui se sont traduites par : ▪ la création d'une Direction du Contrôle du Risque, ▪ la réorganisation de la Direction Financière et du Contrôle de Gestion, ▪ la réorganisation des départements recouvrement et contentieux au sein de la Direction Recouvrement, Contentieux et Affaires Juridiques
2008	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+. Mise en place du produit « Ijara » Mise en production du crédit « Retraités CIMR » Le taux de TVA désormais applicable est de 20% sur les produits LOA Le taux de l'IS est ramené à 37% La Direction Générale des Impôts a apporté une clarification concernant le produit alternatif « Ijara », qui supporte désormais une TVA de 20%, soit le même taux que la LOA
2009	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+.

2011	Les textes réglementaires d'application de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, entrée en vigueur depuis le 07 avril 2011, ont été finalisés avec une forte implication de l'APSF. Entrée en application de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Application de la directive n° 1/G/11 relative à la lutte contre la fraude. Autorisation donnée aux sociétés de crédit à la consommation de proposer à leur clientèle des produits d'assurances « décès-invalidité ». Elargissement de l'application des règles de radiation des créances en souffrance aux sociétés de financement, à l'instar des banques. Ouverture de deux nouvelles agences, à Tanger et à Settat.
2012	Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 3 pour le soutien extérieur
2013	Signature de plusieurs conventions avec des partenaires auto notamment Auto Hall, Hyundai et CAC Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives La Loi de finances 2013 a assujéti à la TVA de 20% les ventes de véhicules d'occasion ; par extension, cette mesure s'applique également à la valeur résiduelle (en moyenne 35% du prix du véhicule) due par le client lors de la levée d'option au terme d'un contrat LOA
2014	Lancement de la solution MOBIFLOUSS (mode de financement via mobile). Transfert de l'agence Auto de Casablanca vers Zenata Lancement d'offres dédiées avec Auto Hall (Ford, Nissan), Scandinavia (Volvo), Univers Motors (Honda) et CAC (VW, Audi, Skoda) Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives
2015	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile (CAC, Auto Hall, Auto Nejma, Smeia, Global Engines) Mise en place d'une offre dédiée aux jeunes fonctionnaires Dynamisation des offres commerciales via E-Commerce, notamment avec les sites JUMIA et HMall
2016	Diversification de l'activité en dehors du prélèvement à la source, notamment pour adresser la population Retraités CMR, avec la mise en place d'un outil de scoring pour permettre la relance du crédit non affecté en prélèvement bancaire Opérations de marketing direct, notamment les actions de Phoning Réseau et EQDOM tel sur les populations des retraités Signature de conventions avec Autonejma (Mercedes), Smeia (BMW), CAC (Volkswagen, Audi, Skoda, Porsche)
2017	Poursuite de la transformation en réorganisant le dispositif commercial en créant 3 lignes métiers commerciales hiérarchiquement distinctes (Dispo, Auto et Distribution) Amélioration de l'efficacité commerciale et la sécurité des opérations via l'évolution des process Finalisation du projet de plateforme centralisant l'activité de financement Montée en puissance sur la catégorie des Retraités, à travers la signature d'une convention avec le RCAR, la préparation d'un projet d'automatisation des échanges avec la CIMR, etc. Reconduction des conventions avec les partenaires : VW, Audi, Skoda, Porsche JLR, Hyundai, BMW et MERCEDES
2018	Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM ; La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019).

2019	Reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars. Arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril. Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits de consommation distribués par le réseau bancaire SGMB. Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat. Mise en place d'un accord avec la Fédération Marocaine des Loueurs (1500 Loueurs). Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».
2020	Mise en place des mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire. Report d'échéances : 10 606 dossiers et 933 MMAD d'encours Contribution à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de Mars au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie. Changement de l'identité visuelle d'EQDOM et nouvelle signature : « L'essentiel, c'est vous ». Lancement du nouveau site web transactionnel EQDOM
2021	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile. Lancement de la plateforme vivacar pour l'octroi de crédit automobile sur les véhicules d'occasion expertisés de nos partenaires
2022	Arrêt de la continuité en prélèvement bancaire post retraite à partir du mois de mai 2022 pour tous les fonctionnaires concernant le crédit personnel Augmentation par BAM des taux directeurs Arrêt de l'activité loueurs et transporteurs en mai 2022 concernant le crédit automobile Rupture de stock des voitures premium chez les concessionnaires
2023	Poursuite des augmentations par BAM des taux directeurs Reprise de la continuité des prélèvements par la CMR post retraites pour les fonctionnaires

Source : EQDOM

IV.2. Appartenance d'EQDOM à un Groupe

IV.2.1. Présentation de Société Générale France⁵

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient, au 31 décembre 2022, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,67% par Société Générale France.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers avec 20 milliards d'euros de capitalisation boursière au 31/12/2022, actif dans 66 pays et employant 117 000 salariés. Le groupe Société Générale est organisé en 3 pôles métiers : (i) la Banque de détail en France, (ii) la Banque de détail et Services Financiers Internationaux et (iii) Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs.

Au 31 décembre 2022, la notation long terme de Société Générale est A (Fitch Ratings), A (Standard & Poor's) et A1 (Moody's).

La Banque de détail en France avec la banque SG, issue du rapprochement des deux réseaux Société Générale (banque de référence) et Crédit du Nord (groupe de banques régionales), et Boursorama (acteur incontournable de la banque en ligne) qui offrent des gammes complètes de services financiers avec un dispositif omnicanal à la pointe de l'innovation digitale. La performance financière de la Banque de détail en France affiche avec un PNB de 8,8 milliards d'euros au titre de l'année 2022.

La Banque de détail et Services Financiers Internationaux (IBFS) regroupe : (i) les activités de Banque de détail à l'International, organisées en deux Business Units : Europe et AFMO (Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-Mer) ; la Business Unit Russie a été cédée le 18 mai ; (ii) trois métiers spécialisés : activités d'assurances, location longue durée et gestion de flottes automobiles, financement de biens d'équipement professionnels.

Avec environ 43 000 collaborateurs et une présence commerciale dans 66 pays, **IBFS** a vocation à offrir une large gamme de produits et services à ses clients (particuliers, professionnels et entreprises). Avec 9,1 milliards d'euros de PNB au titre de l'année 2022, en hausse de 12,4% par rapport à 2021, le pôle contribue à près de 32,51% au PNB Global en 2022.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs (GBIS) a pour mission d'exercer sur un plan mondial les Activités de Marché et Services aux Investisseurs et de Financement et Conseil au service d'une clientèle d'entreprises, d'institutions financières, d'investisseurs.

Le pôle **GBIS** compte plus de 17 000 collaborateurs implantés dans 35 pays et une présence commerciale dans une cinquantaine de pays, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique. Il a réalisé un PNB en 2022 de 10,08 milliards d'euros, en hausse de 5,8% par rapport à 2021. Le pôle contribue ainsi à hauteur de 35,9% au PNB Global.

Société Générale enregistre un Produit Net Bancaire consolidé de 28,06 milliards d'euros en 2022, en hausse de 8,8% par rapport à 2021.

Après prise en compte de la charge fiscale et des intérêts minoritaires, le Résultat Net Part du Groupe (RNPG) ressort à 2,02 milliards d'euros (contre 5,64 milliards d'euros en 2021), permettant de dégager un ROE après impôt de 2,6% (contre 9,6% en 2021).

Le bénéfice net par action s'établit à 1,73 euros sur l'exercice 2022 contre 5,97 euros en 2021.

⁵ Source : Document d'enregistrement universel 2023 du Groupe Société Générale

Les principaux indicateurs financiers consolidés du Groupe se présentent comme suit :

En millions d'EUR	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Produit Net Bancaire	22 113	25 798	16,66%	28 059	8,8%
Résultat d'exploitation	2 093	7 508	>100%	7 782	3,6%
Résultat Net	196	6 338	>100%	2 947	-53,5%
Résultat Net Part du Groupe	-258	5 641	>100%	2 018	-64,2%
ROE après impôt (en %)	-1,7%	9,6%	+1 130 pbs	2,6%	-700 pbs

Source : Groupe Société Générale – Document d'enregistrement universel 2023

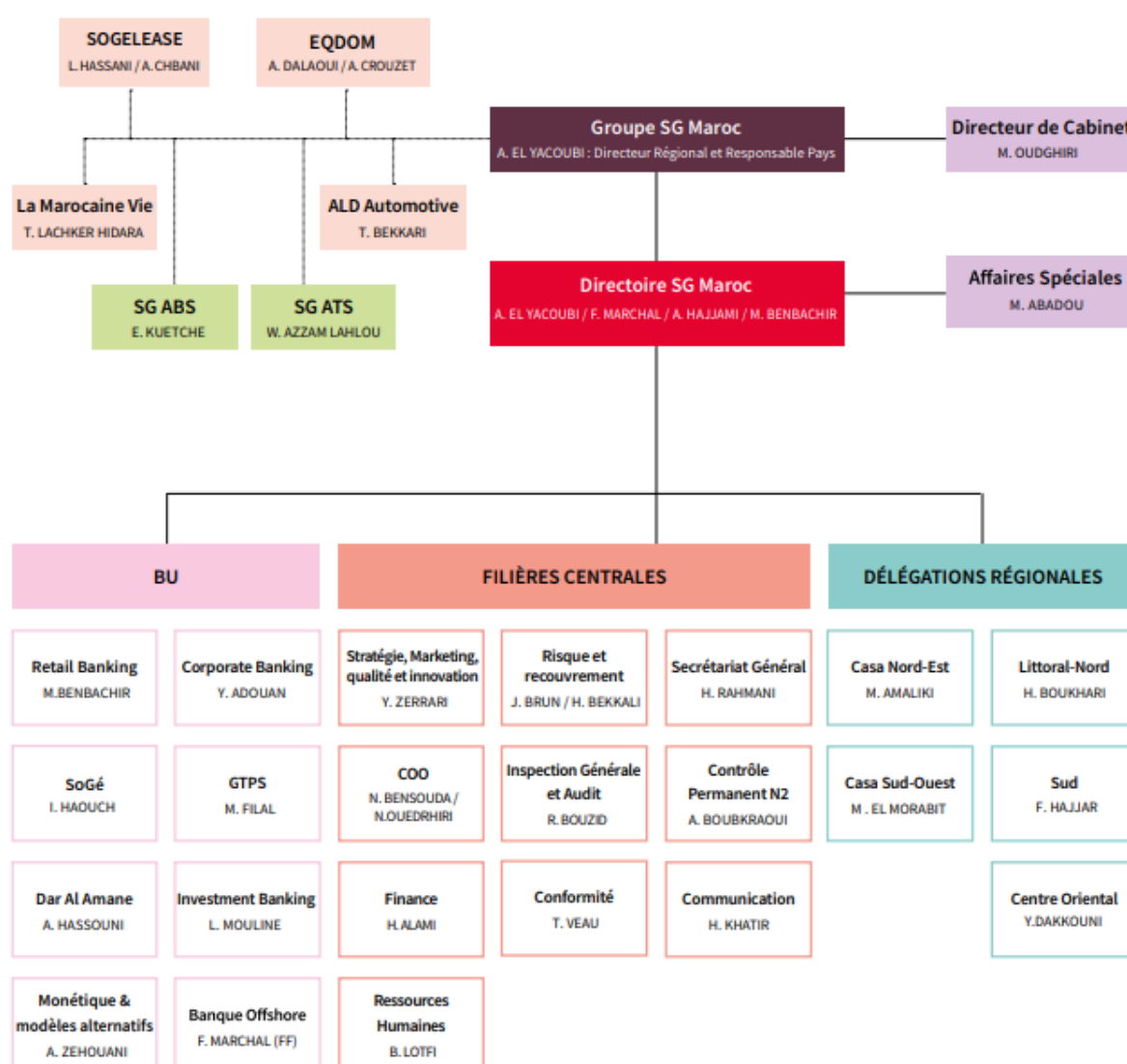
IV.2.2. Présentation du Groupe Société Générale Marocaine de Banques

EQDOM est une filiale de Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) qui détient au 31 décembre 2022, 53,72% du capital social de la société. La SGMB est elle-même détenue à 57,67% par Société Générale France.

Crée en 1913, Société Générale Marocaine de Banques est un groupe financier privé présente sur l'ensemble des marchés :

- Marché des Particuliers
- Marché des Marocains du Monde
- Marché des Professionnels
- Banque Privée
- Marché des PME/PMI
- Marché des Grandes Entreprises

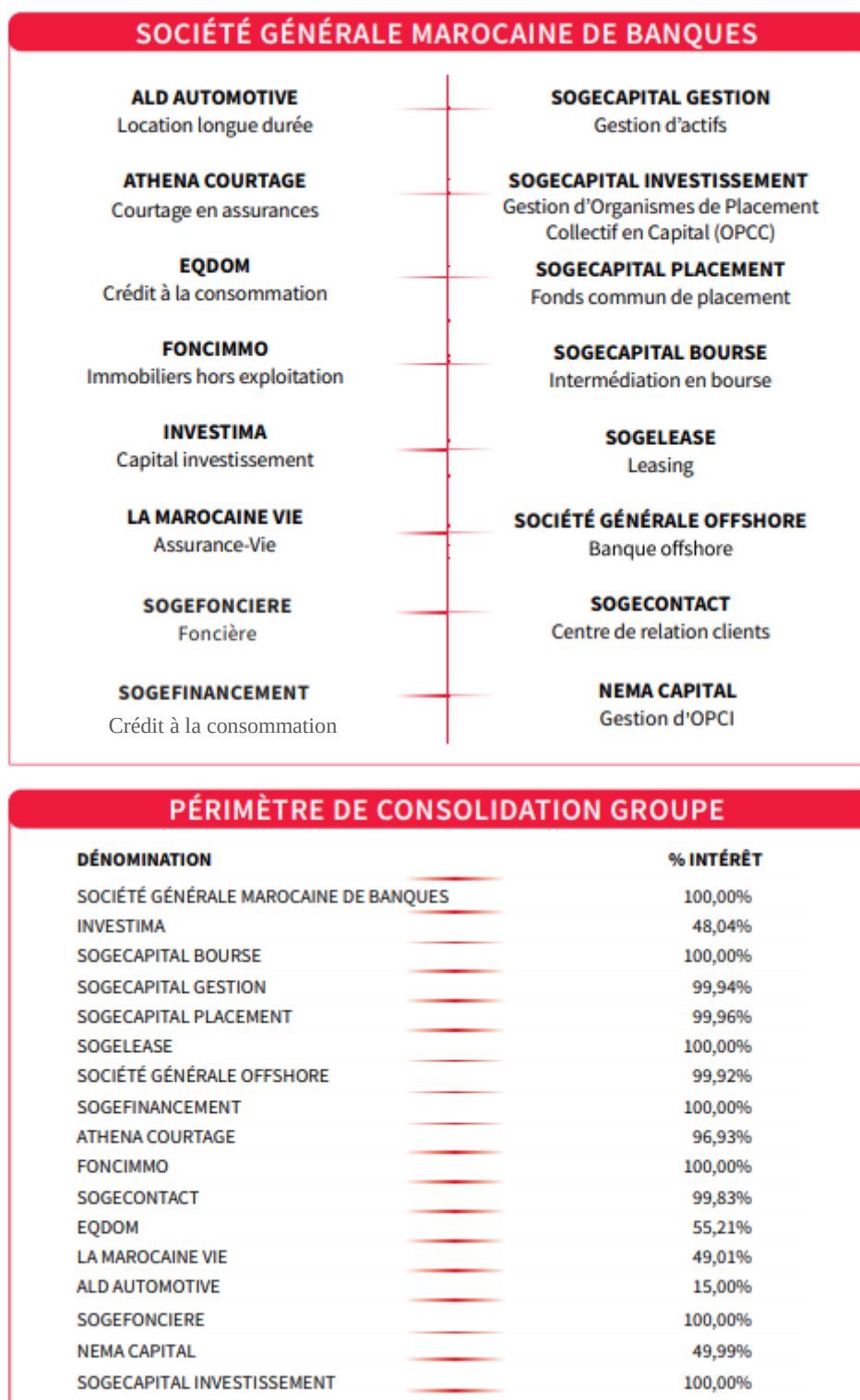
Au 30/06/2023, l'organigramme fonctionnel simplifié de Société Générale Marocaine de Banques se présente comme suit :



Source : SGMB

Le Groupe Société Générale au Maroc est composé d'un certain nombre de participations en plus de la Société Générale Marocaine de Banques, il couvre quasiment tous les domaines de l'activité financière.

L'organigramme des filiales de Société Générale Marocaine de Banques se présente au 30/06/2023 comme suit :



Source : SGMB

A noter que EQDOM est la seule société cotée des filiales de SGMB.

Le 1er juin 2018, Société Générale Maroc a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM.

Cette acquisition s'accompagne de l'approbation des termes d'un contrat de partenariat structurant entre Société Générale Maroc et EQDOM en matière de crédit à la consommation qui s'appuie sur un modèle « Producteur-Distributeur ».

EQDOM sera le producteur de l'ensemble des crédits à la consommation commercialisée par Société Générale Maroc et portera les encours y afférents.

Société Générale Maroc renforcera son rôle de distributeur et continuera à proposer des offres de crédit à la consommation à ses propres clients en s'appuyant sur l'expertise, les processus et la notoriété d'EQDOM. Ce partenariat vise la création de valeur pour les deux parties, dans le cadre d'une vision stratégique à long terme partagée et entend conforter la position de référence du groupe Société Générale dans le crédit à la consommation au Maroc en s'appuyant sur un dispositif de distribution renforcé. Le lancement de ce nouveau partenariat commercial est effectif depuis le lancement d'un projet pilote SOGECONSO en mars 2019, avec élargissement aux directions régionales de Casablanca en Juillet 2019.

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Société Générale Maroc. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque de 50 ans, et de SGMB qui dispose d'un large réseau de 450 agences. (Cf. Partie VI.1.2 pour plus de détails du projet)

En 2022, la participation totale (directe et indirecte) de la Société Générale Marocaine de Banques dans le capital d'EQDOM est de 56,82%.

IV.3. Relations entre EQDOM et les entités du groupe

IV.3.1. Convention conclue au cours de l'exercice 2022 :

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT DES FILIALES PAR SG MAROC SUR LE VOLET CONFORMITE ENTRE SGMA ET EQDOM (ECRITE)

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention** : 02/02/2022 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Ces conventions sont mises en place dans le cadre de l'accompagnement des filiales par SG MAROC sur le volet conformité. La mission de la SGMA, telle que convenue est de : (i) Conseiller et accompagner les filiales dans la mise en place du dispositif de la sécurité financière et de la conformité réglementaire (ii) Veiller à la déclinaison des procédures et politiques Groupe et (iii) Assister et conseiller les filiales dans leur relation avec les autorités locales.
- **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant.

IV.3.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2022 :

1) CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT (ECRITE) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM et 100% des actions de SOGEFINANCEMENT.
- **Date de la convention** : 23 avril 2004, modifiée par avenant du 30 juin 2012 avec effet du 1er juillet 2012 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres, et l'élaboration des reportings périodiques.
- **Délai de paiement** : mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2022** : KMAD 1 800 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 2 160 TTC ;
- **Créance au 31 Décembre 2022** : Néant.

2) CONVENTION DE REMUNERATION DE GESTION ENTRE EQDOM ET FINANCIAL SERVICES HOLDING (ECRITE) :

- **Personne concernée** : FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et cette dernière détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 23 décembre 2005, modifiée le 28 septembre 2010 et complétée par avenant du 20 janvier 2014 avec effet rétroactif du 31 octobre 2013 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Au titre de cette convention, la SOCIETE GENERALE assiste EQDOM dans divers domaines notamment le management, le commercial, le financier, le

système d'information, l'audit et la gestion des risques moyennant la refacturation d'une quote-part des coûts engagés pour le compte des entités bénéficiant de ces prestations.

- **Délai de paiement :** 3 mois après date de facturation ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** KMAD 409 ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** KMAD 30 036 HT.

3) **CONVENTION DE GARANTIE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 15 mai 1996 avec SOGECREDIT et avec EQDOM après la fusion avec SOGECREDIT en 2003 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention vise à couvrir EQDOM, à raison de 50%, contre la perte définitive suite à la défaillance des clients apportés par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES, bénéficiaires du crédit « FLASH ».

En rémunération de cet engagement, la SGMA reçoit une commission calculée sur l'encours financier des crédits « FLASH » selon un taux déterminé annuellement.

- **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2022 :** Néant.

4) **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE DE LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit de la société EQDOM moyennant une rémunération mensuelle.
- **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** KMAD 14 546 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** KMAD 13 084 TTC ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** KMAD 5 354 HT de charges à payer.

5) **CONVENTION DE SERVICE POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES AU MAROC (SSSC) CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :**

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 1er janvier 2010 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet de constituer un Centre de Services Partagés Achats, afin de faire bénéficier les filiales marocaines du groupe SG du service rendu par le SSSC (Sourcing Shared Service Central).

Le SSSC est une organisation permettant la gestion des achats pour l'ensemble des entités membres du SSSC, implantées au Maroc, en coordination avec RESG/ACH, dans un objet de maîtrise des dépenses externes et des risques contractuels.

Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.

- **Délai de paiement** : 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 374 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 386 TTC ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : 374 HT de charges à payer.

6) CONVENTION SUR L'ORGANISATION DU CONTROLE PERIODIQUE CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention** : 1er février 2011 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les conditions d'exercice de l'activité contrôle périodique par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES au profit d'EQDOM moyennant une rémunération semestrielle. Le contrôle périodique est un dispositif ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du système du contrôle interne. Il couvre l'ensemble des activités.
- **Délai de paiement** : 45 jours au maximum après la date d'émission de la facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 367 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : KMAD 1 425 HT de charges à payer.

7) CONVENTION DE GESTION ET DE CENTRALISATION DU SERVICE TITRES CONCLUE AVEC LA SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée** : SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de conclusion** : 1er janvier 2004, modifié par avenant du 25 Septembre 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention** : Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service titres EQDOM par la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération annuelle forfaitaire. L'avenant a fixé le montant de la commission annuelle à 150 KMAD HT.
- **Délai de paiement** : à la fin du mois de juillet ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022** : KMAD 150 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022** : KMAD 165 TTC ;
- **Dette au 31 Décembre 2022** : Néant.

8) CONVENTION DE PRODUIT CARDLESS CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 02 décembre 2013, modifiée par avenant du 11 avril 2014 et complétée par avenant du 26 octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet d'assurer, par la SGMA, la prestation d'émission des cartes de retrait virtuelles des clients de EQDOM, souscripteurs aux prêts de consommation d'une valeur inférieur ou égale à KMAD 50, et désireux de recevoir le montant de financement de leur crédit selon ce mode financement.

En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission fixée à MAD 17 par dossier, avec revue chaque six mois depuis la date de démarrage, en fonction d'éléments de nature à modifier sensiblement le business model.
- **Délai de paiement :** 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** Néant.

9) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 25 mai 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe ;

En rémunération de ces prestations, la SGMA reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature.
- **Délai de paiement :** dépend de la nature de la prestation fournie ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** KMAD 250 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** KMAD 250 HT de charges à payer.

10) CONVENTION DE SERVICES (CLIENT SERVICE AGREEMENT) CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE AFRICAINE BUSINESS SERVICES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SG ABS représentée par Monsieur Laurent TULONG en sa qualité de Président, filiale du Groupe Société Générale à hauteur de 95%, et SG FINANCIAL SERVICES HOLDING en sa qualité d'actionnaire détenant 56,94% des actions de SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES et cette dernière détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 1er octobre 2017 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles EQDOM confie à SG ABS, en sa qualité de professionnel, les prestations d'hébergement du système d'information dans les Datacenter localisés au Maroc et mutualisés pour les filiales du Groupe Société Générale au Maroc, ainsi que d'exploitation de ce système d'information.

- **Délai de paiement :** Trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montants comptabilisés en 2022 :** KMAD 4 491 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** KMAD 5 389 TTC ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** Néant.

11) CONVENTION D'AFFACTURAGE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUE (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 13 décembre 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet de fixer les modalités de financement par la banque, par voie d'affacturage, des créances certaines, liquides et exigibles de l'adhérent sur l'Etat au titre du crédit de TVA. Le financement des créances TVA est assuré par la Banque moyennant un taux fixe de 3,5% l'an hors taxes

L'adhérent est redevable de la rémunération jusqu'à extinction de l'encours des créances TVA financés par la banque.
- **Délai de paiement :** Trimestriel selon l'échéancier de remboursement des intérêts ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** KMAD 511 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** KMAD 562 TTC ;
- **Dette au 31 décembre 2022 :** Néant.

12) CONVENTION DE SERVICE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention a pour objet de fixer les prestations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SGMB.

La présente convention est conclue pour une durée de dix années commençant à courir à compter de sa signature par les parties.

Il est expressément convenu entre les parties que l'apport des crédits à la consommation par la SGMB à EQDOM, concernant les clients SGMB dont les encours seront portés dans les livres d'EQDOM, sera rémunéré annuellement par le versement par EQDOM à la SGMB de la différence entre le RAI généré par les clients SGMB et le montant de 1,9% des encours bruts moyens des clients SGMB.

- **Délai de paiement :** Versement annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** Néant.

13) CONVENTION D'INTERMEDIATION CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (ECRITE NON SIGNED) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 2018 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** SGMB sollicite d'EQDOM qui accepte, de la représenter en qualité d'intermédiaire agréé en opérations de crédit à la consommation non affecté destiné aux clients EQDOM.

En contrepartie de la prestation rendue par l'intermédiaire, EQDOM lui versera une rémunération fixée selon les modalités convenues d'un commun accord ci-après :

1- Une rémunération d'apport trimestrielle à la production basée sur la grille de rémunération des intermédiaires D'EQDOM.

2- Un bonus annuel calculé en fonction de l'encours sains moyen réalisé par l'intermédiaire.

- **Délai de paiement :** Rémunération d'apport trimestrielle et bonus annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 Décembre 2022 :** Néant.

14) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DETACHE D'EQDOM (ECRITE) :

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention :** 14 octobre 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Cette convention, prévoit la mise à disposition de personnel détaché de la société EQDOM au profit de la SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES moyennant une rémunération mensuelle.
- **Délai de paiement :** mensuel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en produits en 2022 :** KMAD 126 HT ;
- **Montant encaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Créance au 31 Décembre 2022 :** KMAD 290 TTC.

15) CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUE (ECRITE) :

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention :** 01 janvier 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.
- **Délai de paiement :** Trimestriel sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en immobilisations dans les comptes d'EQDOM en 2022 :** NEANT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2022 :** Néant.

16) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET LA SOCIETE GENERALE (ECRITE ET NON SIGNEE)

- **Personnes concernées :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM.
- **Date de la convention :** 2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Le Prestataire a développé une expertise de conseil, de support et de formation dans un certain nombre de domaines tels les Prestations informatiques (Data management, Business Process Management, Back office/Mutualisation, Architecture IT, Sécurité...), Monétique, Marketing, Corporate Clients Services, Risk Management. Le Client s'est rapproché du Prestataire en vue de bénéficier d'une prestation de conseil, de formation et de support dans les domaines qu'il choisit à travers la signature préalable d'un pro forma. Le Client a retenu le Prestataire en raison de sa qualité de spécialiste, de sa compétence et de son expérience. Le Prestataire déclare avoir acquis une compétence, une expérience et un savoir-faire importants dans ces domaines qui le rendent apte à répondre aux demandes et aux besoins exprimés par le Client. Afin de coordonner ces Services, le Prestataire et le Client ont établi la présente Convention de Service Client afin de définir les conditions générales administratives, organisationnelles, financières et techniques de fourniture des Services.
- **Délai de paiement :** 30 jours à partir de la date de réception de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** KMAD 5 698 HT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dettes au 31 décembre 2022 :** KMAD 6 734 HT retenue à la source de charge à payer.

17) CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (ECRITE)

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72 % des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Nature, objet et modalités de la convention :** La convention a pour objet de fixer les prestations de servicing à accomplir par EQDOM en faveur de la SGMB, se rapportant aux crédits à la consommation, non affectés consentis aux clients SGMB.
- **Délai de paiement :** sur présentation de facture ;
- **Montant comptabilisé en charges en 2022 :** NEANT ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dette au 31 décembre 2022 :** Néant.

18) CONVENTION CONTROLE PERMANENT NIVEAU 2-FINANCE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOCIETE GENERALE MAROCAINE DES BANQUES (ECRITE)

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention :** 03/09/2020 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Les parties ont décidé de conclure la présente convention pour la formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent N2 sur le périmètre comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties

dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat.

- **Délai de paiement :** Virement annuel ;
- **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2022 :** KMAD 62 HT de charges à payer ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Dettes au 31 décembre 2022 :** KMAD 74 TTC.

19) CONVENTION D'ACCES CLUB DAR BOUAZZA ENTRE SGMA ET EQDOM (ECRITE)

- **Personne concernée :** SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES en sa qualité d'actionnaire détenant 53,72% des actions d'EQDOM, représentée par Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de Président du Directoire.
- **Date de la convention :** 13/12/2021 avec date effet au 01/01/2022 ;
- **Nature, objet et modalités de la convention :** Dans le cadre de cette convention, SGMB permet à EQDOM de faire bénéficier à ses collaborateurs (personnel), leurs conjoints et ascendants de l'accès au Club DAR BOUAZZA et de l'exercice de toutes les activités qui y sont organisées.

Le coût est fixé en fonction du coût global annuel de fonctionnement du Club et du nombre des adhérents EQDOM (personnel Actif et Retraité, son conjoint (e), ses descendants) majorée de 5% HT au titre des frais de gestion engagés par SGMB au titre de la gestion administrative de cette convention (traitement des fiches d'inscription et listes du personnel adhérents, processus d'attribution de badge d'accès au club, actualisation du coût de fonctionnement global du club etc...).

- **Montant comptabilisé en charges dans les comptes d'EQDOM en 2022 :** Néant ;
- **Montant décaissé par EQDOM en 2022 :** Néant.

Les flux entre EQDOM et le groupe Société Générale sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

KMAD		2020	2021	2022			
Nature de la convention	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Convention conclue au cours de l'année 2022							
Convention d'accompagnement des filiales	SGMB					-	-
Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'année 2022							
Convention de prestations de services SOGEFINANCEMENT	SGMB	3 780	1 800	2 160	1 800	2 160	1 800
Convention de rémunération de gestion	Financial Services Holding	-	-3 334	-	-	-	-409
Convention de garantie	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-11 227	-10 289	-11 434	-10 929	-13 084	-14 546

Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC)	SGMB	-430	-358	-376	-374	-386	-374
Convention sur l'organisation du contrôle périodique	SGMB	-	-367	-	-367	-	-367
Convention de gestion et de centralisation du service titres	SGMB	-165	-150	-165	-150	-165	-150
Convention de Produit Cardless	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de prestations de services	SGMB	-300	-250	-307	-250	-	-250
Convention de services (Client Service Agrément)	SG ABS	-5 060	-4 184	-4 990	-4 158	-5 389	-4 491
Convention d'affacturage	SGMB	-1 154	-1 366	-793	-932	-562	-511
Convention de service	SGMB	-	-300	-	-	-	-
Convention d'intermédiation	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché	SGMB	-	32	-	126	-	126
Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SGMB	-2 469	-3 430	-1 122	-	-	-
Convention de prestation de services	SGMB	-	-	-	-4 649	-	-5 698
Convention de prestation de services	SGMB	-	-	-	-	-	-
Convention de contrôle Permanent Niveau 2-Finance	SGMB	-	-	-	-62	-	-62
Convention d'accès Club Dar Bouazza	SGMB	-	-	-	-	-	-
Total		-17 025	-22 196	-17 027	-19 945	-17 426	-24 523

IV.3.3. Flux financiers avec les sociétés du groupe SGMB entrant dans le cadre normal de l'activité

- Dettes bancaires auprès de la SGMB au **31/12/2022** : **170 MMAD** ;
- Location de véhicules longue durée auprès de ALD Automotive : décaissements de **4,7 MMAD** en **2022** ;
- Call center marketing et recouvrement auprès de Sogecontact : décaissements de **2,2 MMAD** en **2022** ;
- Location de matériel informatique auprès de Sogelease Maroc : décaissements de **0 MMAD** en **2022** ;
- Convention collective d'assurance auprès de La Marocaine Vie : décaissements de **109,3 MMAD** en **2022**.

IV.4. Filiales d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7 ^{ème} étage, 20100 Casablanca	300	2 910	97,00%	2 910

Source : EQDOM

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT⁶ ou VIT⁷ contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et AtlantaSanad).

La contribution de LOSTE aux produits d'exploitation bancaire d'EQDOM au titre de l'exercice 2021 s'élève à 24,7 millions de dirhams et qui représente les dividendes reçus en 2021 au titre de l'exercice 2020.

En 2022, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2021 s'élève à 22,2 MMAD. La distribution des dividendes est passée de 24,7 à 22,2 millions de dirhams entre 2021 et 2022, soit une baisse de 10%.

En 2023, le montant des dividendes reçues par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2022 s'élève à 19,8 MMAD.

En millions de dirhams	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	37	34	30
Résultat net	25	23	20
Dividendes perçus au titre de l'exercice n-1	25	25	22

Source : EQDOM

A ce jour, il n'existe aucune convention réglementée, ni de prêts ou emprunts entre EQDOM et la société LOSTE.

⁶ Décès et Invalidité Totale

⁷ Vol, Incendie et Tierce

IV.5. Le secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules. La conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers et l'entrée sur le marché de nouveaux établissements ont permis de diversifier l'offre avec une large gamme de produits et de formules de prêt.

Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment particulièrement porteur.

Les sociétés de crédit à la consommation en activité, au nombre de 9 à fin 2021, proposent deux types de crédits : Crédits Affectés et Crédits Non Affectés.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué, au courant de l'année 2018, par la reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective en février 2019) et la concrétisation de la fusion absorption de Taslif par Salafin.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué en 2019 par l'arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

Le secteur du crédit à la consommation a été impacté en 2020 par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2019. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

En 2020, l'encours brut du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

En 2021, le secteur du crédit à la consommation a amorcé une reprise post crise en affichant une évolution positive de la production et des encours bruts de respectivement 40% et 9% en comparaison à l'année 2020. Cette dynamique a été constatée sur les deux produits : Crédit personnel et automobile qui progressent en termes de production de respectivement 36% et 45% et en termes d'encours de respectivement 6% et 11%.

Pour le crédit à la consommation, l'action de l'APSF a porté avec la TGR (Trésorerie Générale du Royaume) et la CMR (Caisse Marocaine des Retraites), sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique. A cet égard, et après avoir admis début 2022 le principe d'une reprise de la convention de continuité de précomptes résiliée en 2016, la CMR, la TGR-DDP et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, fin 2022, une nouvelle convention en la matière.

En 2022, l'encours brut du secteur a connu une hausse de 7,6% par rapport à 2021 résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+9%).

IV.5.1. Cadre réglementaire

Depuis décembre 2014, l'activité relative aux établissements de crédit et organismes assimilés est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12. Les principaux apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur ;
- Le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées ;

Nouvelles circulaires :

2021 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit au cours de l'année 2021 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 2/W/2021 relative à la gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 3/W/2021 relative au processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2021 relative aux opérations de dation en paiement et de vente à réméré ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 5/W/2021 relative au dispositif de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ;
- La directive du Wali de Bank Al-Maghrib n° 6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des mesures de vigilance ;
- La circulaire n° 1/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank-Al Maghrib n°26/G/2006, telle que modifiée, relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard ;
- La circulaire n° 2/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit ;
- La circulaire n° 3/W/2021 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°9/W/2018, relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, marché et opérationnels des banques participatives, selon l'approche standard ;
- La circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 7/W/2021 relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire.

2022 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit au cours de l'année 2022 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- Code éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients personnes physiques aux Etablissements de crédit ;
- Circulaire n° 12/W/2022 du 17 octobre 2022 relative aux conditions de tenue, par les établissements de crédit, de leur comptabilité ;
 - Annexe à la circulaire n° 12/W/22 : PCEC amendé

- Circulaire n° 6/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative aux modalités d'information des contributeurs par le porteur du projet, à l'issue de la clôture de l'opération de financement pour les catégories « prêt » ou « don » ;
- Circulaire n° 2/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant la circulaire n°7/W/2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement- ;
- Circulaire n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib modifiant et complétant la circulaire n°6/W/2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Recommandation n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prise en compte de l'aspect genre dans les établissements de crédit ;
- Directive n° 4/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit ;
- Directive n° 3/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit ;
- Directive n° 1/W/2022 du 19 mai 2022 du Wali de Bank Al-Maghrib relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption.

2023 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit durant le 1^{er} semestre de 2023 de nouvelles circulaires et directives, à savoir :

- Circulaire n° 4/W/2023 du Wali de Bank Al-Maghrib du 1^{er} février 2023 modifiant la circulaire n° 3/W/2018 fixant les conditions spécifiques d'application aux associations de micro-crédit de certaines dispositions de la loi bancaire n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire n° 1/W/2023 du Wali de Bank Al-Maghrib du 1^{er} février 2023 complétant la circulaire n° 20/G/2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée.

AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE

Les établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sont soumis à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, BAM s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs de capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a dotées d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit à la consommation.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des Commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires.

LE CONTROLE PAR BAM

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

➤ *Le contrôle a priori*

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote. Aussi, les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou, la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder, directement ou indirectement, au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.

Également, BAM vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en 2012 de relever à 12% le niveau minimum du ratio de solvabilité à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions du 2^{ème} pilier de Bâle II. Ce pilier portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre BAM et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

➤ *Le contrôle à posteriori*

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.

Parmi les autres contrôles :

- Comptabilité des établissements de crédit (dispositions du chapitre 4 du PCEC) ;
- Contrôle du ministère des finances : rôle de tutelle accordé par la nouvelle loi bancaire au ministère des finances ;
- En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'APSF.

LE CONTROLE PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil défini par BAM (soit 1,5 milliards de dirhams), ces dernières peuvent désigner un seul commissaire aux comptes. Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de BAM.

LES REGLES DE GESTION

En tant qu'établissement de crédit, EQDOM est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%⁸, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12% par Bank-Al-Maghrib à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions baloises, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et assimilés, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient « Tier 1 » fixé à un minimum de 9% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés ;
- Un coefficient « CET1 » fixé à un minimum de 8% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le ratio sur fonds propres de base ;
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance. Édictée par BAM le 23 décembre 2002 et entrée en vigueur le 1er janvier 2003, la circulaire n°19/G/2002 n'est devenue applicable que le 30 juin 2003.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

En vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec l'APSF, une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ».

Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

Toutefois, dans le cas des fonctionnaires, la lutte contre la fraude a fait l'objet de mesures spécifiques entre le CNT (Centre National des Traitements), et l'APSF pour 2010-2012. Cette relation s'est poursuivie depuis avec des contacts réguliers entre le CNT, la CMR et l'APSF chaque fois que nécessaire.

COMITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

⁸ Non applicable aux sociétés de financement

Il est institué un comité dénommé "Comité des établissements de crédit" dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés visés aux articles 13, 14 et 15 de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Le Comité mène également toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public. Ces études peuvent donner lieu à des circulaires ou recommandations du gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Le Comité des établissements de crédit est présidé par le gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il comprend en outre :

- Un représentant de Bank Al-Maghrib, vice-président ;
- Deux représentants du ministère chargé des finances, dont le directeur de la direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Deux représentants du Groupement professionnel des banques du Maroc, dont le président ;
- Deux représentants de l'association professionnelle des sociétés de financement, dont le président.

CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'ÉPARGNE

Il est institué un conseil dénommé "Conseil national du crédit et de l'épargne" composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

Le conseil national du crédit et de l'épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le Ministre chargé des finances.

Le secrétariat du conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement. Les sociétés de financement exercent plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

L'APSF réunit également les sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds qui exercent leur activité après agrément délivré par Bank Al-Maghrib. Ces sociétés effectuent, à titre de profession habituelle, les opérations consistant en la réception ou l'envoi, par tous moyens, de fonds à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger.

L'APSF étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies et la création de services communs.

L'APSF peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, l'APSF peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.

Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

L'APSF est animée par un Délégué Général, sous l'autorité directe du Président. Ses ressources sont constituées exclusivement des cotisations des sociétés membres.

L'APSF compte trois Sections et un Comité permanent :

- Une section à vocation financement de l'entreprise, regroupant les métiers de crédit-bail, affacturage, cautionnement et mobilisation de créances ;
- Une section à vocation financement des particuliers, regroupant les métiers de crédit à la consommation, de crédit à l'immobilier et la gestion des moyens de paiement ;
- Une section regroupant les sociétés d'intermédiation en matière de transfert de fonds ;
- Un comité permanent chargé de l'administration et du développement du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR).

PROTECTION DE LA CLIENTELE

En matière de protection du consommateur, plusieurs réglementations ont été prévues en vue d'assurer une protection de la clientèle des établissements de crédits :

➤ *Fonds collectif de garantie des dépôts*

Sans préjudice des systèmes ayant le même objet pouvant exister au niveau de certains établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25 % des dépôts et autres fonds remboursables.

➤ *Taux d'intérêt*

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006, qui a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle. En vertu de cet arrêté, le taux maximum sus visé est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

L'évolution du TMIC sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

Période	Du 1 ^{er} avril 2021 au 31 mars 2022	Du 1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024
TMIC	13,36%	13,09%	12,94%
<i>Evolution</i>	-16 pbs	-27 pbs	-15 pbs

Source : Bank Al-Maghrib

➤ Information de la clientèle

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Médiateur de l'APSF

Le Médiateur est saisi par une des parties prenantes dans un litige donné. Son rôle consiste à entendre les deux parties, confronter leurs points de vue et proposer un projet de transaction. Les litiges qu'il est habilité à traiter sont arrêtés dans la charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement.

Le Médiateur gère deux dispositifs de médiation : un dispositif de médiation institutionnelle et un dispositif de médiation conventionnelle.

Médiation institutionnelle :

Le dispositif de médiation institutionnelle, appelé également « premier compartiment du Centre », est régi par le règlement intérieur du CMMB. Il concerne les différends, dont le montant en jeu est égal ou inférieur à 1 million de dirhams, notamment ceux ayant trait :

- aux comptes à vue, comptes à terme et comptes d'épargne ;
- aux moyens de paiement ;
- aux conditions de remboursement des concours financiers ;
- à la délivrance de documents à la clientèle (mainlevée, tableau d'amortissement, attestation d'encours, etc.).

Sont également éligibles à ce compartiment les dossiers liés :

- au recouvrement des créances dans le cas où le non-paiement est lié à un licenciement ou à une situation sociale imprévue, conformément à l'article 111 de la loi n° 31-08 ;
- aux difficultés de règlement, par les toutes petites et moyennes entreprises, des créances bancaires.

Les établissements de crédit acceptent la proposition de résolution du Médiateur lorsque le montant en jeu ne dépasse pas les sommes, ci-après :

- 200 000 dirhams pour les banques ;
- 100 000 dirhams pour les sociétés de financement, à l'exception des sociétés de crédit à la consommation ;
- 50 000 dirhams pour les sociétés de crédit à la consommation ;
- 5 000 dirhams pour les associations de microcrédit.

Le recours au premier compartiment du Centre est volontaire et à titre gratuit.

Médiation conventionnelle :

Le dispositif de médiation conventionnelle, dit aussi « deuxième compartiment du Centre », est régi par les dispositions de la loi n° 08-05 abrogeant et remplaçant le chapitre VIII du titre V du Code de procédure civile.

Il concerne des différends pouvant naître ou déjà nés, dont le montant en enjeu est supérieur à 1 million de dirhams au moment de la saisine du Centre.

Le recours au deuxième compartiment du CMMB est volontaire et à titre onéreux selon un barème fixé par ledit Centre.

Dans les deux cas (médiation institutionnelle et médiation conventionnelle), tout différend qui fait l'objet d'une action pendante devant une juridiction ou instance arbitrale, est irrecevable par le Centre.

TRAITEMENT DES DIFFICULTES

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de BAM qui initie et supervise cette procédure et non le pouvoir judiciaire. Elles sont soumises aux dispositions du chapitre I du titre V de la loi bancaire.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

IV.5.2. Principaux intervenants dans le secteur

Le secteur comporte quatre grandes catégories de sociétés de financement :

- Les sociétés de crédit-bail ou de leasing qui financent l'acquisition de biens d'équipement des entreprises et des professionnels ;
- Les sociétés spécialisées dans le financement de véhicules automobiles de tourisme et utilitaires neufs ou d'occasion ;
- Les sociétés de crédit à la consommation qui couvrent le financement d'achats de biens de consommation ou de biens d'équipement ;
- Les sociétés de financement spécialisées en produits alternatifs.

De par le renforcement du cadre réglementaire et prudentiel et suite au mouvement de restructuration et d'assainissement, le nombre de sociétés de crédit à la consommation est passé de 36 à fin 1999, à 9 à fin 2022. Cette concentration est due notamment à la recrudescence de la concurrence au sein du secteur suite à la baisse du TMIC. Pour subsister, les sociétés de crédit à la consommation devaient trouver les meilleures conditions de financement, à des taux suffisamment bas, pour compenser la baisse du TMIC et générer une marge suffisante.

Les concurrents d'EQDOM sont les suivants : WAFASALAF ; VIVALIS ; SOFAC ; RCI ; SALAFIN ; AXA CREDIT ; DAR SALAF ; SONAC.

Les parts de marché en termes de production nette et d'encours bruts se présentent comme suit :

	PDM Total production nette			PDM Total encours bruts		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
WAFASALAF	29,6%	28,6%	26,9%	29,9%	28,1%	27,9%
SOFAC	17,0%	19,9%	21,2%	14,0%	16,7%	18,2%
VIVALIS	14,1%	18,4%	20,4%	16,3%	18,3%	19,8%
EQDOM	13,6%	12,6%	9,3%	18,6%	17,4%	15,1%
RCI	12,7%	9,3%	10,5%	9,1%	8,6%	8,7%
SALAFIN	6,7%	5,5%	6,3%	7,0%	6,1%	5,8%

AXA	3,6%	3,1%	3,2%	3,5%	3,4%	3,3%
DAR SALAF	1,7%	1,7%	1,4%	1,0%	0,9%	0,8%
SONAC	1,1%	0,9%	0,8%	0,5%	0,5%	0,4%

Source : APSF

La part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'établit à 9,3% en 2022 contre 12,6% en 2021.

La part de marché relative aux encours bruts a connu une baisse de -234 pbs, passant de 17,4% à 15,1% entre 2021 et 2022.

La baisse des parts de marché d'EQDOM en termes de production nette et d'encours bruts sur la période étudiée (2021-2022) s'explique principalement :

- L'impact de la crise sanitaire et les fermetures de frontières de fin 2021 à début 2022 ;
- L'arrêt de la première version du projet synergétique Sogeconso (modèle producteur/distributeur) avec la SGMA ;
- La volonté d'EQDOM de cibler les clients les moins risqués en 2022 pour normaliser le coût net du risque ;
- Et la pénurie de certaines gammes premium sur lesquelles se positionne EQDOM sur le marché automobile.

Le tableau suivant présente les principaux concurrents d'EQDOM :

Société	Activité	Date de création	Actionnaire de référence
SOFAC	Société de crédit à la consommation	1963	CIH
VIVALIS	Société de crédit à la consommation	1992	Banques Centrale Populaire
RCI	Société de crédit à la consommation	2007	RCI Banque
WAFASALAF	Société de crédit à la consommation	1987	Attijariwafa Bank / CACF
SALAFIN	Société de crédit à la consommation	1997	BOA
DAR SALAF	Société de crédit à la consommation	1998	Abdallah Benhamida et consorts
AXA CREDIT	Société de crédit à la consommation	1954	AXA ASSURANCES MAROC
SONAC	Société de crédit à la consommation	1980	Famille ZOUHAIRI BERNOUSSI

Source : APSF

Les parts de marché en termes d'encours bruts (prêts affectés et prêts non affectés) se présentent comme suit :

	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
WAFASALAF	29,1%	26,2%	24,3%	30,9%	30,9%	33,1%
SOFAC	17,2%	21,1%	22,5%	9,7%	10,5%	11,9%
VIVALIS	16,0%	19,1%	22,0%	16,7%	17,2%	16,7%
EQDOM	13,3%	11,7%	9,9%	25,6%	25,4%	22,4%
RCI	16,0%	14,8%	14,8%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	5,6%	4,8%	4,4%	8,8%	8,1%	7,7%
AXA	0,1%	0,0%	0,0%	8,2%	8,1%	8,1%
DAR SALAF	1,8%	1,5%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%
SONAC	0,8%	0,8%	0,7%	0,0%	0,0%	0,1%

Source : APSF

Les parts de marché en termes de production nette (prêts affectés et prêts non affectés) se présentent comme suit :

	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
WAFASALAF	25,9%	21,7%	20,1%	35,9%	40,9%	40,0%

SOFAC	19,7%	25,0%	25,5%	12,3%	10,9%	12,9%
VIVALIS	15,3%	22,0%	24,2%	12,0%	11,9%	13,0%
EQDOM	9,3%	8,8%	6,4%	20,8%	19,4%	14,8%
RCI	20,1%	14,5%	15,9%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	5,2%	4,0%	4,5%	9,2%	8,3%	9,8%
AXA	0,0%	0,0%	0,0%	9,8%	8,5%	9,3%
DAR SALAF	2,7%	2,6%	2,2%	0,0%	0,0%	0,1%
SONAC	1,7%	1,4%	1,1%	0,0%	0,0%	0,1%

Source : APSF

IV.5.3. Catégories de produits

IV.5.3.1. *Crédit ou prêt affecté*

Les prêts affectés sont accordés en vue de l'achat d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur...) ou d'une prestation déterminée (voyage, frais de scolarité...).

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)

Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

LA VENTE A CREDIT AUTOMOBILE

Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule

IV.5.3.2. *Crédit ou prêt non affecté*

PRET PERSONNEL OU CREDIT DIRECT

Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

CREDIT RENOUVELABLE

Ce type de crédit, appelé également crédit permanent ou crédit revolving consiste à mettre à la disposition du client, une réserve d'argent permanente et renouvelable.

Cette réserve est déterminée en fonction des possibilités du client au moment de l'ouverture de son crédit. Il peut s'en servir en partie ou en totalité. Les remboursements mensuels contribuent à reconstituer la réserve d'argent dont le client dispose.

Dans la plupart des cas, il est remis au client une carte. Cette carte est utilisée dans les magasins partenaires de la société de crédit qui l'émet.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution qui est généralement composé de :

- Agences propres aux établissements de crédit ;
- Réseaux bancaire appartenant à la société mère et aux sociétés du même groupe ;
- Commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit à la consommation et qui servent d'intermédiaires entre les clients et les établissements de crédit ;

- Correspondants ou intermédiaires et qui sont des entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariats qui les lie avec les établissements de crédit ;
- Grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente à travers des cartes de crédit ou de fidélité.

IV.5.3.3. Produits alternatifs

Le secteur a connu l'introduction de nouveaux produits de financement répondant à un double besoin :

- Besoin financier: disposer d'une solution bancaire pour répondre à un besoin d'acquisition, d'équipement et de financement ;
- Besoin éthique : disposer de solutions bancaires qui respectent des valeurs adoptées.

Ces nouveaux produits portent le nom de « Ijara », « Moucharaka » et « Mourabaha » :

- Ijara : Par Ijara, on entend tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client. L'opération Ijara peut :
 - ✓ Consister en une location simple ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara tachghilia ;
 - ✓ Être assortie d'un engagement d'acquisition ferme de la part du locataire à l'issue d'une période convenue d'avance et l'engagement ferme de la Banque de lui céder ce bien à l'issue de la même période ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara wa iqtina.
- Moucharaka : Par Moucharaka, on entend tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. On distingue deux types de contrats :
 - ✓ La Moucharaka Tabita (fixe) : L'établissement de crédit et le client demeurent partenaires au sein de la société jusqu'à l'expiration du contrat ;
 - ✓ La Moucharaka Moutanakissa (dégressive) : L'établissement de crédit se retire de la société au fur et à mesure de l'avancement du projet financé.
- Mourabaha : Par Mourabaha, on entend tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.

IV.5.4. Performances du secteur du crédit à la consommation

IV.5.4.1. La production nette

Le tableau ci-dessous présente la ventilation de la production nette des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2020-2022 :

En MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Ev. 21/20	2022	% Total	Ev. 22/21	TCAM 22/20
Prêts affectés	9 204	62,9%	13 162	64,2%	43,0%	13 561	65,8%	3,0%	21,4%
Auto Classique	4 215	28,8%	5 962	29,1%	41,4%	6 814	33,0%	14,3%	27,1%
LOA	4 539	31,0%	6 685	32,6%	47,3%	6 179	30,0%	-7,6%	16,7%
Mourabaha	0	0,0%	0	0,0%	0,0%	0	0,0%	0,0%	0,0%
Autres	449	3,1%	516	2,5%	14,8%	568	2,8%	10,2%	12,4%
Prêts non affectés	5 428	37,1%	7 338	35,8%	35,2%	7 062	34,2%	-3,8%	14,1%
Prêts personnels	5 373	36,7%	7 289	35,6%	35,7%	7 024	34,1%	-3,6%	14,3%
Revolving	56	0,4%	49	0,2%	-11,9%	38	0,2%	-22,3%	-17,3%
Total	14 632	100%	20 501	100%	40,1%	20 623	100%	0,6%	18,7%

Source : APSF

A fin 2021, la production nette du secteur a atteint 20,5 milliards de dirhams avec une hausse de 40,1% par rapport à 2020 due à la hausse des prêts affectés de 43,0% et des prêts non affectés de 35,2% (production nette en 2021 en hausse de 5% par rapport à 2019). 2021 a été marqué par une reprise des crédits affectés ou non affectés mais aussi fortement perturbé par la non-disponibilité des véhicules neufs et la fermeture des frontières en fin d'année.

A fin 2022, la production nette du secteur a atteint 20,6 milliards de dirhams avec une légère hausse de 0,6% par rapport à 2021 due principalement à l'effet combiné de la hausse des prêts affectés de 3% liée à l'augmentation des prêts Auto Classique de 14,3%, et de la baisse des prêts non affectés de 3,8% liée à la baisse de prêts personnels.

En MAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Ev. 22/21
Production nette en nombre	269 586	338 542	25,6%	313 235	-7,5%
Montant moyen financé en MAD	54 276	60 556	11,6%	65 840	8,7%

Source : APSF

En 2021, la production en nombre de dossiers affiche une hausse de 25,6% pour atteindre 338 542 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 60 556 MAD en 2021, en hausse de 11,6% par rapport à l'année précédente.

En 2022, la production en nombre de dossiers affiche une baisse de 7,5% pour atteindre 313 235 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève à 65 840 MAD en 2022, en hausse de 8,7% par rapport à l'année précédente.

IV.5.4.2. Les encours

En MMAD	2020	2021	2022
Encours comptable sectoriel	56 354	61 185	65 805
Evolution en %	2,2%	8,6%	7,6%

Source : APSF

A fin 2021, l'encours comptable brut sectoriel atteint 61,2 milliards de dirhams, en augmentation de 8,6% par rapport à 2020. Comme pour la production, l'évolution de l'encours du secteur a connu un ralentissement en 2020 du essentiellement au covid et à la baisse de production sur 2020.

A fin 2022, l'encours comptable brut sectoriel atteint 65,8 milliards de dirhams, en hausse de 7,6% par rapport à 2021 en lien avec la hausse légère de la production nette du secteur de 0,6%. Cette progression s'explique par la combinaison de la hausse des encours sains qui passent de 52 732 MMAD à 56 873 MMAD (+7,9%) et des créances en souffrances qui passent de 8 453 MMAD à 8 931 MMAD (+5,7%).

Ventilation de l'encours brut sectoriel (répartition entre prêt affecté et non affecté)									
MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Ev. 21/20	2022	% Total	Ev. 22/21	TCAM 22/20
Prêts affectés	28 698	50,9%	31 397	51,3%	9,4%	34 227	52,0%	9,0%	9,2%
Auto Classique	10 171	18,0%	10 832	17,7%	6,5%	12 098	18,4%	11,7%	9,1%
LOA	18 198	32,3%	20 213	33,0%	11,1%	21 729	33,0%	7,5%	9,3%
Mourabaha	-1	0,0%	-1	0,0%	4,9%	-1	0,0%	-14,9%	-4,5%
Autres	330	0,6%	354	0,6%	7,1%	401	0,6%	13,4%	10,2%
Prêts non affectés	20 232	35,9%	21 335	34,9%	5,5%	22 646	34,4%	6,1%	5,8%
Créances en souffrance	7 425	13,2%	8 453	13,8%	13,8%	8 931	13,6%	5,7%	9,7%

Auto Classique	2 838	5,0%	3 514	5,7%	23,8%	3 681	5,6%	4,8%	13,9%
LOA	579	1,0%	747	1,2%	29,1%	894	1,4%	19,7%	24,3%
Mourabaha	2	0,0%	2	0,0%	-15,1%	2	0,0%	6,0%	-5,2%
Autres	45	0,1%	43	0,1%	-4,2%	43	0,1%	0,3%	-1,9%
Prêts non affectés	3 961	7,0%	4 147	6,8%	4,7%	4 311	6,6%	4,0%	4,3%
Total	56 354	100,0%	61 185	100,0%	8,6%	65 805	100,0%	7,6%	8,1%

Source : APSF

En 2021, les créances en souffrance ont augmenté de 13,8% pour s'établir à 8,4 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,8% de l'encours brut global suite la hausse des produits auto classique de 23,8% et la hausse du LOA de 29,1%.

En 2022, les créances en souffrance ont connu une hausse de 5,7% pour atteindre 8,9 milliards de dirhams, représentant ainsi 13,6% de l'encours brut global suite à la hausse du LOA de 19,7% et la hausse de l'auto classique de 4,8%. Les créances en souffrance sont également expliquées par catégorie de clientèle notamment le segment clientèle avec prélèvement à la source qui a enregistré une baisse de 2,8% ainsi que le segment clientèle avec prélèvement bancaire qui a enregistré une hausse de 8,5%.

Encours brut sectoriel par type de crédit									
MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Total Prêts non affectés	24 192	43%	25 482	42%	5%	26 957	41%	6%	6%
Prêts personnels	23 913	42%	25 182	41%	5%	26 715	41%	6%	6%
Fonctionnaires	13 197	23%	13 280	22%	1%	13 800	21%	4%	2%
Retraités	1 605	3%	2 213	4%	38%	2 554	4%	15%	26%
Salariés d'organismes conventionnés	2 581	5%	2 616	4%	1%	2 567	4%	-2%	0%
Prélèvement Bancaire	6 530	12%	7 073	12%	8%	7 794	12%	10%	9%
Revolving	280	0%	300	0%	7%	242	0%	-19%	-7%
Total Prêts affectés	32 161	57%	35 703	58%	11%	38 848	59%	9%	10%
Véhicules	31 786	56%	35 306	58%	11%	38 403	58%	9%	10%
Auto Classique	13 008	23%	14 346	23%	10%	15 779	24%	10%	10%
LOA	18 777	33%	20 960	34%	12%	22 623	34%	8%	10%
MOURABAHA	1	0%	1	0%	-31%	1	0%	-14%	-23%
Equipement domestique	368	1%	388	1%	5%	445	1%	14%	10%
Autres	7	0%	9	0%	25%	0	0%	-100%	-100%
Total	56 354	100%	61 185	100%	9%	65 805	100%	8%	8%

Source : APSF

En 2022, le total des prêts non affectés affiche 26,96 milliards de dirhams et représente 41,0% de l'encours brut global du secteur (contre 41,6% en 2021).

Encours brut sectoriel par type de client									
MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Client prélèvement à la source	17 383	31%	18 109	30%	4%	18 921	29%	4%	4%
Fonctionnaires	13 197	23%	13 280	22%	1%	13 800	21%	4%	2%
Retraités	1 605	3%	2 213	4%	38%	2 554	4%	15%	26%
Salariés d'organismes conventionnés	2 581	5%	2 616	4%	1%	2 567	4%	-2%	0%
Client prélèvement bancaire	38 971	69%	43 076	70%	11%	46 884	71%	9%	10%

Total	56 354	100%	61 185	100%	9%	65 805	100%	8%	8%
--------------	---------------	-------------	---------------	-------------	-----------	---------------	-------------	-----------	-----------

Source : APSF

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2022, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 29% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 4% par rapport à 2021.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2022, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 71% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 9% par rapport 2021 pour s'établir à 46 884 MMAD.

IV.6. Activité d'EQDOM

IV.6.1. Produits commercialisés

Dans le cadre de sa stratégie de développement, EQDOM offre à sa clientèle une gamme de produits susceptibles de répondre aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante. Engagée depuis 1998 dans une politique de diversification des produits offerts, EQDOM s'est tournée depuis 2003 vers le crédit affecté touchant les domaines de l'automobile, de la moto et des biens et services destinés à l'équipement des ménages.

Animée par la volonté d'attirer une nouvelle clientèle, EQDOM a poursuivi sa politique commerciale visant à drainer une nouvelle clientèle bancarisée et surtout jeune à travers le lancement en mois de mai 2020 de son site transactionnel pour se rapprocher davantage de ces clients et marquer sa nouvelle ère dans le monde du digital. Sur cette même lancée ; EQDOM a intégré depuis 2014 le scoring composante importante dans la gestion du risque de crédit.

Aussi EQDOM a mis en place en novembre 2021 une nouvelle plateforme digitale sous la marque VIVA CAR.MA qui propose aux clients une vitrine de véhicules d'occasion expertisées en proposant des formules adaptés et avantageuses.

Les caractéristiques des produits proposés par EQDOM se présentent comme suit :

Produit	Mode de prélèvement	CSP	Durée
Crédit non affecté (Prêts personnels)	Prélèvement à la source	- Fonctionnaires - Salariés d'un organisme conventionné - Retraités (CMR ; RCAR ; CIMR)	De 6 à 120 mois en fonction de la CSP
	Prélèvement bancaire	- Salariés du secteur privé et retraités - Profession libérale - Commerçants et gérants de sociétés - Artisans	
Crédit affecté (Crédit équipement domestique)	Prélèvement bancaire	- Fonctionnaires - Salariés du secteur privé - Retraités - Employés de collectivités locales - Profession libérale - Commerçants et gérants de sociétés - Artisans - Personnes morales	De 4 à 60 mois
Crédit affecté (LOA)	Prélèvement bancaire	- Fonctionnaires - Salariés du secteur privé - Employés des collectivités locales - Retraités - Profession libérale - Personnes morales - Commerçants - Artisans - Professionnels du transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs)	De 24 à 72 mois en fonction de la CSP
Crédit affecté (Auto crédit classique)	Prélèvement bancaire et prélèvement à la source	- Fonctionnaires - Salariés - Profession libérale - Commerçants - Artisans - Retraités	De 6 à 72 mois (jusqu'à 96 mois pour les fonctionnaires en prélèvement à la source)

Crédit affecté (Auto crédit classique voitures d'occasion)	Prélèvement bancaire	- Personnes morales - Fonctionnaires - Salariés - Profession libérale - Commerçants - Artisans - Retraités - Personnes morales	De 6 à 84 mois

Source : EQDOM

IV.6.2. Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée des fonctionnaires, des retraités des différentes caisses de retraites, des employés des organismes conventionnés, des salariés des organismes non conventionnés, des professions libérales, des commerçants, des artisans et des professionnels de transport (Taxis ; Loueurs ; Transporteurs).

Ainsi, le portefeuille est segmenté en fonction de la catégorie socioprofessionnelle et également en fonction du mode de prélèvement. De ce fait, le segment des clients en prélèvement à la source regroupe les fonctionnaires, les retraités et les salariés des organismes conventionnés. Celui des clients en prélèvement bancaire, dans lequel sont regroupés toutes les catégories socioprofessionnelles.

IV.6.3. Réseau de distribution directe des crédits d'EQDOM

EQDOM s'appuie sur un réseau de distribution directe pour se rapprocher davantage de ses partenaires concessionnaires automobile et d'un tissu d'administrations à bon potentiel.

Le nombre total d'agences au 31 décembre 2022 est de 21 agences, présentes dans les principales villes du Royaume:

Localisation	Nombre d'agences
Casablanca	5
Rabat	3
Marrakech	1
Tanger	1
Settat	1
Fès	1
Salé	1
Oujda	1
Agadir	1
Safi	1
Tétouan	1
Meknès	1
El Jadida	1
Kenitra	1
Béni Mellal	1
Total	21

Source : EQDOM

En plus de son réseau d'agences, EQDOM met à la disposition de ses clients un réseau composé de :

- 98 intermédiaires agréés actifs présents notamment dans les villes où EQDOM n'est pas représentée par une agence ;
- 189 entreprises conventionnées actives.

Ci-après un tableau récapitulatif de l'évolution du réseau de distribution/partenaires durant les trois derniers exercices :

	Réseau de distribution		
	2020	2021	2022
Agences	24	23	21
Entreprises conventionnées	261	206	189
Intermédiaires agréés	102	100	98

Source : EQDOM

Les agences, les entreprises conventionnées et les intermédiaires agréés ont connu respectivement des baisses de 8,7%, 8,3% et 2% en 2022 par rapport à 2021.

Entre 2020 et 2022, et parallèlement à la mise sur le marché de nouveaux produits, un effort particulier a été déployé par EQDOM pour consolider sa relation commerciale avec ses intermédiaires dans les différentes villes du Royaume.

En 2021, EQDOM a consolidé ses partenariats existants et noué de nouveaux partenariats automobiles avec les principales marques automobiles. EQDOM a renforcé sa présence terrain au niveau des établissements publics, administrations et les organismes conventionnés.

EQDOM a réalisé plusieurs partenariats commerciaux aussi bien avec les Organismes Conventionnés, les intermédiaires, les concessionnaires et les garagistes.

IV.6.4. Production

En MMAD	2020	2021	2022	TCAM 22/20
Production Brute d'EQDOM	3 425	4 874	3 656	3,3%
Evolution en %		42%	-25%	
Production Nette d'EQDOM	1 986	2 589	1 909	-1,9%
Evolution en %		30%	-26%	

Source : EQDOM

En 2021, la production brute Eqdom s'établit à 4,87 milliards de dirhams et affiche un taux de croissance annuel moyen vs. 2019 de +2,8% et une évolution de +42% par rapport à l'année dernière.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche un taux de croissance annuel moyen de -0,6% passant de 2,62 à 2,59 milliards de dirhams entre 2019 et 2021, en lien avec la crise sanitaire ayant impacté le marché en 2020 et en 2021. La période de confinement, les fermetures de frontières répétitives ainsi que les différentes mesures restrictives mises en place dans le royaume ont ralenti l'activité de tout le secteur qui affiche une croissance annuelle moyenne vs. 2019 de +5% malgré une progression de 40% par rapport à l'année dernière.

Néanmoins, EQDOM a adapté son mix de clientèle vers un ciblage des clients les moins risqués sans aller chercher la croissance de certains acteurs du crédit sur le marché de l'automobile.

En 2021, l'évolution de la production nette augmente de +30% tirée par une reprise des actions commerciales d'animation post crise malgré un dernier trimestre fortement impacté par le ralentissement du marché automobile en lien avec la pénurie de stock des matières premières.

En 2022, la production brute EQDOM s'établit à 3,66 milliards de dirhams et affiche un taux de croissance annuel moyen vs. 2020 de +3,3% et une évolution de -25% par rapport à l'année précédente.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche une baisse de 26% en 2022 passant de 2,6 à 1,91 milliards de dirhams entre 2021 et 2022. Cette baisse de la production est en lien principalement avec la crise sanitaire et les fermetures de frontières de fin 2021 à début 2022, l'arrêt de la première version du projet synergétique Sogeconso

(modèle producteur/distributeur) avec la SGMA, la volonté d'EQDOM de cibler les clients les moins risqués en 2022 pour normaliser le CNR, et une pénurie de certaines gammes premium sur lesquelles se positionne EQDOM sur le marché automobile.

En MMAD	2020	2021	2022
Production nette EQDOM	1 986	2 589	1 909
<i>Evolution en %</i>		30%	-26%
Production nette du secteur	14 632	20 501	20 623
<i>Evolution en %</i>		40%	1%
Part de marché EQDOM	13,6%	12,6%	9,3%
<i>Evolution en %</i>		-95 pbs	-337 pbs

Source : APSF

En 2021, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle s'établit à 12,6% contre 13,6% en 2020, soit une baisse de 95 pbs. Cette variation est expliquée par une plus forte hausse de la production nette du secteur comparée à celle de la société entre 2020 et 2021, essentiellement sur le produit automobile qui a connu une forte croissance et une prise de risque plus prudente de EQDOM.

En 2022, la part d'EQDOM dans la production nette sectorielle s'établit à 9,3% contre 12,6% en 2021, soit une baisse de 337 pbs, en raison de l'arrêt de la continuité en prélèvement bancaire, la revue à la hausse des taux de rachat suite augmentation des taux directeurs et pour l'automobile l'arrêt de l'activité loueurs et transporteurs ainsi que l'absence de stock de voitures PREMIUM.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE

Production nette par type de crédit									
MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Crédit non affecté	1 131	57%	1 425	55%	26%	1 047	55%	-27%	-4%
Fonctionnaires	541	27%	690	27%	27%	606	32%	-12%	6%
Retraités	213	11%	244	9%	14%	225	12%	-8%	3%
Salariés d'organismes conventionnés	110	6%	143	6%	29%	134	7%	-6%	10%
Prélèvement Bancaire	266	13%	349	14%	31%	82	4%	-77%	-45%
Crédit affecté	855	43%	1 163	45%	36%	863	45%	-26%	0%
Auto Classique	256	13%	451	17%	76%	209	11%	-54%	-10%
Equipement domestique	3	0%	1	0%	-72%	0	0%	-70%	-71%
LOA	597	30%	712	28%	19%	654	34%	-8%	5%
Total	1 986	100%	2 589	100%	30%	1 909	100%	-26%	-2%

Source : EQDOM

Crédit non affecté :

En 2021, la production nette de crédits non affectés a enregistré une hausse de 26% par rapport à 2020 atteignant 1 425 MMAD en 2021, expliquée principalement par la reprise post covid qu'a connu le marché ainsi que les animations commerciales.

Le crédit aux fonctionnaires a enregistré une hausse de 27% par rapport à 2020, représentant 27% de la production totale en 2021.

La dynamique haussière est constatée sur tout le segment en lien avec une reprise du marché amorcée post crise Covid 19 et les animations commerciales.

Le crédit aux salariés d'organismes conventionnés a affiché une hausse de 29% en 2021 par rapport à 2020.
Le crédit non affecté « Divers » qui est passé de 266 MMAD à 349 MMAD en 2021 (soit une hausse de 31%).

En 2022, la production nette de crédits non affectés a enregistré une baisse de 27% par rapport à 2021 atteignant 1 047 MMAD en 2022 en lien principalement avec l'arrêt de la première version du projet de synergie avec la SGMA nommé Sogeconso (-218 MMAD) et au choix volontaire de restreindre l'octroi sur certains segments.

Crédit affecté :

En 2021, la production nette de crédits affectés s'établit à 1 163 MMAD, soit une hausse de 36% par rapport à l'année précédente, expliquée par la dynamique haussière constatée sur tout le segment en lien avec une reprise du marché amorcée post crise Covid 19 et les animations commerciales. L'Auto Classique a fortement évolué en 2021 par une prise de risque importante sur des segments comme les transporteurs de personnel et la location de voiture.

En 2022, la production nette de crédits affectés s'établit à 863 MMAD, soit une baisse de 26% par rapport à 2021. Elle a été impactée par les restriction sanitaires et la fermeture des frontières liées à la Covid 19 début 2022, un resserrement de la politique d'octroi sur certains segments en lien avec la montée du CNR et une faible présence sur les segments d'entrée de gamme moins impactés par les pénuries de voitures.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE PAR TYPE DE CLIENT

Production nette par type de client									
MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Client prélèvement à la source	865	44%	1 076	42%	24%	965	51%	-10%	6%
Fonctionnaires	541	27%	690	27%	27%	606	32%	-12%	6%
Retraités	213	11%	244	9%	14%	225	12%	-8%	3%
Salariés d'organismes conventionnés	110	6%	143	6%	29%	134	7%	-6%	10%
Client prélèvement bancaire	1 121	56%	1 513	58%	35%	945	49%	-38%	-8%
Total	1 986	100%	2 589	100%	30%	1 909	100%	-26%	-2%

Source : EQDOM

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2021, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 42% de la production totale et a enregistré une hausse de 24% par rapport à 2020 suite à la hausse du créneau crédit des fonctionnaires et des salariés d'organismes conventionnés.

En 2022, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 51% de la production totale et a enregistré une baisse de 10% par rapport à 2021 suite à la baisse du créneau crédit des fonctionnaires, des retraités et des salariés d'organismes conventionnés. L'arrêt de la continuité en prélèvement bancaire a impacté le prélèvement à la source pour les clients éligibles à la continuité.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2021, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 58% de la production totale réalisée et a enregistré une hausse de 35% par rapport 2020 pour s'établir à 1 513 MMAD.

L'arrêt de la convention CMR (retraités de la fonction publique en prélèvement à la source) a entraîné une hausse du prélèvement bancaire résultat du fait d'adresser cette catégorie socio-professionnelles (CSP) en prélèvement

bancaire. Les clients du segment retraités CMR ont boosté la production en prélèvement bancaire avant la remise en place du prélèvement à la source en 2019.

La reprise du prélèvement à la source pour cette CSP couplée à une acceptation plus prudente à cause de la crise sanitaire a entraîné une baisse de la production en prélèvement bancaire.

La reprise de la convention avec la CMR a permis de reprendre l'activité sur le segment des retraités CMR en prélèvement à la source ce qui a permis l'évolution de la production sur ce segment d'activité.

En 2022, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 49% de la production totale réalisée et a enregistré une baisse de 38% par rapport 2021 pour s'établir à 945 MMAD, suite à la décision du management d'EQDOM de limiter temporairement l'octroi sur ce mode de paiement pour contenir le CNR.

ANALYSE DE LA PRODUCTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION

Production nette par canal de distribution									
En MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Réseau des agences propres	1 638	82%	2 121	82%	29%	1 502	79%	-29%	-4%
Intermédiaires	348	18%	467	18%	34%	408	21%	-13%	8%
Total	1 986	100%	2 589	100%	30%	1 909	100%	-26%	-2%

Source : EQDOM

En 2021, la production des agences propres enregistre une hausse de 29% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,1 milliards de dirhams.

La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 82% et 18% en 2021.

En 2022, la production des agences propres enregistre une baisse de 29% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 1,5 milliards de dirhams. La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 79% et 21% en 2022.

L'augmentation des taux de rachat a eu un impact important aussi bien sur la production du guichet direct que sur celui des intermédiaires ce qui s'est traduit par une perte d'encours en fin d'année de près de 700 MMAD.

ANALYSE DE LA PRODUCTION NETTE D'EQDOM POUR LE COMPTE DE SGMB

Production nette d'EQDOM pour le compte de SGMB						
En MMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Production nette	167	218	31%	0	-100%	-100%

Source : EQDOM

La première version du projet synergétique Sogeconso (production d'EQDOM pour le compte de SGMB) s'est arrêté fin 2021 au profit de la mise en place d'un modèle de servicing octroi et recouvrement.

Impact RPA sur la production :

En MMAD	2020	2021	2022
RPA	1 102	1 895	1 790

Source : EQDOM

La reprise en 2021 des relations avec les intermédiaires opérant dans les rachats d'encours, et ce à travers l'alignement d'EQDOM sur le marché en termes de financement par chèque, a eu un impact sur les RPA ; les

intermédiaires en question soldent les dossiers des clients fonctionnaires auprès de tous les organismes pour libérer les quotités cessibles et placer des crédits plus importants pour les mêmes clients.

En complément au sujet des rachats opérés par les intermédiaires, la manœuvre permet de rassembler les crédits d'un client dans un même dossier avec un encours plus important.

L'augmentation des RPA est adossée aux décisions en matière de rachat et de continuité.

En 2022, le RPA affiche 1 790 MMAD contre 1895 MMAD en 2021, soit une baisse de 6%.

EVOLUTION DU MONTANT MOYEN DES DOSSIERS FINANCES ET DE LA DUREE MOYENNE DE CREDIT 2020-2022

	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21	TCAM 22/20
Nombre de dossiers financés	38 981	45 008	15%	34 764	-23%	-6%
Montant moyen des dossiers financés (dirhams)	87 856	116 991	33%	105 616	-10%	10%
Durée moyenne de crédit (mois)	77	71	-8%	93	31%	10%

Source : EQDOM

En 2021, le montant moyen des dossiers financés a enregistré une hausse de 33% pour atteindre 116 991 dirhams en 2021 contre 87 856 dirhams en 2020. Cette variation est expliquée par la dynamique haussière constatée sur tout le segment en lien avec une reprise du marché amorcée post crise Covid 19 et les animations commerciales.

En 2022, le montant moyen des dossiers financés a enregistré une baisse de 10% pour atteindre 105 616 dirhams en 2022 contre 116 991 dirhams en 2021.

La durée moyenne de crédit est de 93 mois en 2022, 71 mois en 2021 et 77 mois en 2020.

IV.6.5. Encours brut

Evolution de l'encours brut comptable

En MMAD	2020	2021	2022
Encours brut EQDOM ⁽¹⁾	9 500	9 809	9 256
Evolution en %		3,3%	-5,6%
Encours brut du secteur	56 354	61 185	65 805
Evolution en %		8,6%	7,6%
% du secteur	16,9%	16,0%	14,1%

Sources : EQDOM (comptes sociaux) et APSF

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail. Encours brut = créances sur la clientèle + immos données en crédit-bail et en location

L'encours brut EQDOM a évolué de 1,1% entre 2021 et 2022 contre un encours du secteur en évolution de 7,6% par an.

En 2022, le niveau de production n'a pas permis de compenser les amortissements contractuels et les rachats d'encours. L'encours brut comptable a ainsi baissé de 5,6% entre 2021 et 2022 et EQDOM est passé de la 3^{ème} place à la 4^{ème} place en termes de part de marché (source APSF 2022).

ANALYSE DE L'ENCOURS BRUT PAR TYPE DE CLIENT (COMPTABLE)

Encours brut par type de client									
En MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21	TCAM 22/20

Fonctionnaires	4 108	43,2%	4 087	41,7%	-0,5%	3 859	41,7%	-5,6%	-3,1%
Retraités CMR	565	6,0%	683	7,0%	20,8%	753	8,1%	10,3%	15,4%
Conventionnés	876	9,2%	880	9,0%	0,4%	803	8,7%	-8,7%	-4,3%
Total prélèvement à la source	5 550	58,4%	5 649	57,6%	1,8%	5 416	58,5%	-4,1%	-1,2%
Client prélèvement bancaire	3 950	41,6%	4 160	42,4%	5,3%	3 840	41,5%	-7,7%	-1,4%
Dont LOA	2 622	27,6%	2 406	24,5%	-8,2%	2 321	25,1%	-3,5%	-5,9%
Total	9 500	100,0%	9 809	100,0%	3,3%	9 256	100,0%	-5,6%	-1,3%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2020-2021 :

En 2021, l'encours EQDOM s'établit à 9 809 MMAD affichant une variation de +3,3% par rapport à 2020. Cette variation s'explique principalement par une production nette en hausse de 30% après une reprise de l'activité post crise COVID-19.

La part des crédits en prélèvement à la source est de 57,6% de l'encours global en 2021 contre 58,4% en 2020 grâce à la catégorie des Retraités CMR.

La part des crédits en prélèvement bancaire est en hausse de 5,3% en 2021, à 42,4% de l'encours global contre 41,6% en 2020.

Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2021, comme suit :

- Fonctionnaires : 41,7% contre 43,2% en 2020 ;
- Retraités : 7,0% contre 6,0% en 2020 ;
- Salariés OC : 9,0% contre 9,2% en 2020 ;
- Bancaire : 42,4% contre 41,6% en 2020.

Analyse 2021-2022 :

En 2022, l'encours comptable EQDOM s'établit à 9 256 MMAD affichant une baisse de 5,6% par rapport à 2021.

La part des encours clients en prélèvement à la source est revenue au niveau de 2020 avec 58,5% des encours après une baisse en 2021 suite à la volonté du management d'EQDOM de restreindre en 2022 de manière temporaire l'octroi sur certains segments en prélèvement bancaire. Ainsi, la structure de l'encours brut s'établit, à fin décembre 2022, comme suit :

- Fonctionnaires : 41,7% au même niveau qu'en 2021 ;
- Retraités : 8,1% contre 7,0% en 2021 ;
- Salariés OC : 8,7% contre 9,0% en 2021 ;
- Bancaire : 41,5% contre 42,4% en 2021.

L'évolution de l'encours brut par produit (comptable)

Encours brut par produit								
En MMAD	2020	% Total	2021	% Total	Evol. 21/20	2022	% Total	Evol. 22/21
Crédit classique	6 879	72,4%	7 403	75,5%	7,6%	6 935	74,9%	-6,3%
Auto classique	739	7,8%	986	10,1%	33,5%	871	9,4%	-11,7%
Crédit personnel	6 122	64,4%	6 399	65,2%	4,5%	6 051	65,4%	-5,4%
Distribution	18	0,2%	19	0,2%	3,3%	13	0,1%	-31,6%
LOA	2 622	27,6%	2 406	24,5%	-8,2%	2 321	25,1%	-3,5%
TOTAL	9 500	100,0%	9 809	100,0%	3,3%	9 256	100,0%	-5,6%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2020-2021 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2021 un montant de 9,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 3,3% par rapport à 2020.

En 2021, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 75,5%, soit 7 403 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel qui connaît une hausse de 4,5% en 2021.

Analyse 2021-2022 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2022 un montant de 9,3 milliards de dirhams, soit une baisse de 5,6% par rapport à 2021.

La part LOA dans le total des encours bruts a progressé en 2022 vs 2021 avec 25,1% des encours en 2022 contre 24,5% en 2021.

En 2022, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 74,9%, soit 6 935 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel qui connaît une baisse de 5,4% en 2022.

IV.6.6. Créances en souffrance et provisions

A partir de 2003, EQDOM applique la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions régies par la circulaire n° 19/G/2002 du 23 décembre 2002 de Bank Al Maghrib. Cette classification se présente comme suit :

Ancienneté de l'effet impayé	Classification	Taux de provisionnement (*)
Inférieur à 90 j	Impayé	-
Entre 90 j et 180 j	Pré douteux	20%
Entre 180 j et 360 j	Douteux	50%
Supérieur à 360 j ou cumul de 9 effets impayés	Compromis	100%

Source : EQDOM

(*) Taux appliqué sur les impayés et le Capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Dans le cas du crédit-bail⁹ et de la location avec option d'achat¹⁰, l'assiette de provisions est constituée :

- (i) des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;
- (ii) du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

Créances en souffrance					
MMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Fonctionnaires	546	620	13,6%	625	0,8%
Conventionnés	431	436	1,2%	356	-18,4%
Prélèvement bancaire	659	933	41,6%	997	6,9%
Total créances en souffrance	1 636	1 989	21,6%	1 978	-0,6%
Taux des impayés (Créances en souffrance/encours Brut)	17,2%	20,3%	+306 pbs	21,4%	109 pbs

Source : EQDOM (comptes sociaux)

⁹ Le contrat de crédit-bail concerne exclusivement la location de biens professionnels et il est assorti d'une promesse unilatérale de vente de la part du bailleur selon un prix convenu tenant compte des loyers versés.

¹⁰ Opérations de location avec option d'achat sont des opérations de même finalité que le crédit-bail, mais réservées au financement de l'acquisition de biens d'équipement non professionnels.

Au titre de l'exercice 2021, le ratio "Créances en souffrance/Encours brut" s'est établi à 20,28%, affichant une hausse de +306 pbs par rapport à 2020, conséquence de la hausse des créances en souffrances (+21,6%) par rapport à l'encours brut (+3,3%).

L'analyse des créances en souffrance par CSP fait ressortir que les créances en souffrance ont augmenté de 13,6% pour la catégorie Fonctionnaires, de 41,6% pour la catégorie Prélèvements bancaire et de 1,2% pour la catégorie des clients conventionnés.

En 2022, le taux des impayés s'élève à 21,4% contre 20,3% en 2021 (+109 pbs), en raison de la baisse des créances en souffrances (-0,6%) par rapport à l'encours brut (-5,6%).

Créances en souffrance					
MMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Créances pré-douteuses	209	289	38,3%	435	50,7%
Créances douteuses	93	102	9,7%	91	-10,4%
Créances compromises	1 334	1 598	19,8%	1 451	-9,2%
Total des créances en souffrance	1 636	1 989	21,6%	1 978	-0,6%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Au titre de l'exercice 2021, les créances en souffrance affichent 1 989 MMAD contre 1 636 MMAD en 2020, soit une hausse de 21,6%. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse des créances pré-douteuses de 38,3% et la hausse de créances compromises de 19,8%.

Au titre de l'exercice 2022, les créances en souffrance affichent 1 978 MMAD contre 1 989 MMAD en 2021, soit une baisse de 0,6%. Cette variation s'explique par l'effet combiné de la hausse des créances pré-douteuses de 50,7% et la baisse de créances compromises de 9,2%.

En 2022, les créances pré-douteuses affichent 435 MMAD contre 289 MMAD en 2021, soit une hausse de 50,7%.

A noter que l'encours en défaut est resté globalement stable entre 2021 et 2022 : des reclassements des créances en souffrances du contentieux et du douteux vers le pré-douteux ont été effectués.

Cette évolution des encours pré-douteux s'explique essentiellement par la restructuration des dossiers des clients du secteur Touristique (Hôtels et transporteurs touristiques), objet de moratoires Covid ou de protocole d'accord entre les ministères du tourisme, des finances et le GPBM/ APSF en reportant les échéances impayées en période de crise avant l'ouverture définitive des frontières en 2022. L'impact de la restructuration du secteur touristique est d'environ 75 MMAD.

Le complément provient du déclassement des dossiers en défaut par contagion du stade douteux au stade pré-douteux en application des nouvelles règles de défaut de la BCE.

Créances en souffrance					
MMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Prêts affectés	506	721	42,5%	777	7,8%
Auto classique	319	431	35,1%	465	7,8%
LOA	169	272	60,9%	296	8,9%
Autres	18	18	0,0%	16	-9,3%
Prêts non affectés	1 130	1 268	12,2%	1 201	-5,3%
Total des créances en souffrance	1 636	1 989	21,6%	1 978	-0,6%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2021, la hausse des créances en souffrance (+21,6%) est expliquée principalement par la hausse des prêts affectés (+42,5%) et la hausse des prêts non affectés (+12,2%) qui représentent 63,7% du total des créances en souffrance.

En 2022, la baisse des créances en souffrance (-0,6%) est expliquée principalement par la baisse des prêts non affectés (-5,3%) qui représentent 60,7% du total des créances en souffrance.

MMAD	Stock des provisions				
	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Fonctionnaires	479	538	12,3%	550	2,2%
Conventionnés	332	340	2,4%	268	-21,3%
Prélèvement bancaire	437	579	32,5%	663	14,4%
Total Provisions y c. agios réservés	1 248	1 457	16,7%	1 480	1,6%
Taux de couverture (provisions/créances en souffrance)	76,3%	73,3%	-303 pbs	74,8%	+159 pbs
Taux de provisionnement (provisions/encours brut comptable)	13,1%	14,9%	+172 pbs	16,0%	+114 pbs

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Année 2021

Ainsi, le taux de provisionnement se situe à 14,9% à fin 2021 contre 13,1% à fin 2020. La hausse du taux de provisionnement est due à l'effet conjugué de la hausse des provisions y compris agios (+16,75%) et de la hausse de l'encours brut comptable (+3,3%).

Année 2022

Le taux de provisionnement a connu une hausse de 114 pbs en 2022 et se situe à 16%. Cette hausse est due à l'effet conjugué de la hausse des provisions y compris agios (+1,6%) et de la baisse de l'encours brut comptable (-5,6%).

En 2022, le stock des provisions pour les prélèvements bancaires affiche 663 MMAD contre 579 MMAD en 2021, soit une hausse de 14,4%.

IV.6.7. Procédure de recouvrement

Les clients ayant des effets impayés font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur encontre.

Recouvrement amiable

Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit.
- Phase du recouvrement précontentieux : En cas de non accord, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

Recouvrement judiciaire

EQDOM procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

✓ Cas des dossiers de crédit non affecté :

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.

✓ Cas des dossiers auto-crédits :

En sus des mesures déjà citées en haut :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.

- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

IV.6.8. Encours Net (comptable)

MMAD	Encours net		
	2020	2021	2022
Encours brut ⁽¹⁾	9 500	9 809	9 256
Provisions ⁽²⁾	1 045	1 222	1 261
Encours net	8 456	8 588	7 995
Evolution en %		1,6%	-6,9%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail.

(2) Hors agios réservés

En 2021, l'encours net a augmenté de 1,6% pour atteindre 8,6 milliards de dirhams. Cette hausse s'explique par la hausse de l'encours brut (+ 3,3%) et la hausse des provisions hors agios (+16,9%).

En 2022 le montant des encours bruts a baissé de 5,6% tandis que le montant de provision est resté relativement stable en 2022 avec 1 261 MMAD vs 1 222 MMAD en 2021. Par conséquent le montant des encours nets de provision a baissé de 6,9% à 7 995 MMAD en 2022 vs 8 588 MMAD en 2021

Partie V. Informations Environnementales et sociales

V.1. Environnement

Vu la nature de son activité, EQDOM ne dispose pas d'activités polluantes ni de gestion des déchets ou opérations de recyclage.

Par ailleurs, en matière d'environnement pour son propre compte, EQDOM optimise sa consommation d'eau et d'énergie. A titre de rappel, EQDOM a obtenu en 2019 un financement, pour son initiative d'éclairage LED du siège, et ce dans le cadre du prix de l'efficacité énergétique SG.

V.2. Approche RSE

La démarche RSE d'EQDOM s'inspire de celles du Groupe Société Générale et du Groupe SGMB, en respect des obligations légales et réglementaire prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que complétée et modifiée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 relative aux opérations et informations financières.

Sur le plan ESG, EQDOM poursuit en 2022 ses actions visant à promouvoir les bonnes pratiques sociales :

- Mécénat :
 - o *Association Kane Ya Makane :*

Reconduction du Partenariat KAN YA MAKAN, dans le cadre du programme Tanourir plus, qui consiste à parrainer plusieurs écoles publiques du milieu rural. Il regroupe plusieurs activités dont la conception et l'animation d'ateliers artistiques pluridisciplinaires destinés aux élèves issus de couches sociales défavorisées en leur garantissant un accompagnement et un encadrement qui leur permettra de favoriser leur épanouissement personnel et de diminuer le taux d'abandon et d'échec scolaire.

- o *Association Marocaine de l'Orphelin :*

Don pour le financement des besoins du mois de ramadan pour les orphelins du centre Sidi Bernoussi.

V.3. Informations sociales

V.3.1. Participation du personnel

La réussite de la stratégie de croissance d'EQDOM repose aussi bien sur le partage des valeurs du groupe Société Générale (professionnalisme, esprit d'équipe & innovation) que sur une politique RH basée sur la diversité et la récompense du mérite. Une politique qui vise à nourrir et à développer davantage la notion d'appartenance au groupe, et ce, à travers un plan mondial d'actionnariat groupe SG (Plan Mondial d'Actionnariat Salarié - PMAS), en leur offrant la possibilité de devenir actionnaires porteurs d'actions et forces vives de propositions.

Peuvent bénéficier de ce plan, tous les salariés d'EQDOM justifiant d'une ancienneté de trois mois, arrêtée au dernier jour de la période de souscription.

Les conditions de souscription à cette opération sont :

- Le prix de souscription est réduit à 20% (décote) par rapport au cours moyen de l'action des 20 dernières séances précédant la décision du Directeur Général de Société Générale France en 2019. Il est de 234,39 DH l'action (soit 21,69 euros).
- EQDOM verse un complément (abondement) à l'apport personnel du collaborateur dans la limite de 10 806,20 MAD (1 000 euros). Le taux d'abondement sera de 100% pour les 20 premières actions et de 50% au-delà de ce seuil. Cet avantage est soumis à l'impôt sur les salaires (IR).

Le montant maximum de souscription avait été arrêté pour le Maroc à 10% du salaire annuel net avec un plafond de la contrevaletur de 20 000 euros par salarié, abondement compris.

V.3.2. Moyens humains

La stratégie d'EQDOM sur le plan RH est structurée comme suit :

Politique Gestion de carrière : la politique de gestion de carrière est un levier stratégique du management des ressources humaines au sein d'EQDOM permettant le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences à travers un accompagnement permanent des collaborateurs par l'élaboration des plans de formation ciblés, un système d'évaluation annuelle des performances, une gestion des mobilités internes assurée avec le respect du principe de la transparence et d'équité des chances offertes aux salariés par la publication des besoins de staffing sur la Bourse d'emploi interne ainsi que la mise en place d'un plan de succession des postes clés en conformité avec la nouvelle stratégie du groupe.

Politique de rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération sont des composantes importantes de la politique globale RH, au service des objectifs stratégiques d'EQDOM.

En effet, à la lumière des résultats de l'entreprise et de la stratégie définie par le Conseil d'administration, la politique de rémunération et de recrutement sont déterminés et validés par le Comité de Rémunération annuellement.

EQDOM a fait le choix d'une politique de rémunération équilibrée entre différentes composantes, dont l'objectif consiste à motiver et fidéliser les collaborateurs. La politique de rémunération d'EQDOM est ainsi composée de la rémunération fixe dont l'objet consiste à rémunérer le travail en fonction du niveau de responsabilités, des compétences, de la maîtrise du poste ainsi que des valeurs de marché.

Le salaire fixe est ensuite complété de primes diverses et en particulier d'une rémunération variable dont l'objet consiste à rétribuer la contribution de chaque collaborateur aux résultats de l'entreprise. La variable évolue selon l'engagement et la performance collective et individuelle du collaborateur à travers l'atteinte des objectifs fixés pour l'année.

Annuellement, les rémunérations fixes et variables font l'objet d'une revue sur la base d'un système d'évaluation annuelle. La revue de ces rémunérations est également réalisée sur la base des analyses tant internes qu'externes, qui permettent à EQDOM de poursuivre sa démarche d'équité tout en veillant à la compétitivité de ses rémunérations.

La politique de rémunération ainsi définie s'appuie sur les valeurs de transparence et d'équité et ce dans le respect des législations locales en vigueur.

Au-delà de ces rémunérations, EQDOM a une politique d'avantages sociaux avantageux pour ses collaborateurs, dont une couverture médicale, une retraite complémentaire, des primes diverses, des centres d'estivages, des crédits à taux avantageux, etc.

Politique de recrutement : EQDOM définit annuellement un plan de recrutement sur la base de sa politique de recrutement et en ligne avec les objectifs stratégiques. En fonction des besoins de staffing, la priorité est donnée à la mobilité interne. Pour ce faire, en 2019, une bourse d'emploi a été mise en place permettant en toute transparence de publier les besoins de staffing auprès de l'ensemble des collaborateurs ce qui permet de gérer aussi en équité la gestion de carrière.

En outre, EQDOM encourage également la mobilité régionale afin de développer davantage de synergie avec la région en matière de compétences et élargir les perspectives d'évolution de carrière des collaborateurs au sein des différentes entités du groupe de la région MAROC. En dernier recours, EQDOM recourt aux recrutements externes pour des besoins spécifiques sur des postes techniques ou requérant une expertise particulière ou une expérience éprouvée dans un domaine particulier.

Formation : la politique de formation fait partie des axes stratégiques d'EQDOM. Des parcours de formation ont été élaborés afin de développer différentes compétences managériales et comportementales autour de 5 axes stratégiques de formation : Commercial ; Client ; Management ; Efficacité opérationnelle.

Mesure prises pour l'égalité hommes/femme : Globalement, la parité au sein d'EQDOM est respectée. Les effectifs internes d'Eqdom sont composés de 48,8% de femmes et 51,2% d'hommes. Cette parité est respectée dans tous les processus RH du recrutement à la gestion de carrière.

Au 31 décembre 2022, l'effectif d'EQDOM s'est établi à 303 personnes, contre 295 à fin décembre 2021, avec un taux d'encadrement de l'ordre de 45,21%.

	2020	2021	Ev. 21/20	2022	Ev. 22/21
Cadres	139	137	-1,44%	137	0%
Non Cadres	173	158	-8,67%	166	5,06%
Effectif EQDOM	312	295	-5,45%	303	2,71%
Taux d'encadrement	44,55%	46,44%	+189 pbs	45,21%	-123 pbs
Dont effectif détaché*	5	5	0%	7	40%

Source : EQDOM

(*) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est SGMB.

Sur la période 2020-2022, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2020	2021	2022
Répartition par catégorie	139 cadres et 173 non cadres	137 cadres et 158 non cadres	137 cadres et 166 non cadres
Répartition par catégorie et par sexe pour chaque catégorie	76 cadres hommes 63 cadres femmes	74 cadres hommes 63 cadres femmes	76 Cadres Hommes 61 cadres femmes
	81 non cadres hommes 92 non cadres femmes	70 non cadres hommes 88 non cadres femmes	81 Non cadres Hommes et 85 non cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 = 72	< à 10 = 58	< à 10 = 70
	de 10 à <20 = 133	de 10 à <20 = 126	de 10 à <20 = 130
	> à 20 = 107	> à 20 = 111	> à 20 = 103
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants	7 titulaires & 7 suppléants
Nombre d'accidents de travail	1	2	2
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de licenciements	1 cadre	1 cadre	0cadre
	0 non cadre	0 non cadre	0 non cadre
Nombre de démissions	2 cadres	1 cadre	5 Cadres
	12 non cadre (dont -11 Stagiaires ANAPEC)	5 non cadre (dont -3 Stagiaires ANAPEC)	13 Non cadre (dont -9 Stagiaires ANAPEC)
Nombre de recrutement	0 cadres	7 cadres	7 Cadres
	30 non cadres (dont 27 Stagiaires ANAPEC)	9 non cadres (dont -6 Stagiaires ANAPEC)	33 Non cadres (dont -14 Stagiaires ANAPEC)
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	1(*)	1	1

Source : EQDOM

(*) Le litige correspond à un litige individuel suite au départ d'une personne.

	2020	2021	2022
Catégorie « Direction »	2	2	2
Répartition par sexe	2 Hommes	2 Hommes	2 Hommes
	0 Femmes	0 Femmes	0 Femmes

Source : EQDOM

***Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par sexe**

Ancienneté Moyenne / ETP - fin de période

	ETP-fin de période 2020			ETP-fin de période 2021			ETP-fin de période 2022		
Nature de contrat	ETP-fin de période	H	F	ETP-fin de période	H	F	ETP-fin de période	H	F
Contrat à durée indéterminée - CDI	290	145	145	282	138	144	288	147	141
Stagiaires -ANAPPEC	17	8	9	8	3	5	9	5	4
Détachement -SGMA	5	3	2	5	3	2	6	4	2
Total effectif fin de période-hors intérim	312	156	156	295	144	151	303	156	147
"Personnel intérimaire" fin de période	4	2	2	14	5	9	51	28	23

Source : EQDOM

***Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par ancienneté**

Ancienneté Moyenne - fin de période

	Ancienneté moyenne -fin de période		
Nature de contrat	2020	2021	2022
Contrat à durée indéterminée - CDI	16,5	17	16,3
Stagiaires -ANAPPEC	<1an	1	<1an
Détachement -SGMA	1,5	2,3	1,7
Total effectif fin de période-hors intérim	312	295	303

Source : EQDOM

Par ailleurs, la société est structurée en :

- ✓ Direction générale.
- ✓ Direction commerciale.
- ✓ Direction des Risques.
- ✓ Direction Financière.
- ✓ Direction des Ressources humaines.
- ✓ Direction d'Organisation, Transformation et des Systèmes d'Information.
- ✓ Direction Support et Production.
- ✓ Direction Innovation, Marketing et communication.
- ✓ Direction programme servicing.
- ✓ Secrétariat du Conseil et Leste.
- ✓ Data office ;
- ✓ Direction Conformité.
- ✓ Département Contrôle permanent RO & SM
- ✓ Département d'Audit Interne.
- ✓ Département Affaires Juridiques.
- ✓ Département Contrôle Niveau 2.
- ✓ Département Achats et moyens Généraux

Les réorganisations opérées depuis la prise de contrôle de la société par le Groupe Société Générale ont été conçues dans la perspective d'une meilleure allocation des ressources et une productivité améliorée.

Partie VI. Stratégie d'investissement et moyens techniques

VI.1. Stratégie de développement

Une feuille de route qui s'articule autour de 3 programmes stratégiques et 2 programmes transverses a été lancé par EQDOM en T4 2020 :

- Programmes Stratégiques :
 - Servicing
 - Auto
 - Fonds de Commerce & Digitalisation
- Programmes Transverses :
 - Usine de Traitement
 - Ressources Humaines

Il n'y a pas de durée du fait que tous ces programmes s'inscrivent dans la continuité.

Dans un environnement économique peu porteur qui se caractérise notamment par une faible consommation, un chômage élevé et un marché de crédit à la consommation rendu difficile par la concurrence des banques et par la pression sur les marges, une transformation du modèle d'affaires d'EQDOM est devenue nécessaire.

VI.1.1. Business Model post transformation :

La stratégie d'EQDOM depuis les 5 dernières années repose sur un plan de transformation de son modèle selon 5 axes :

- Transformation commerciale & marketing :
- Transformation technologique dont la digitalisation des parcours et des solutions offerts à nos clients et partenaires
- Transformation industrielle avec des usines de traitement robotisées et efficaces
- Le développement d'une offre de servicing modulaire : score, octroi, recouvrement
- L'exploitation de la DATA pour explorer des nouveaux cas d'usages et améliorer la performance du marketing direct

EQDOM a entamé la réorganisation de son réseau tenant compte du développement des offres digitales et proposer aux partenaires des solutions innovantes B2B2C de vente de crédit (cessionnaires/marchands/intermédiaires : EQDOM a mis en production les applications SAPHIR à destination des partenaires de la distribution, le site transactionnel XMEN, la plateforme Vivacar pour les financements des véhicules d'occasions.

EQDOM a développé une expertise dans la construction de score crédit consommation et d'exploitation de la DATA afin de développer l'offre de servicing à destination des entités du groupe Société Générale au Maroc et ainsi développer la Synergie avec la banque pour proposer des financements.

Transformation commerciale :

- Refonte de l'organisation du pôle commercial, et autofinancement des postes clef : BL DISPO, marché des organismes conventionnés ;
- Optimisation du réseau, conformément à la feuille de route : Programme JOSSOUR By EQDOM
- Mise en place de la plateforme acceptation, Autofinancé par la DPC ;
- Refonte des processus Auto visant à améliorer les délais de traitement, la qualité de service et le pilotage de l'activité
- Mise en place de nouvelles LAD Auto plus importantes pour les équipes
- Refonte de la tarification
- Accompagnement du réseau par la cellule anti-fraude
- Dans le cadre de la stratégie du groupe Société générale, faire du développement durable un levier de croissance et de différenciation sur les offres de financement EQDOM à destination de la clientèle Retail (financements automobiles électriques et /ou hybride)

- Equilibrage du mix produits prêt perso/ auto, développement des produits assurances et des offres sur la plateforme VIVACAR.
- Digitalisation de la relation avec les concessionnaires à travers le lancement de l'application Saphir
- Refonte des POC tous produits confondus
- Lancement de l'appel d'offre assurance véhicules

Transformation informatique pour plus de sécurité et d'évolutivité :

Des projets de transformation ont été menés :

- Transformation digitale : mise à disposition des clients de solutions digitales pour la souscription : Portail front-web (outil d'acquisition multi canal) ;
- Transformation digitale pour améliorer l'expérience clients/utilisateur, éliminer les inefficacités, augmenter la satisfaction et la rétention du personnel :
 - ICEBERG : Création d'une plateforme d'achat/vente des véhicules d'occasion
 - SAPHIR: Monter une plateforme de vente, à destination des concessionnaires dans un premier temps, puis étendue aux particuliers et aux véhicules neufs en capitalisant sur le positionnement d'EQDOM comme tiers de confiance
 - X-MEN : Mise en place d'un nouveau site transactionnel
 - Projet de refonte de la construction du score Automobile et Prêt personnel en prélèvement bancaire
- Exploitation de la Data : Développer l'analyse des données pour mieux connaître les clients et leur proposer des solutions appropriées ;
- Efficacité opérationnelle et sécurisation des infrastructures : automatiser certains processus de traitement : GED et digitalisation des signatures etc. et redéployer les effectifs concernés vers des fonctions plus stratégiques.

Transformation informatique pour plus de synergie groupe :

- Sogeconso V2 : Mise en place d'une usine de Servicing assurant toutes les étapes du processus d'octroi (octroi, gestion/production et recouvrement)
- Externalisation de l'infrastructure vers le Datacenter région (avec Servicing SGABS)
- Sécurité : mise en place d'une gouvernance sécurité avec la région avec un suivi rapproché et déploiement des programmes Darwin et SecureAD
- Automatisation des échanges avec la Marocaine Vie (DIT)
- Déploiement du portail de LMV pour la déclaration de sinistre et le suivi des dossiers jusqu'au remboursement
- Migration de la plateforme BlackBerry de la gestion des périphérique Mobile (MDM) vers la solution groupe Workspace One VMware 'Nova'

Transformation informatique pour améliorer l'Ouverture du SI, simplifier l'intégration des nouvelles technologies, et garantir la capacité d'adaptation d'EQDOM au futur :

- Intégration de l'API groupe FCCR3
- Mise en place des API ouvertes à la SGMA pour SOGECONSO
- Mise en place des API pour la canal Digital (Site transactionnel, application concessionnaires et plateforme de vente de véhicules d'occasion)

Transformation informatique pour mitiger les risques liés à l'obsolescence des systèmes et du matériel informatique :

- Mise en place d'un plan pour adresser l'Obsolescence des équipements réseaux dans les agences d'EQDOM
- Migration et standardisation de la plateforme CFT
- Migration vers Windows 2016
- Migration Active Directory et Exchange vers 2016
- Migration Microsoft Office 2016 vers Office365

- Migration Skype vers Microsoft Teams
- Renouvellement du Parc GSM
- Décommissionnement AS 400
- Migration Informix pour Remédier à l'obsolescence de la base de données du CBS
- Remédiation à l'obsolescence des équipements réseau du parc EQDOM
- Mise en place de la plateforme de supervision (NAGIOS) pour Superviser tout l'environnement de la Production EQDOM (Serveurs, CBS, actifs réseau & applications)

Transformation de l'infrastructure IT vers des Infrastructures standardisées et Nouveau modèle opérationnel

- Lancement du chantier LUIGI en synergie avec le Groupe

Transformation informatique pour mieux rationaliser/gérer les dépenses SI :

- Optimisation Coût TELECOM : Revue de l'ensemble des services fournis par les opérateurs télécoms d'EQDOM (Maroc Telecom, Orange, etc.)
- Renégociation du contrat AEBDM pour la maintenance du parc téléphonique
- Recensement des immobilisations IT pour le rapprochement comptable de l'inventaire physique
- Externaliser l'activité de support poste de Travail (PDT).

Transformation informatique pour assurer l'amélioration et continuité des services SI

- Service Management (Implémentation ITIL V3)
- Activation des liens de Backup Telecom (ADSL) afin d'assurer la haute disponibilité au niveau des agences.
- Mise en place d'un 2eme centre de données EQDOM
- Généralisation des PCs Portables (pour assurer le Télétravail durant la pandémie du COVID)

Principaux projets réalisés en 2020 :

- Poursuivre la Réalisation de la couche API (Urbanisation du SI) pour servir le canal Digital
- Evolution de l'offre site transactionnel EQDOM - MVP & développement Back office Digital
- Release Sogeconso V1 (Risk Policy)
- Projet Report d'échéance
- Projet Sécurisation SI (DLP (data loss prevention), Chiffrement, Patching, Master NDG, Gestion de vulnérabilités)
- Déploiement de la solution Skype
- Refonte LAN et supervision des équipements réseaux et sécurité
- Mutualisation du DC2 avec SGMA
- Sciforma (Outil de gestion de projet)
- IGAD (6Préconisation)
- Audit _Sécurité_Lot1 (Conformité avec la directive n°3/W/16 de BKAM).
- Déploiement de la solution Télétravail /VPN

Projets réalisés en 2021 :

- Mise en production de la plateforme Vivacar pour la vente en ligne de Véhicules d'occasions et de solutions de financements
- Revue du modèle LOA
- Mise en production de la plate-forme transactionnelle
- Définition de la stratégie d'adaptation du réseau physique et intermédiaires
- Programme de transformation du capital humain : projet Nahda, programme Boost
- Digitalisation de processus RH
- Urbanisation SI

- Servicing : mise en production de la solution d'otroi SOGECONSOV2 : FA 08/07/2022 => Dans le cadre de son plan stratégique 2020-2025, EQDOM a lancé un programme servicing dans lequel sont inscrites plusieurs initiatives dont SOGECONSO déjà initiée en 2019 avec SGMA à travers le modèle producteur distributeur.

Projets réalisés en 2022 :

- Mis en place d'un Centre de compétence Sogéconso
- FCCR V3
- Programme Alignement au calcul de provision groupe et normes BCE
- Projet Report d'échéance
- Automatisation des échanges avec la Marocaine Vie (DIT)
- Gestion des prestations d'assurance (Mensualisation d'assurance VIT)
- Service Management (Implémentation ITIL V3)- Certification ISO 27001
- Décommissionnement BIRD
- Achat PC portable (Télétravail)
- Activation Backup Agence (ADSL)
- Evolution de la gestion du parc Microsoft EQDOM : SCCM CB
- HubSecure
- Matériel et Prestation Divers
- Migration BlackBerry vers NOVA
- Migration CFT
- MigrationSkype vers Microsoft Teams
- NDC2
- NDG Postes de travail
- Obsolescence Système (Migration vers 2016)
- Optimisation Coût de maintenance matériel téléphonique
- Optimisation Coût TELECOM
- Projet IBIS (Centre de Service Mutualisé)
- Refonte LAN (Changement Plan D'adressage) / Normalisation adressage - SGNA
- Refonte LAN (Y compris câblage)
- Renouvellement du parc MFP
- Reprise d'activité poste de travail
- Restitution matériel informatique
- Upgrade Exchange
- Wifi Siège
- Mise en place d'un système de management de sécurité de l'information
- Déploiement de la solution EDR
- Gestion de traçabilité des accès à haut privilèges (Wallix)
- Gestion des Patches Linux
- Prestation AD Rebuild (IT3C - Groupe)
- Projet DLP (data loss prevention)
- Scanneur de vulnérabilités dédié
- Solution de Classification des données (Baldon James)
- Solution de double Authentification (INWEEBO, UNIPASS)
- Solution de scan de vulnérabilités (Qualys)

Projets en cours de réalisation en 2023 :

- Data BISM FULL EQDOM (réglementaire, risques et finances)
- GED (Mise à disposition des documents clients)

- ICEBERG - Plateforme auto VO
- "Industrialisation des processus (Création et développement des modules)"
- "Mise en place des Référentiels (Tiers, Produits, Offres)"
- Ouverture SI (Webservices + APIisation)
- Refonte SI de Gestion
- SAPHIR - Application Concessionnaires
- SOGECONSO V2
- X-MEN Mise en place du Site Web Transactionnel Release 1, 2 et 3
- Force OFFLINE
- Foresee et Origami
- ICAAP
- Migration SmartStream
- Mise en place de la Déchéance du Terme sur Informix
- Prise en charge des besoins Métiers
- Programme Remédiation Finance
- Projet refonte Assurance
- Projet de refonte de la construction du score Automobile et Prêt personnel en prélèvement bancaire
- Projet échange bancaire (EBICS)
- Projet NARSA
- Refonte du système recouvrement et contentieux (Lot1 + Lot2 évolutions) COLORS
- Achat PC portable (Luigi)
- Identity Services Engine (ISE)
- Migration AD et Exchange vers 2016
- Migration liaison RNIS vers MPLS avec la Trésorerie Générale du Royaume
- Migration Microsoft Office 2016 vers Office 365
- Mise en place de la plateforme Secure Transport
- Mise en place des VPN (ATTIJARI, CMR et TGR)
- Nagios
- Obsolescence équipement réseau
- Obsolescence Système (Migration vers 2016)
- Upgrade Windows 10-21H2
- AD - Secure
- Mise en place de l'outil pour la protection des données (SOC)
- PENTEST BAM 2024
- Programme investissement en acquisition de solution Sécurité
- Programme sécurité groupe
- Projet IAM (Identity Access management) et SSO
- SREP - EXTENSION LICENCE DLP

VI.1.2. Modèle producteur / distributeur : Projet SogeConso

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Société Générale Maroc. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque de 50 ans, et de SGMB qui dispose d'un large réseau de 450 agences.

Historiquement, Le projet a débuté en mars 2019 sur un modèle Producteur/Distributeur et opérationnalisé sur une direction régionale pilote. Le portage des encours était réalisé par EQDOM assorti d'un partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur.

Le partenariat (Producteur Distributeur) a évolué vers un modèle de Servicing articulé autour de 3 chaînes de valeurs clés : L'octroi, la gestion et le recouvrement. Ainsi EQDOM propose depuis fin 2021 à SGMA service Octroi et scoring comprenant l'usage d'un outil de saisie et scoring des dossiers de crédit à la consommation non affectés initiés par les agences SGMB. Cette première étape a été réalisée fin 2021 et généralisée dès début 2022.

Dans ce nouveau modèle de servicing, le portage des engagements est réalisé par la SGMB. En effet l'outil mis à la disposition par EQDOM est connecté aux chaînes de traitement de la SGMB.

Cette première phase comprend les services suivants fournis par EQDOM à SGMB dans le cadre d'un contrat de prestation de service :

- Un outil d'octroi (connecté par une API au système d'information de la SGMB) permettant aux agences SGMA de saisir des demandes de crédit à la consommation pour leur client (déjà entré en relation) et offrant des fonctionnalités pour permettre une fluidité du traitement jusqu'au déblocage dans les chaînes de SGMB
- Une solution de scoring hébergeant les règles et la politique d'octroi SGMB
- Une prestation de monitoring de ces grilles (analyse et restitution experte des résultats des scores)
- Des reportings permettant à la SGMB de piloter son activité
- Une assistance utilisateur permettant de traiter les demandes des agences
- Un centre de compétence permettant d'assurer le suivi de la prestation et piloter les demandes de changement

Par ailleurs, un autre volet du servicing a été activé dès fin 2022 concernant la chaîne de valeur recouvrement. En effet, EQDOM, depuis novembre 2022 réalise en mode test (POC-proof of concept) le recouvrement de lots de dossiers confiés par SGMB. Une convention de prestation de service est mise en place à cet effet et encadre cette période de test. L'ambition est de mettre en exergue tout le savoir-faire de EQDOM à travers son dispositif (humain et processus), son pilotage, son expertise recouvrement de société spécialisée. Cette période de test à vocation à donner lieu à un passage à l'échelle d'une part et également d'envisager à l'avenir une prestation similaire pour les filiales du groupe ou des tiers.

Quelques indicateurs

➤ Octroi

	2022	2023 (jan - juil)
Nombre de dossiers	16 326	8 850
Production	1 482 657 226,94	948 201 897,07
PNB	2 367 270,00	1 283 250,00

➤ Recouvrement

	2022	2023 (jan - avr)
Nombre de clients	700	1 400
Montant impayé	6 995 528,11	15 800 607,81
Montant encaissé	1 188 877,02	2 722 259,30
PNB	59 443,85	136 112,97

VI.2. Stratégie d'investissement

Quant aux investissements, ils ont été orientés principalement sur les moyens IT durant les 3 dernières années. Ci-après le détail des investissements d'EQDOM durant la période mentionnée :

En KMAD	2020	2021	2022
---------	------	------	------

Investissement IT	16 821	20 313	14 417
Autres investissements**	837	1 568	1 458
Total	17 658	21 881	15 875

Source : EQDOM

**Essentiellement des investissements d'agencement

Globalement, la politique d'investissement sur les exercices passés et futurs vise principalement à :

- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle par l'automatisation des processus de traitement des demandes de crédit ;
- La sécurisation du système d'information ;
- Création de valeur (au lieu d'un centre de coûts) ;
- Service Excellence (DOSI&T orientée Service Client Interne).

En fin 2021, l'enveloppe d'investissement d'EQDOM a augmenté de 23,9% pour s'établir à 21 881 KMAD. L'investissement IT représente 93% du budget global d'investissement en 2021.

En 2022, l'investissement IT a connu un ralentissement transitoire avec des dépenses d'avantage orientée principalement vers des lancements de projets (phases non immobilisables).

VI.3. Moyens techniques

La plate-forme informatique d'EQDOM dessert l'ensemble des agences via des liaisons numériques spécialisées. Les commerciaux peuvent scorer, à priori, le client en se renseignant en temps réel sur sa situation (impayés et prêts en cours).

Pour servir des besoins internes, l'équipe informatique d'EQDOM a développé des applicatifs qui permettent de générer des tableaux d'indicateurs de décision relatifs à la production, au recouvrement, aux impayés ainsi qu'aux différents mouvements financiers.

En effet, de nombreux projets métiers et organisationnels ont été finalisés ou entamés depuis l'année 2019, notamment :

- Evolution de l'applicatif de la gestion des délégations d'acceptation sur Workflow (réalisée) ;
- SOGE CONSO V2 ;
- Plate-forme auto VO ;
- Revue du modèle LOA (Crédit Ballon) ;
- Mise en place d'un SI RH - Module Gestion de la carrière /Module formation /gestion de temps de présence ;
- Evolution de la risk-policy, du moteur de score, attribution des délégations informatisées et adaptation avec les nouveaux canaux.

Hardware

- Le DATA Center EQDOM est actuellement confié à la société SG ABS (filiale de SG) moyennant un contrat de service ;
- Des imprimantes multi fonction en location (environ 98 imprimantes réparties sur le siège et les agences) ;
- EQDOM dispose d'un parc informatique constitué de PC sous Windows (environ 350 PC répartis sur le siège et les agences) ;
- Des équipements téléphoniques ;
- Des équipements réseaux.

Telecom

- Des connexions réseaux par des Liaisons MPLS (secourues par des liaisons ADSL MPLS) entre le siège et les différentes agences EQDOM ;
- Des équipements réseaux (Firewall, Routeur, Hub, Termserver...) pour la connexion du siège et des agences EQDOM.

Software

Le Software du Système d'Information EQDOM est constitué des éléments suivants :

- Le SGBDR INFORMIX IDS ;
- Le SGBDR SQL Server ;
- Les outils bureautiques (Microsoft Office) ;
- Un progiciel comptable et financier ;
- Un logiciel de trésorerie et un logiciel d'édition des chèques ;
- Un outil de supervision réseau ;
- Un logiciel de gestion de temps de présence ; un logiciel de gestion des ressources humaines ; un logiciel éditique ; un logiciel de communication externe ; un logiciel anti-virus ;
- Un logiciel de gestion des achats/Paiement fournisseurs/Economat/Immobilisation ;
- Des solutions logicielles pour le métier EQDOM (Spécifique ou progiciel).

Partie VII. Situation financière d'EQDOM

VII.1. Sélection d'indicateurs financiers (comptes consolidés)

En MMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
PNB	506	581	14,7%	590	1,6%
Charges générales d'exploitation	234	247	5,5%	279	13,1%
Coût Net du Risque (CNR) consolidé	146	185	26,8%	130	-29,8%
RN	35	33	-5,9%	89	>100%

Encours brut	10 491	10 651	1,5%	9 913	-6,9%
---------------------	---------------	---------------	-------------	--------------	--------------

Source : EQDOM

En 2021, le résultat net affiche un recul de -5,9% (-2 MMAD), malgré une hausse du PNB de +14,7% (+74,4 MMAD), en lien avec la comptabilisation d'une provision pour risques et charges de 45,7 MMAD en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes.

L'amélioration du PNB de 14,7% par rapport à 2020 (+74,4 MMAD) s'explique principalement par :

- Une marge d'intérêt en amélioration de +66 MMAD vs. 2020. Ceci est essentiellement lié à la hausse des encours générateurs d'intérêts sur la LOA : +37 MMAD, à une progression de l'encours crédit classique : +14 MMAD et à des charges de refinancement à des niveaux historiquement bas : +16 MMAD ;
- Des commissions liées au crédit classique en hausse par rapport à l'année dernière de +23 MMAD en lien avec une hausse des frais d'acceptation et des frais de gestion externes de respectivement +13 MMAD et +10 MMAD tirés par une production en amélioration par rapport à l'exercice précédent ;
- Des commissions liées au crédit LOA en baisse sous l'effet de la déformation du mix en faveur de la LOA taux plus génératrice d'intérêts et moins porteuse de commissions.

La hausse des charges générales d'exploitation de 5,5% par rapport à 2020 est liée principalement à la hausse des commissions versées pour 9 MMAD en lien avec une production en amélioration de +30% par rapport à l'année dernière.

La hausse du Coût Net du Risque à 185 MMAD en 2021 vs 146 MMAD en 2020 résulte de plusieurs effets :

- La crise COVID qui a persisté en 2021 impactant certains segments de clients, comme les loueurs, les transporteurs et les employés du secteur du tourisme ;
- L'entrée en vigueur des nouvelles normes de défaut (NDOD) appliquées à EQDOM en janvier 2021 ;
- Des effets mécaniques/méthodologiques de la provision donnant lieu à une dégradation du CNR des clients ayant sollicités des moratoires en 2020. En effet, à l'échéance de la période de moratoire, ces clients ont vu leur situation se dégrader, avec des niveaux de provision passée de 20% (premier stade de défaut) en 2020 à 100% en 2021. A souligner que 30% du CNR 2021 est consommé par les moratoires.

La norme NDOD consiste à :

- Mettre automatiquement en défaut en cas d'arriérés de paiement > 90 jours avec possibilité d'application d'un seuil de matérialité.
- Mettre en défaut d'un débiteur lorsqu'il existe une situation d'absence probable de paiement, c'est-à-dire que l'on estime que le débiteur ne sera pas en mesure d'honorer pleinement son obligation. Des critères de mise en défaut peuvent s'appliquer, qu'il y ait ou non des arriérés de paiement par ailleurs.
- Instaurer une période de probation (franchise) de 90 jours. Les conditions de mise en Défaut ne sont plus remplies, l'ensemble des impayés du débiteur a été apuré, le client a repris ses paiements réguliers et il n'y a pas eu d'incident depuis au moins 90 jours.

L'encours brut s'établit à 10 651 MMAD en 2021 affichant une hausse de 1,5% tirée principalement par une production en progression de +30% par rapport à l'année dernière.

En 2022, le résultat net affiche une hausse de +56 MMAD (> 100%) vs 2021 principalement expliquée par une provision de 45,7 MMAD comptabilisée en 2021 en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes, d'une hausse du PNB et d'une normalisation du CNR.

Le PNB est en croissance de 9 MMAD (+1,6%) malgré une production en baisse principalement grâce à une déformation du mix produit en faveur des produits avec taux (stratégie débutée en 2019), des coûts de refinancement bas et une revue de la grille tarifaire du crédit personnel.

Le CNR est en amélioration de -55 MMAD (-29,8%) résultat principalement d'une amélioration du recouvrement, du resserrement temporaire de l'octroi sur certains segments, et de la refonte du scoring sur le crédit personnel.

Des charges d'exploitation en hausse de 13% en lien avec un effet de base 2021 sur les frais généraux (reprises de provisions non récurrentes ayant abaissé le niveau en 2021), un renforcement sur le recouvrement, une hausse des frais IT non immobilisables et une augmentation des amortissements.

L'encours brut s'établit à 9 913 MMAD en 2022 affichant une baisse de 6,9% vs 2021 en lien principalement avec une baisse de la production en 2022. Cette baisse est également expliquée par les variations des prêts affectés affichés à 3 861,76 MMAD en 2022, et les prêts non affectés affichés à 6 051,4 MMAD en 2022.

VII.2. Rapports des commissaires aux comptes

VII.2.1. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.470.021 KMAD dont un bénéfice net de 91.326 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 14 mars 2023, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2022, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 Décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5.630 MMAD et 2.132 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 20 mars 2023

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.445.506 KMAD dont un bénéfice net de 35.064 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration tenu en date du 23 mars 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2021, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2021, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 6.117 MMAD et 2.236 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.222 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
--	---

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 24 mars 2022

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société EQDOM, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant des capitaux propres et assimilés de 1 519 009 KMAD dont un bénéfice net de 34 387 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par votre Conseil d'administration tenu en date du 23 mars 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société EQDOM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèses et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identité	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2020, l'encours net des créances à la clientèle et les immobilisations nettes données en LOA s'élèvent respectivement à 5 749 MMAD et 2 503 MMAD. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à 1 045 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclasserement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées au impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
--	--

Responsabilité de la Direction et des responsables de la Gouvernance pour les états de synthèse

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèses prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèses, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Casablanca, le 21 Avril 2021

MAZARS
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR, Associé

VII.2.2. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2022

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.488.250 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 88.911 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 14 mars 2023 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous

estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2022, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également maintenu une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2022, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5.630 MMAD et 1.356 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.261 MMAD.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en oeuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient

sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 20 mars 2023

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.466.837 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 33.291 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration le 23 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2021, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2021, l'encours des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 6.117 MMAD et 1.377 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib, s'élève à 1.222 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit. 5 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 mars 2022

MAZARS

M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

M. Faïçal MEKOUAR, Associé

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1 542 893 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 35 362 KMAD.

Ces états ont été établis par le Conseil d'administration le 23 mars 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à

l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identité	Notre réponse
Les crédits à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert : - L'identification des engagements en souffrance ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, EQDOM a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Au 31 décembre 2020, l'encours net des créances à la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location s'élèvent respectivement à 5 749 MMAD et 1 412 MMAD. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/G/2002 de Bank-Al-Maghrib s'élève à 1 045 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société ; en termes de règles de déclassement et de provisionnement ; - Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées au impacts de la crise Covid-19 ; - Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.

opérations de crédit-bail et de location ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilité de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 21 Avril 2021

MAZARS
M. Abdou Souleye DIOP, Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR, Associé

VII.3. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2022

VII.3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés d'EQDOM ont été établis conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le périmètre de consolidation pour les exercices 2020, 2021 et 2022 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Loste & Cie	Gestion des contrats d'assurance	97%	97%	Intégration globale

Source : EQDOM

Le pourcentage de contrôle n'a pas connu de changement durant la période 2020-2022.

VII.3.2. Présentation et analyse des comptes de produits et de charges

Le tableau suivant présente les données du compte de résultat consolidé d'EQDOM pour la période 2020-2022 :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 112 537	2 067 764	-2,1%	1 921 367	-7,1%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	37	15	-59,5%	0	-100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	559 461	570 535	2,0%	554 163	-2,9%
Produits sur titres de propriété	0	0	0%	24	>100%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 479 859	1 416 370	-4,3%	1 290 325	-8,9%
Commissions sur prestations de service	64 298	77 399	20,4%	67 030	-13,4%
Autres produits bancaires	8 882	3 445	-61,2%	9 825	>100%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 606 148	1 487 006	-7,4%	1 331 472	-10,5%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 427	12 449	0,2%	12 610	1,3%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	156 077	140 642	-9,9%	132 085	-6,1%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 436 091	1 332 622	-7,2%	1 184 364	-11,1%
Autres charges bancaires	1 553	1 293	-16,7%	2 413	86,6%
PRODUIT NET BANCAIRE	506 389	580 758	14,7%	589 895	1,6%
Produits d'exploitation non bancaire	335	344	2,7%	354	2,9%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	233 803	246 712	5,5%	279 122	13,1%
Charges de personnel	93 333	89 550	-4,1%	87 194	-2,6%
Impôts et taxes	2 082	2 470	18,6%	2 280	-7,7%
Charges externes	129 455	140 924	8,9%	171 012	21,4%
Autres charges générales d'exploitation	655	2 841	>100%	4 041	42,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8 278	10 927	32,0%	14 595	33,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	272 921	334 390	22,5%	311 127	-7,0%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	343 860	427 187	24,2%	456 770	6,9%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	278 986	335 895	20,4%	284 675	-15,2%
Pertes sur créances irrécouvrables	35 877	23 914	-33,3%	104 330	>100%
Autres dotations aux provisions	28 997	67 378	>100%	67 765	0,6%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	169 063	203 528	20,4%	319 906	57,2%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	157 668	158 710	0,7%	245 574	54,7%
Récupérations sur créances amorties	11 395	16 241	42,5%	13 652	-15,9%
Autres reprises de provisions	0	28 577	>100%	60 680	>100%
RESULTAT COURANT	98 124	110 731	12,8%	174 263	57,4%
Produits non courants	28	0	-100%	66	>100%
Charges non courantes	15 447	6 334	-59,0%	11 392	79,9%
RESULTAT AVANT IMPOTS	82 705	104 397	26,2%	162 937	56,1%
Impôts sur les résultats	47 343	71 106	50,2%	74 026	4,1%
RESULTAT NET DU GROUPE	35 362	33 291	-5,9%	88 911	>100%
Part du groupe	34 598	32 603	-5,8%	88 316	>100%
Part des intérêts minoritaires	764	688	-9,9%	595	-13,5%

Source : EQDOM

VII.3.2.1. Produits d'exploitation bancaire consolidés

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2020-2022, se détaillent comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	37	15	-59,5%	0	-100%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	559 461	570 535	2,0%	554 163	-2,9%
Produits sur titres de propriété	0	0	0%	24	>100%
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 479 859	1 416 370	-4,3%	1 290 325	-8,9%
Commissions sur prestations de service	64 298	77 399	20,4%	67 030	-13,4%
Autres produits bancaires	8 882	3 445	-61,2%	9 825	>100%
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 112 537	2 067 764	-2,1%	1 921 367	-7,1%

Source : EQDOM

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2020 et 2021

A fin 2021, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 2,1% passant ainsi de 2 112,5 MMAD en 2020 à 2 067,8 MMAD en 2021.

Cette baisse s'explique, principalement, par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail de 4,3% expliquée par un encours LOA en retrait (-8% par rapport à 2020) vs l'année dernière de -10%.
- La hausse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de 2% expliquée par l'accroissement des encours générateurs d'intérêts sur le crédit classique.
- La croissance des commissions sur prestation de services (+20,4%) expliquée par l'amélioration de la production de +30%.
- La baisse des autres produits bancaires en 2021 s'explique principalement par la constatation exceptionnelle en PNB en 2020 d'un niveau élevé de prélèvements à tort arrivés à prescription et non réclamés par les clients.

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2021 et 2022

A fin 2022, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une baisse de 7,1% passant ainsi de 2 067,8 MMAD en 2021 à 1 921,4 MMAD en 2022. Cette baisse s'explique, principalement, par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur immobilisations en crédit-bail de 8,9% et la baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle de 2,9% en lien avec une baisse des encours du crédit classique et de la LOA (baisse de la production nette en 2022 de -26% ce qui ne permet pas de compenser les amortissements naturels) ;
- Le retrait des commissions sur prestation de services (-13,4%) expliquée principalement par la baisse de la production et ce, malgré la mise en place de nouvelles commissions notamment avec le lancement du projet synergétique de servicing Sogeconso V2 avec SGMB ;
- La hausse des autres produits bancaires en 2022 expliquée principalement par la constatation exceptionnelle en PNB de prélèvements à tort arrivés à prescription et non réclamés par les clients.

VII.3.2.2. Charges d'exploitation bancaire consolidées

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2020-2022, se détaillent comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	12 427	12 449	0,2%	12 610	1,3%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	156 077	140 642	-9,9%	132 085	-6,1%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 436 091	1 332 622	-7,2%	1 184 364	-11,1%
Autres charges bancaires	1 553	1 293	-16,7%	2 413	86,6%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 606 148	1 487 006	-7,4%	1 331 472	-10,5%

Source : EQDOM

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2020 et 2021

En 2021, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 487 MMAD enregistrant une baisse de 7,4% par rapport à 2020. Cette variation est due principalement à la baisse de 7,2% des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location qui représentent 89,6% des charges d'exploitation bancaires et qui est tirée par une diminution de l'encours de 10% vs 2020.

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2021 et 2022

En 2022, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 331,5 MMAD enregistrant une baisse de 10,5% par rapport à 2021 en lien principalement avec la baisse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location de 11,1%. Cette baisse est tirée par une diminution de l'encours LOA en lien avec un retrait de la production en 2022. Les autres charges bancaires affichent 2,4 MMAD en 2022 contre 1,3 MMAD en 2021, soit une hausse de 86,6%.

VII.3.2.3. Marge d'intérêts

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Intérêts crédit classique (1)	559 498	570 550	2,0%	554 163	-2,9%
Intérêts LOA (2) *	43 768	83 748	91,3%	105 961	26,5%
Refinancement (3)	-168 504	-153 091	9,1%	-144 695	5,5%
MARGE D'INTERETS (1) +(2) +(3)	434 762	501 207	15,3%	515 429	2,8%

Source : EQDOM

(*) Les produits de LOA sont nets des charges

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2020 et 2021

La marge d'intérêt 2021 s'établit à 501 MMAD, en croissance de +15,3%, expliquée principalement par :

- La hausse des produits d'intérêt sur le crédit classique de +2% en lien avec l'augmentation des encours crédits classique ;
- La progression des produits d'intérêt sur la LOA (+91%) expliquée par la déformation du mix des encours bruts LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêt qui représente 53% de la LOA en 2021 vs. 34% en 2020 ;
- L'encours de la LOA total est en baisse de 10% vs. L'année dernière mais avec deux dynamiques différentes :
 - Un encours LOA taux en amélioration de +43% tirant ainsi la hausse des intérêts LOA ;
 - Un encours LOA 0% en diminution de -35% entraînant ainsi la baisse de l'encours total LOA.
- L'amélioration du coût du refinancement résultant d'un taux de refinancement historiquement bas.

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2021 et 2022

La marge d'intérêt 2022 s'établit à 515,4 MMAD, en amélioration de +2,8% par rapport à 2021, expliquée par l'effet compensé de :

- La baisse des produits d'intérêt sur crédit classique de 2,9% en lien avec une baisse de l'encours ;

- L'amélioration de la marge d'intérêt sur la LOA de +26,5% en lien avec la déformation du mix des encours bruts LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêts qui représente 78% de la LOA vs 53% l'année dernière et ce, malgré la baisse de l'encours ;
- L'amélioration du coût du refinancement résultant d'un taux de refinancement historiquement bas jusqu'à septembre 2022.

VII.3.2.4. Commissions sur prestations de services

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Commissions sur crédit classique	20 984	45 631	>100%	44 429	-2,6%
Frais d'acceptation dossiers	14 120	26 618	88,5%	18 368	-31,0%
Frais de crédit bureau	541	661	22,2%	454	-31,3%
Frais de gestion externes	4 524	14 041	>100%	13 011	-7,3%
Prestations de services SOGEFINANCEMENT	1 800	1 800	0,0%	1 800	0,0%
Prestations de service Sogeconso V2	0	0	0%	2 247	>100%
Frais d'inscription Surêtés Mobilières	0	0	0%	2 104	>100%
Autres frais sur prestations de services	0	2 510	>100%	6 445	>100%
Frais d'acceptation LOA	43 313	31 769	-26,7%	22 601	-28,9%
TOTAL DES COMMISSIONS PERCUES	64 297	77 400	20,4%	67 030	-13,4%

Source : EQDOM

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2020 et 2021

En 2021, les commissions perçues à 77 MMAD affichent une amélioration de +20% qui s'explique principalement par :

- La progression des frais d'acceptation du crédit classique en lien avec l'évolution de la production par rapport à l'année dernière ;
 - La hausse des frais de gestion externe expliquée par une amélioration de la production des prélèvements à la source par rapport à l'année dernière ;
 - La hausse des autres commissions s'explique principalement par la facturation de Sogeconso.
- qui compensent :
- La baisse des frais d'acceptation de dossier LOA de -27% sous l'effet de la déformation du mix en faveur de la LOA taux plus génératrice d'intérêts et moins porteuse de commissions.

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2021 et 2022

En 2022, les commissions perçues ont baissé de 13,4% soit -10 370 KMAD en lien principalement avec la baisse de la production et la déformation du mix produit sur la LOA en faveur de la LOA avec taux moins génératrice de commissions (-17 418 KMAD de frais d'acceptation des dossiers) et ce, malgré la mise en place des commissions de servicing sur le projet de synergie avec SGMB Sogecosno V2 et l'augmentation des Autres frais sur prestations de services.

VII.3.2.5. Produit net bancaire consolidé (PNB)

L'évolution du PNB de la société EQDOM sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Produits d'exploitation bancaire	2 112 537	2 067 764	-2,1%	1 921 367	-7,1%
Charges d'exploitation bancaire	1 606 148	1 487 006	-7,4%	1 331 472	-10,5%
PRODUIT NET BANCAIRE	506 389	580 758	14,7%	589 895	1,6%

Source : EQDOM

Evolution du PNB consolidé entre 2020 et 2021

A fin 2021, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 580,8 MAD, en hausse de 14,7% expliquée par une baisse des charges d'exploitation bancaire (-7,4%) plus importante que les produits d'exploitation bancaire (-2,1%).

L'évolution négative des autres produits d'exploitation s'explique par l'effet compensé de :

- La baisse des produits sur crédit-bail en lien avec la baisse de l'encours de -10% ;
- L'amélioration des frais de gestion externes en lien d'une part avec la hausse de la production en prélèvement à la source et d'autres part par l'étalement de ces frais ayant débuté en 2020 ;
- La hausse des intérêts perçus sur le crédit classique vs. 2020.

Evolution du PNB consolidé entre 2021 et 2022

A fin 2022, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 589,9 MMAD, en hausse de 1,6% par rapport à 2021. Cette hausse s'explique par une baisse des charges d'exploitation bancaire (-10,5%) plus importante que les produits d'exploitation bancaire (-7,1%).

La baisse des produits d'exploitation bancaire est tirée par celle des produits sur crédit-bail, en lien avec la baisse de l'encours, et la baisse des commissions sur acceptation des dossiers (en particulier sur la LOA du fait du changement de mix de la LOA en faveur de la LOA avec taux moins génératrice de commissions), tandis que celle des charges est liée à la baisse des encours en particulier sur la LOA.

VII.3.2.6. Résultat brut d'exploitation (RBE)

L'évolution du RBE de la société EQDOM sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
PRODUIT NET BANCAIRE	506 389	580 758	14,7%	589 895	1,6%
Produits d'exploitation non bancaire	335	344	2,7%	354	2,9%
Charges d'exploitation non bancaire	0	0	0%	0	0%
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	233 803	246 712	5,5%	279 122	13,1%
Charges de personnel	93 333	89 550	-4,1%	87 194	-2,6%
Impôts et taxes	2 082	2 470	18,6%	2 280	-7,7%
Charges externes	129 455	140 924	8,9%	171 012	21,4%
Autres charges générales d'exploitation	655	2 841	>100%	4 041	42,2%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8 278	10 927	32,0%	14 595	33,6%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	272 921	334 390	22,5%	311 127	-7,0%

Source : EQDOM

Evolution du RBE entre 2020 et 2021

Le résultat brut d'exploitation est en amélioration de +61,5 MMAD principalement due à la hausse du PNB de +74,4 MMAD en rapport avec :

- Des intérêts crédit classique en hausse de +38 MMAD tirés par un accroissement de l'encours crédit classique vs. 2019 de +12% compensés en partie par la hausse des agios réservés de -12 MMAD ;
- Des intérêts LOA qui triplent en comparaison à 2019 et affichent une évolution positive de +55 MMAD en lien avec le changement de mix LOA en faveur de la LOA génératrice d'intérêts mais neutralisés par

la baisse des commissions LOA de -53 MMAD aussi expliqué par la déformation du mix LOA au détriment de la LOA 0%.

Evolution du RBE entre 2021 et 2022

En 2022, le résultat brut d'exploitation s'élève à 311,1 MMAD en retrait de 7% résultant principalement d'une hausse plus importante des charges d'exploitation (+32,4 MMAD) par rapport au PNB (+9,1 MMAD).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 13,1% par rapport à 2021 en lien principalement avec les effets compensés de :

- La hausse des charges externes de 21,4% (+30,1 MMAD), dont 13 MMAD d'effet de base suite à des reprises de provisions non récurrentes en 2021, avec une augmentation des frais de prestations de recouvrement en lien avec les actions de maîtrise du CNR et une hausse des frais de prestation IT en lien avec les projets de transformation ;
- La baisse des charges de personnel de 2,6% (-2,4 MMAD) ;
- La hausse des dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles (+3,7 MMAD) résultant de la mise en production des projets de transformation.

VII.3.2.7. Coefficient d'exploitation

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Produit net bancaire (1)	506 389	580 758	14,7%	589 895	1,6%
Charges générales d'exploitation (2)	233 803	246 712	5,5%	279 122	13,1%
COEFFICIENT D'EXPLOITATION (2)/(1)	46,2%	42,5%	-3,7 pts	47,3%	+4,8 pts

Source : EQDOM

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2020 et 2021

En 2021, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 42,5%, en baisse de 3,7 pts par rapport à 2020 qui est dû à la hausse du PNB de 14,7% plus importante que la hausse des charges générales d'exploitation de 5,5%

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2021 et 2022

En 2022, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 47,3%, en hausse de 4,8 pts par rapport à 2021 ce qui s'explique par la hausse des charges générales d'exploitation de 13,1% plus importante que la hausse du PNB de 1,6%.

VII.3.2.8. Résultat courant consolidé

L'évolution du résultat courant consolidé de la société EQDOM sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	272 921	334 390	22,5%	311 127	-7,0%
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	343 860	427 187	24,2%	456 770	6,9%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	278 986	335 895	20,4%	284 675	-15,2%
Pertes sur créances irrécouvrables	35 877	23 914	-33,3%	104 330	>100%
Autres dotations aux provisions	28 997	67 378	>100%	67 765	0,6%
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	169 063	203 528	20,4%	319 906	57,2%

Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	157 668	158 710	0,7%	245 574	54,7%
Récupérations sur créances amorties	11 395	16 241	42,5%	13 652	-15,9%
Autres reprises de provisions	0	28 577	>100%	60 680	>100%
MARGE D'EXPLOITATION (Résultat courant/PNB)	19,4%	19,1%	-0,3 pts	29,5%	+10,5 pts
RESULTAT COURANT	98 124	110 731	12,8%	174 263	57,4%

Source : EQDOM

Evolution du résultat courant consolidé entre 2020 et 2021

A fin 2021, le résultat courant consolidé s'établit à 110,7 MMAD, soit une hausse de 12,8% par rapport à 2020 s'expliquant par :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 273 MMAD en 2020 à 334 MMAD en 2021, enregistrant une hausse de 22,5% ;
- Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables ont enregistré une hausse de 24,2% entre 2020 et 2021 en passant de 343,9 MMAD à 427,2 MMAD ;
 - La hausse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance s'explique par la dégradation du stock de provision, suite à la dégradation du portefeuille impayé, les raisons de cette dégradation ont été détaillées au premier chapitre dans la partie CNR ;
 - La hausse des autres dotations aux provisions s'explique par une provision en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes de -46 MMAD et une provision pour nouvelles fraudes de -4 MMAD ;
- Les reprises de provisions et récupération sur créances amorties ont augmenté de 20,4% pour s'établir à 203 MMAD en 2021 contre 169 MMAD en 2020.
 - La hausse des autres reprises de provisions s'explique par la reprise d'une partie de la provision pour risque client établie en 2020 de +8 MMAD et la reprise d'une provision en lien avec un ancien litige social pour +3 MMAD.

La marge d'exploitation quant à elle régresse de 0,3 pts et s'établit à 19,1% en 2021.

Evolution du résultat courant consolidé entre 2021 et 2022

A fin 2022, le résultat courant consolidé s'établit à 174,3 MMAD, soit une hausse de 57,4% par rapport à 2021, principalement expliquée par une provision de 45,7 MMAD comptabilisée en 2021 en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes, d'une hausse du PNB et d'une normalisation du CNR.

Le détail des explications de la hausse du résultat courant consolidé en 2022 :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 334,4 MMAD en 2021 à 311,1 MMAD en 2022, enregistrant une baisse de 7,0% expliquée principalement par une hausse plus importante des charges d'exploitation (+32,4 MMAD) par rapport au PNB (+9,1 MMAD) ;
- Les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent 284,7 MMAD en 2022 ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 104,3 MMAD en 2022 ;
- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une hausse de 54,7% en 2022 (+86,9 MMAD) ;
- La récupération sur créances amorties affiche 13,7 MMAD en 2022.

En 2022, la marge d'exploitation a connu une hausse de 10,5 pts et s'établit à 29,5% contre 19,1% en 2021.

VII.3.2.9. Coût net du risque (CNR)

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Dot aux prov pour créances et engagements par signature en souffrance	278 986	335 895	20,4%	284 675	-15,2%
Pertes sur créances irrécouvrables	35 877	23 914	-33,3%	104 330	>100%
Rep de prov pour créances et engagements par signature en souffrance	157 668	158 710	0,7%	245 574	54,7%
Récupérations sur créances amorties	11 395	16 241	42,5%	13 652	-15,9%
CNR consolidé*	145 800	184 858	26,8%	129 779	-29,8%
Encours comptable net	7 161 277	7 494 326	4,7%	6 985 188	-6,8%
En %	2,04%	2,47%	+0,43 pts	1,86%	-0,61 pts

Source : EQDOM

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client.

En 2021, le Coût Net du Risque s'élève à 184,9 MMAD contre 145,8 MMAD en 2020, en hausse de 26,8% expliquée principalement par la hausse de 20,4% des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance (+56,9 MMAD) qui s'explique par la dégradation du stock de provision, suite à la dégradation du portefeuille impayé, les raisons de cette dégradation ont été détaillées dans la partie CNR.

En 2022, le Coût Net du Risque s'élève à 129,8 MMAD contre 184,9 MMAD en 2021, en baisse de 29,8% expliquée principalement par :

- La baisse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 15,2% (-51,2 MMAD) ;
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables de plus de 100% (+80,4 MMAD). Les passages en pertes et les radiations sont quasi-neutres sur le CNR, étant donné que cela concerne que les créances couvertes par des provisions. D'un point de vue mécanique comptable, ces opérations se traduisent par une reprise de la provision préalablement enregistrée et par un passage en pertes de la créance correspondante. En 2022, le niveau de passage en pertes a connu une hausse suite à l'adoption du mécanisme de radiation. Cette hausse a impacté à la fois les pertes et les reprises de provisions.
- La hausse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 54,7% (+86,9 MMAD).

La baisse du Coût Net du Risque d'EQDOM en 2022 s'explique également par :

- La sortie de crise COVID et la réouverture définitive des frontières ayant permis la reprise du secteur touristique et des activités connexes ;
- La stabilisation de la dégradation des dossiers moratoires ;
- Une meilleure qualité de l'octroi traduite par l'amélioration des indicateurs de risque à l'octroi ;
- Une amélioration des performances du recouvrement à l'issue des renforts de ressources et de la revue de certains processus de recouvrement.

VII.3.2.10. Dotations aux provisions pour autres éléments de passif

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Autres dotations aux provisions	28 997	67 378	>100%	67 765	0,6%
Autres reprises de provisions	0	28 577	>100%	60 680	>100%
Dotations aux prov. pour autres éléments de passif	28 997	38 801	33,8%	7 085	-81,7%

Source : EQDOM

En 2021, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif augmentent de +33,8% en raison de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges de 45,7 MMAD en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes.

Ils se composent de :

- Provision en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes de -46 MMAD ;
- Reprise d'une partie de la provision pour risque client établie en 2020 de +8 MMAD ;
- Reprise d'une provision en lien avec un ancien litige social pour +3 MMAD ;
- Provision pour nouvelles fraudes de -4 MMAD.

En 2022, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une baisse de 81,7% vs l'année précédente en lien avec la provision de 45,7 MMAD comptabilisée en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes ayant impacté l'année 2021.

Les dotations et reprises des provisions pour autres éléments de passif contiennent un reclassement de la provision de 2021 de 45,6 MMAD (dotation et reprise du même montant).

Les provisions contiennent de plus :

- Une provision d'ordre RH de -5 MMAD ;
- Une provision pour nouvelles fraudes de -5 MMAD ;
- Une reprise de provision liée à l'étalement du don Covid 2020 de +2 MMAD ;
- Une reprise de provision en lien avec un ancien litige social de +1 MMAD.

VII.3.2.11. Résultat net consolidé

L'évolution du résultat net consolidé de la société EQDOM sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
RESULTAT COURANT	98 124	110 731	12,8%	174 263	57,4%
Produits non courants	28	0	-100%	66	>100%
Charges non courantes	15 447	6 334	-59,0%	11 392	79,9%
RESULTAT AVANT IMPOTS	82 705	104 397	26,2%	162 937	56,1%
Impôts sur les résultats	47 343	71 106	50,2%	74 026	4,1%
RESULTAT NET DU GROUPE	35 362	33 291	-5,9%	88 911	>100%
Part du groupe	34 598	32 603	-5,8%	88 316	>100%
Part des intérêts minoritaires	764	688	-9,9%	595	-13,5%

Source : EQDOM

Evolution du résultat net consolidé entre 2020 et 2021

En 2021, le résultat net du groupe s'établit à 33,3 MMAD en baisse de 5,9% par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due principalement à l'amélioration du résultat courant (+12,6 MMAD) et à la baisse des charges non courantes (-9,1 MMAD).

En 2021, les charges non courantes constatées sont celles du 1/5 du don covid et de la cotisation de contribution sociale.

Entre 2019 et 2021, le résultat net s'établit est en baisse de -104 MMAD principalement expliquée par l'effet compensé de :

- Un RBE en amélioration de +22 MMAD principalement due à la hausse du PNB de +26 MMAD en rapport avec :
 - Des intérêts crédit classique en hausse de +38 MMAD ;

- Des intérêts LOA qui triplent en comparaison à 2019 et affichent une évolution positive de +55 MMAD
- Un CNR en hausse de -112 MMAD résultant de l'effet sortie de moratoire prolongé et aggravé par la persistance de la crise sanitaire ;
- Des PRC en augmentation de +32 MMAD induit essentiellement par la constatation d'une provision en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes de -46 MMAD compensé par la reprise d'une partie de la provision pour risque client établie en 2020 de +8 MMAD et la reprise d'une provision en lien avec un ancien litige social pour +3 MMAD.

Evolution du résultat net consolidé entre 2021 et 2022

En 2022, le résultat net du groupe s'établit à 88,9 MMAD en hausse de plus de 100% par rapport à l'année précédente (+55,6 MMAD) qui avait été marquée par une provision pour risques et charges de 45,7 MMAD en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes, principalement grâce à la normalisation du niveau de CNR qui a baissé de près de 30 % (soit 55 MMAD) en 1 an.

VII.3.3. Présentation et analyse du bilan consolidé

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan d'EQDOM sur la période 2020-2022 :

ACTIF (En KMAD)	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	587	175	-70,2%	2 784	>100%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	143 087	118 033	-17,5%	106 698	-9,6%
• A vue	143 087	118 033	-17,5%	106 698	-9,6%
• A terme	0	0	0%	0	0%
3. Créances sur la clientèle	5 749 475	6 117 378	6,4%	5 629 627	-8,0%
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 405 758	5 685 604	5,2%	5 242 911	-7,8%
• Crédits à l'équipement	0	0	0%	0	0%
• Crédits immobiliers	0	0	0%	0	0%
• Autres crédits	343 717	431 774	25,6%	386 716	-10,4%
4. Opérations de crédit-bail et de location	1 411 802	1 376 948	-2,5%	1 355 561	-1,6%
5. Créances acquises par affacturage	0	0	0%	0	0%
6. Titres de transaction et de placement	14 543	12 977	-10,8%	10 227	-21,2%
7. Autres actifs	233 685	103 475	-55,7%	222 009	>100%
8. Titres d'investissement	0	0	0%	0	0%
9. Titres de participation et emplois assimilés	0	0	0%	0	0%
10. Titres mis en équivalence	0	0	0%	0	0%
11. Créances subordonnées	0	0	0%	0	0%
12. Immobilisations incorporelles	35 937	50 774	41,3%	56 436	11,2%
13. Immobilisations corporelles	53 193	49 396	-7,1%	45 019	-8,9%
14. Ecart d'acquisition	0	0	0%	0	0%
Total de l'Actif	7 642 309	7 829 157	2,4%	7 428 361	-5,1%

Source : EQDOM

PASSIF (En KMAD)	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	76 087	>100%	66 545	-12,5%
2. Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	719 971	273 674	-62,0%	1 160 366	>100%
• A vue	133 563	132 742	-0,6%	216 565	63,1%
• A terme	586 408	140 932	-76,0%	943 801	>100%
3. Dépôts de la clientèle	0	0	0%	0	0%
4. Titres de créance émis	4 965 632	5 560 276	12,0%	4 150 722	-25,4%
• Titres de créance négociables émis	4 965 632	5 560 276	12,0%	4 150 722	-25,4%
• Emprunts obligataires émis	0	0	0%	0	0%
• Autres titres de créance émis	0	0	0%	0	0%
5. Autres passifs	346 159	345 828	-0,1%	448 938	29,8%
6. Ecart d'acquisition	0	0	0%	0	0%
7. Provisions pour risques et charges	67 654	106 455	57,4%	113 540	6,7%
8. Provisions réglementées	0	0	0%	0	0%
9. Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0	0%	0	0%
10. Dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
11. Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
12. Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
13. Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0	0%	0	0%
14. Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 257 181	1 183 196	-5,9%	1 148 989	-2,9%
• Part du groupe	1 257 163	1 183 178	-5,9%	1 148 971	-2,9%
• Part des intérêts minoritaires	18	18	0,0%	18	0,0%
15. Résultat net de l'exercice (+/-)	35 362	33 291	-5,9%	88 911	>100%
• Part du groupe	34 598	32 603	-5,8%	88 316	>100%
• Part des intérêts minoritaires	764	688	-9,9%	595	-13,5%
Total du Passif	7 642 309	7 829 157	2,4%	7 428 361	-5,1%

Source : EQDOM

Le total bilan consolidé d'EQDOM s'établit à 7 428,4 MMAD en 2022 contre 7 829,2 MMAD en 2021, ce qui représente une variation annuelle de -5,1% entre 2021 et 2022.

Cette réduction de la taille de bilan en 2022 est principalement liée à la baisse des encours clients crédits classiques, avec une année marquée par une baisse de la production suite à des décisions de resserrement temporaire de la politique d'octroi sur certains segments pour maîtriser le CNR.

VII.3.3.1. *Crédits consolidés*

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période 2020-2022, de la manière suivante :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	143 087	118 033	-17,5%	106 698	-9,6%
Créances sur la clientèle	5 749 475	6 117 378	6,4%	5 629 627	-8,0%
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 405 758	5 685 604	5,2%	5 242 911	-7,8%
Dont crédit-bail et de location					0%
• Crédits à l'équipement	-	-	0%		0%
• Crédits immobiliers	-	-	0%		0%
• Autres crédits	343 717	431 774	25,6%	386 716	-10,4%
Opérations de crédit-bail et de location	1 411 802	1 376 948	-2,5%	1 355 561	-1,6%
TOTAL CREDITS	7 304 364	7 612 359	4,2%	7 091 886	-6,8%

Source : EQDOM

Evolution des Crédits entre 2020 et 2021

Au terme de l'exercice 2021, le total des crédits s'est établi à 7 612,3 MMAD, soit une croissance de 4,2% comparé à 2020. Cette évolution est principalement tirée par la hausse des créances sur la clientèle (+6,4%), atténuée cependant par une baisse de -2,5% des opérations de crédit-bail et de location.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui représentent 1,6% sur le total des crédits, ont baissé passant de 143 087 KMAD en 2020 à 118 033 KMAD en 2021.

Evolution des Crédits entre 2021 et 2022

Au terme de l'exercice 2022, le total des crédits s'est établi à 7 091,9 MMAD, soit une baisse de 6,8% vs 2021. Cette baisse est principalement expliquée par la baisse des créances sur la clientèle (-8,0%) et la baisse des opérations de crédit-bail et de location (-1,6%) en lien avec la baisse de la production 2022 (crise sanitaire, fermeture des frontières, volonté d'EQDOM de cibler les clients les moins risqués en 2022 pour normaliser le CNR, et une pénurie de certaines gammes premium sur lesquelles se positionne EQDOM sur le marché automobile) qui n'a pas permis de compenser l'amortissement naturel des encours clients.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui représentent 1,5% sur le total des crédits, ont baissé passant de 118 033 KMAD en 2021 à 106 698 KMAD en 2022.

VII.3.3.2. *Actifs divers consolidés*

L'évolution des actifs divers, sur la période 2020-2022, se détaille comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Autres actifs	233 685	103 475	-55,7%	222 009	>100%
Immobilisations incorporelles	35 937	50 774	41,3%	56 436	11,2%
Immobilisations corporelles	53 193	49 396	-7,1%	45 019	-8,9%
Titres de transaction et de placement	14 543	12 977	-10,8%	10 227	-21,2%

Source : EQDOM

Les autres actifs sont composés de « Etat », « Personnel », « Divers autres débiteurs » et « comptes de régularisation actif ».

Evolution des actifs divers entre 2020 et 2021

A fin 2021, les autres actifs baissent de près de 55,7% pour s'établir à 103,5 MMAD en 2021 contre 233,7 MMAD en 2020 en raison de :

- ✓ La baisse du crédit de TVA qui s'établit à 88 MMAD et conjuguée à la diminution de la TVA récupérable. Ces deux éléments s'expliquent par l'amoindrissement de la production LOA ;
- ✓ Le retrait des acomptes sur impôt sur les résultats 40% expliquée par la baisse du résultat de 2020.

Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 7,1% pour s'établir à 49,4 MMAD en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2021.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 50,8 MMAD en 2021, soulignant une hausse de 41,3% suite aux investissements en logiciels informatiques effectuées en 2021.

Evolution des actifs divers entre 2021 et 2022

A fin 2022, les autres actifs ont connu une hausse de 118,5 MMAD, dont 99,8 MMAD liés à un changement de méthode sur les comptes de régularisation actif afin de mieux refléter la situation comptable, pour s'établir à 222,0 MMAD en 2022 contre 103,5 MMAD à fin 2021.

Les immobilisations corporelles affichent une diminution de 8,9% pour s'établir à 45 MMAD en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2022.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 56,4 MMAD en 2022 en 2022, en hausse de 11,2% suite aux investissements en logiciels informatiques effectués en 2022.

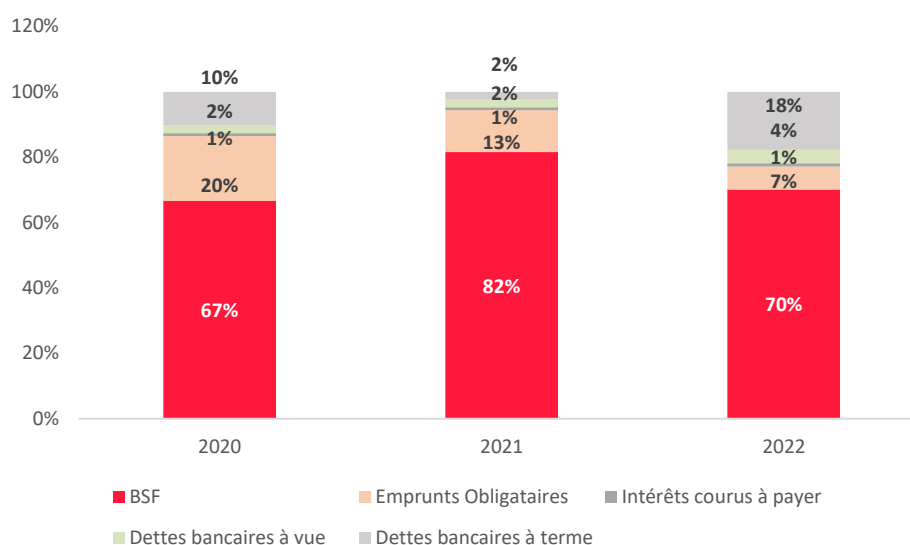
VII.3.3.3. Endettement

L'évolution de l'endettement d'EQDOM entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

(En KMAD)	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	719 971	273 674	-62,0%	1 160 366	>100%
• A vue	133 563	132 742	-0,6%	216 565	63,1%
• A terme	586 408	140 932	-76,0%	943 801	>100%
Titres de créance émis	4 965 632	5 560 276	12,0%	4 150 722	-25,4%
• BSF	3 789 700	4 758 700	25,6%	3 724 700	-21,7%
• Emprunts Obligataires	1 125 000	750 000	-33,3%	375 000	-50,0%
• Intérêts courus à payer	50 933	51 576	1,3%	51 022	-1,1%
ENDETTEMENT	5 685 603	5 833 950	2,6%	5 311 088	-9,0%

Source : EQDOM

La répartition de l'endettement d'EQDOM sur la période étudiée se présente comme suit :

Répartition de l'endettement

Source : EQDOM

Evolution de l'endettement entre 2020 et 2021

A fin 2021, l'endettement de la société EQDOM enregistre une croissance annuelle de 2,6% pour s'établir à 5,8 milliards de dirhams suite à l'accélération du rythme d'émission de titres de créance, à travers les émissions de Bons de Sociétés de Financement de 4,7 Milliards de Dirhams.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 95,3% de l'endettement global de l'entreprise en 2021. Ces derniers sont constitués des encours BSF à hauteur de 82% et de l'emprunt obligataire à hauteur de 13%. Les dettes à vue et à terme représentent quant à elles, respectivement, 2% et 2% de l'endettement global de l'entreprise en 2021.

Evolution de l'endettement entre 2021 et 2022

A fin 2022, l'endettement de la société EQDOM enregistre une baisse annuelle de 9,0% pour s'établir à 5,3 milliards de dirhams en raison d'une baisse du besoin suite à la baisse de l'encours clients.

L'analyse de la ventilation de l'endettement d'EQDOM par type de crédit fait ressortir une prédominance des titres de créance émis qui représentent 78% de l'endettement global en 2022 même si cette part a baissé venant de 95% en 2021 au profit des dettes envers les établissements de crédits et assimilés moins impactées que les BSF par la hausse du taux directeur en septembre 2022.

VII.3.3.4. Passifs divers consolidés

L'évolution des passifs divers se présente de la manière suivante sur la période 2020-2022 :

PASSIF (En KMAD)	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Autres passifs	346 159	345 828	-0,1%	448 938	29,8%
Provisions pour risques et charges	67 654	106 455	57,4%	113 540	6,7%

Source : EQDOM

Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créiteurs divers ».

Evolution des passifs divers entre 2020 et 2021

En 2021, les autres passifs enregistrent une stabilité pour se chiffrer à 345,8 MMAD contre 346,2 MMAD en 2020, les autres passifs sont composés principalement de :

- ✓ Dettes envers l'état en évolution de +46%, expliquée par la hausse de l'impôt sur les résultats à payer sur le résultat de 2021 et la TVA facturée
- ✓ Dette envers les organismes de prévoyance et les personnels, en stagnation par rapport à 2020
- ✓ Dette envers les fournisseurs en hausse de 25 %
- ✓ Divers autres créiteurs et comptes de régularisation en baisse de 35 %

Par ailleurs, les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 57,4% passant ainsi de 67,7 MMAD en 2020 à 106,5 MMAD en 2021, variation due essentiellement par une provision pour risque et charge en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes pour un montant de 45,7 MMAD. Cette provision a été estimée sur la base de travaux réalisés par un cabinet externe dont la mission se poursuit.

Evolution des passifs divers entre 2021 et 2022

En 2022, les autres passifs enregistrent une hausse de 29,8% pour se chiffrer à 448,9 MMAD contre 345,8 MMAD en 2021.

L'augmentation des autres passifs est principalement liée à un changement de méthode comptable de séparation des comptes de régulations entre les autres actifs et les autres passifs afin d'apporter une meilleure appréciation de la situation comptable (augmentation des autres actifs également).

En détail :

- ✓ Dettes envers l'état en stabilité vs 2021
- ✓ Dette envers les organismes de prévoyance et les personnels, en stagnation par rapport à 2021
- ✓ Dette envers les fournisseurs en stabilité vs 2021
- ✓ Divers autres créiteurs et comptes de régularisation en hausse de 85 MMAD en lien avec le changement de méthode comptable pour séparer les comptes de régularisation actifs et passifs.

Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 6,7% affichant 113,5 MMAD en 2022.

VII.3.3.5. Fonds propres et assimilés

L'évolution des fonds propres et assimilés d'EQDOM entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Primes liées au capital	83 325	83 325	0,0%	83 325	0,0%
Capital	167 025	167 025	0,0%	167 025	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 257 181	1 183 196	-5,9%	1 148 989	-2,9%
Résultat net de l'exercice	35 362	33 291	-5,9%	88 911	>100%
FONDS PROPRES ET ASSIMILES	1 542 893	1 466 837	-4,9%	1 488 250	1,5%

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2020 et 2021

En 2021, les fonds propres et assimilés ont connu une baisse de 4,9% due essentiellement à la baisse des réserves consolidées et du résultat net.

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2021 et 2022

En 2022, les fonds propres et assimilés ont connu une hausse de 1,5% due essentiellement à la hausse du résultat net de l'exercice.

VII.3.3.6. Ressources de financement

Le tableau ci-après présente l'évolution des ressources de financement d'EQDOM (consolidé) entre 2020 et 2022 :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
FONDS PROPRES ET ASSIMILES (1)	1 542 893	1 466 837	-4,9%	1 488 250	1,5%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	719 971	273 674	-62,0%	1 160 366	>100%
Titres de créance émis	4 965 632	5 560 276	12,0%	4 150 722	-25,4%
ENDETTEMENT (2)	5 685 603	5 833 950	2,6%	5 311 088	-9,0%
RESSOURCE DE FINANCEMENT (1) + (2)	7 228 496	7 300 787	1,0%	6 799 338	-6,9%

Source : EQDOM

Evolution des ressources de financement entre 2020 et 2021

A fin 2021, les ressources de financement ont légèrement augmenté de 1% pour s'établir à 7,3 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des titres de créance émis (+12%) compensée par la baisse des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés (-62%).

Evolution des ressources de financement entre 2021 et 2022

A fin 2022, les ressources de financement affichent 6,8 milliards de dirhams avec une baisse de 6,9% qui s'explique principalement par la baisse du besoin de financement. EQDOM enregistre une baisse des titres de créance émis (-25,4%) au profit d'une hausse des dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés dont les taux ont été moins impactés en 2022 suite à la hausse du taux directeur en septembre 2022.

VII.3.3.7. Rentabilité des fonds propres consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2020-2022 :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Résultat net	35 362	33 291	-5,9%	88 911	>100%
Fonds propres moyens ⁽¹⁾	1 439 577	1 470 538	2,2%	1 416 443	-3,7%
ROE ⁽²⁾	2,5%	2,3%	-0,2 pts	6,3%	+4,0 pts

Source : EQDOM

(1) Fonds propres moyens = (Fonds propres N + fonds propres (N-1) - Résultat net (N+ N-1)) / 2

(2) ROE = Résultat net / fonds propres moyens

Evolution du ROE entre 2020 et 2021

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2020 et 2021, passant de 2,5% en 2020 à 2,3% en 2021, expliquée par la baisse du résultat net de 5,9%.

Evolution du ROE entre 2021 et 2022

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une hausse entre 2021 et 2022, passant de 2,3% en 2021 à 6,3% en 2022, grâce à la hausse du résultat net s'affichant à 88,9 MMAD.

VII.3.3.8. Rentabilité de l'actif consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2020-2022 :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Résultat net	35 362	33 291	-5,9%	88 911	>100%
Actif moyen ⁽³⁾	7 612 291	7 735 732	1,6%	7 628 759	-1,4%
ROA ⁽⁴⁾	0,46%	0,43%	-0,03 pts	1,17%	+0,74 pts

Source : EQDOM

(3) $\text{Actif moyen} = (\text{Actif N} + \text{Actif N-1}) / 2$

(4) $\text{ROA} = \text{résultat net} / \text{actif moyen}$

Evolution du ROA entre 2020 et 2021

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une baisse de 0,03 pts entre 2020 et 2021, expliquée par une baisse du résultat net de 5,9% s'affichant à 33,3 MMAD.

Evolution du ROA entre 2021 et 2022

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une hausse de 0,74 pts entre 2021 et 2022, expliquée par une hausse du résultat net s'affichant à 88,9 MMAD.

VII.3.4. Présentation et analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du tableau de flux de trésorerie consolidés sur la période 2020-2022 :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Produits d'exploitation bancaire perçus	2 112 537	2 067 764	-2,1%	1 921 343	-7,1%
Récupérations sur créances amorties	11 395	16 241	42,5%	13 652	-15,9%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	335	344	2,8%	354	2,9%
Charges d'exploitation bancaire versées	170 057	154 384	-9,2%	147 108	-4,7%
Charges d'exploitation non bancaire versées	0	0	0%	0	0%
Charges générales d'exploitation versées	225 525	235 786	4,5%	264 527	12,2%
Impôts sur les résultats versés	22 333	76 176	>100%	105 127	38,0%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 706 352	1 618 003	-5,2%	1 418 587	-12,3%
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-141 760	25 054	>100%	11 335	-54,8%
Créances sur la clientèle ¹¹	-129 330	-367 903	<-100%	487 751	>100%
Titres de transaction et de placement	0	0	0%	0	0%
Autres actifs	104 631	141 456	35,2%	-118 534	<-100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	122 865	34 854	-71,6%	21 387	-38,6%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	504 195	-446 297	<-100%	886 692	>100%
Dépôts de la clientèle	0	0	0%	0	0%
Titres de créance émis	-555 918	594 644	>100%	-1 409 554	<-100%
Autres passifs	-1 593 332	-1 514 230	5,0%	-1 202 822	20,6%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 688 649	-1 532 422	9,3%	-1 323 745	13,6%
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	17 703	85 581	>100%	94 842	10,8%
Produit des cessions d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations financières	0	0	0%	0	0%
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	17 658	53 514	>100%	15 881	-70,3%
Intérêts perçus	0	0	0%	0	0%
Dividendes perçus	0	0	0%	0	0%
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-17 658	-53 514	<-100%	-15 881	70,3%
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0%	0	0%
Emission de dettes subordonnées	0	0	0%	0	0%
Emission d'actions	0	0	0%	0	0%
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0%	0	0%
Intérêts versés	0	0	0%	0	0%
Dividendes versés	0	108 566	>100%	66 810	-38,5%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	0	-108 566	<-100%	-66 810	38,5%
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	45	-76 499	<-100%	12 151	>100%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	542	587	8,3%	-75 912	<-100%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice (VI+VII)	587	-75 912	<-100%	-63 761	16,0%

Source : EQDOM

¹¹ Y compris les immobilisations données en crédit-bail

Evolution de la trésorerie entre 2020 et 2021

A fin 2021, la trésorerie consolidée enregistre une baisse de 76 499 KMAD pour s'établir à -75 912 KMAD contre 587 KMAD en 2020. Cette évolution s'explique par l'effet compensé de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation expliquée par l'effet combiné d'une diminution des produits d'exploitation bancaire perçus et d'une hausse des titres de créances émis ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités financement expliquée par la distribution de 108 566 KMAD de dividende en 2021 vs. la non-distribution des dividendes en 2020 ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement suite à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 53 514 KMAD.

Evolution de la trésorerie entre 2021 et 2022

A fin 2022, la trésorerie consolidée enregistre une hausse de 16% pour s'établir à -63 761 KMAD contre -75 912 KMAD en 2021. Cette évolution s'explique par l'effet compensé de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 10,8% expliquée principalement par l'effet combiné de la hausse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, de la hausse des créances sur la clientèle et de la baisse des titres de créances émis ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement de 70,3% suite à la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (15 881 KMAD en 2022 contre 53 514 KMAD en 2021) ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités financement de 38,5% expliquée par la baisse des distributions de dividendes (66 810 KMAD en 2022 contre 108 566 KMAD en 2021).

VII.3.5. Analyse des engagements hors bilan consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En KMAD	2020	2021	Evol. 21/20	2022	Evol. 22/21
Engagements donnés	50 408	49 872	-1,1%	22 472	-54,9%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	50 408	49 872	-1,1%	22 472	-54,9%
Engagements reçus	2 655 618	2 655 618	0,0%	652 387	-75,4%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 655 618	2 655 618	0,0%	652 387	-75,4%
Valeurs et suretés reçues en garantie	60 114	53 463	-11,1%	51 210	-4,2%
Hypothèques	60 114	53 463	-11,1%	51 210	-4,2%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Evolution des engagements hors bilan entre 2020 et 2021

En 2021, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de près de 1,1% par rapport à 2020 pour s'établir à 49 872 KMAD (50 408 KMAD en 2020).

Les engagements reçus par EQDOM n'ont pas changé en 2021.

Les valeurs et suretés reçues en garantie s'élèvent à 53 463 KMAD en 2021 soit une baisse de 11,1% par rapport à 2020.

Evolution des engagements hors bilan entre 2021 et 2022

En 2022, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 54,9% par rapport à 2021 pour s'établir 22 472 KMAD contre 49 872 KMAD en 2021 en lien avec la baisse de production sur le produit LOA.

Les engagements reçus par EQDOM ont baissé de 75,4% en 2022 suite à un effet de rattrapage de la comptabilisation de fin 2021 qui n'avait pas été actualisée.

VII.3.6. Règles de gestion

VII.3.6.1. Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

	2020	2021	2022
Ratio de solvabilité (consolidé)	20,07%	16,7%	17,6%
Ratio de solvabilité (social)	20,07%	16,7%	17,6%

Source : EQDOM

Ratio de solvabilité = total des fonds propres / total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondérés.

Note : Le niveau réglementaire minimal fixé par BAM est de 12%.

Le ratio de solvabilité d'EQDOM a atteint 17,6% à la fin de l'exercice 2022 contre 16,7% en 2021 et 20,07% en 2020. Il reste nettement au-dessus des seuils minimums réglementaires.

VII.3.6.2. Ratio Tier 1

L'évolution du ratio Tier One, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2020-2022 se présente comme suit :

	2020	2021	2022
Ratio Tier One (consolidé)	19,6%	16,6%	17,4%
Ratio Tier One (social)	19,6%	16,6%	17,4%

Source : EQDOM

Note : le ratio minimum réglementaire est de 9%

Le ratio Tier One d'EQDOM a atteint 17,4% à la fin de l'exercice 2022 contre 16,6% en 2021 et 19,6% en 2020.

VII.3.6.3. Rapport prudentiel

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 tel que modifiée et complétée, EQDOM s'engage à respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle. Le rapport prudentiel au 31/05/2023, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, s'élève à 29,9%.

Encours brut EQDOM au 31/12/2022 (en MMAD)	9 913
Encours BSF au 31/05/2023 (en MMAD)	2 964,7
Rapport prudentiel	29,9%

Source : EQDOM

VII.4. Indicateurs financiers au T1 – 2023

Une production T1 2023 en nette progression vs T1 2022 de +15% soit +76 MMAD, dans un marché APSF qui progresse de 9%, malgré une conjoncture économique difficile et un contexte inflationniste, grâce à la mise en place d'une nouvelle politique commerciale et aux premiers effets d'un plan de transformation initié en 2022.

Un PNB au T1 2023 qui affiche un retrait de -7% soit -10 MMAD vs l'année dernière en lien avec des encours clients en baisse de -6% dû à l'amortissement naturel des encours non suffisamment compensé en 2022 par la production.

Des encours de refinancement en baisse de -5% entre le T1 2022 et le T1 2023.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin mars	Fin mars	Fin mars 2023 vs Fin mars 2022	
En MMAD	2022	2023	Mt	%
PRODUCTION NETTE	519	595	76	15%
ENCOURS BRUTS	10 552	9 937	-615	-6%
ENCOURS DE REFINANCEMENT	5 656	5 374	-282	-5%
PNB	142	132	-10	-7%

Source : EQDOM

VII.5. Indicateurs financiers au T2 – 2023

Une production à fin juin 2023 en nette progression vs la même période en 2022, de +19% soit +204 MMAD, dans un marché APSF qui progresse de 11%, malgré une conjoncture économique difficile et un contexte inflationniste, grâce à la mise en place d'une nouvelle politique commerciale.

Un PNB au 1er semestre 2023 qui affiche un retrait de -5% soit -15 MMAD vs l'année dernière en lien avec des encours clients en baisse de -4% dû à l'amortissement naturel des encours non suffisamment compensé en 2022 par la production.

Des encours de refinancement en baisse de -4% entre fin juin 2022 et fin juin 2023, malgré la hausse du taux directeur, ensuite à la baisse des encours bruts clients.

Données Cumulées - Arrêté provisoire	Fin juin	Fin juin	Fin juin 2023 vs Fin juin 2022	
En MMAD	2022	2023	Mt	%
PRODUCTION NETTE	1 075	1 279	204	19%
ENCOURS BRUTS	10 472	10 065	-407	-4%
ENCOURS DE REFINANCEMENT	5 706	5 475	-231	-4%
PNB	307	293	-14	-5%

Source : EQDOM

VII.6. Indicateurs financiers au S1 – 2023

Le premier semestre 2023, a enregistré une croissance de la production (+19%) s'accompagnant du renforcement de la part de marché. Ce résultat est la conséquence de la bonne dynamique commerciale engagée dans le cadre de la stratégie de développement de la société.

Compte tenu de la baisse des produits d'exploitation et la hausse des coûts de refinancement, le Produit Net Bancaire enregistre une baisse de (-4,8%) par rapport à juin 2022.

Les charges générales d'exploitation marquent une variation limitée à +1,4%, qui résulte à la fois du développement de l'activité, et de la poursuite de la transformation.

Les dotations aux provisions nettes de reprises pour créances en souffrance totalisent 55 MMAD en nette baisse (-23%) par rapport à juin 2022, confortant ainsi la bonne maîtrise du risque.

Le résultat net ressort à 67 MMAD en hausse de +13% par rapport à la même période de l'année dernière.

Les perspectives à fin 2023, s'inscrivent en ligne avec les prévisions et les résultats attendus du deuxième semestre devraient consolider les performances à fin juin 2023.

Données En MMAD	Fin juin 2022	Fin juin 2023	Fin juin 2023 vs Fin juin 2022	
			Mt	%
Produit Net Bancaire	307,3	292,6	-15	-5%
Résultat brut d'exploitation	164,4	147,7	-17	-10%
Dotations aux provisions nettes de reprises pour créances en souffrance	71,4	55,0	-16	-23%
Résultat net de l'exercice	59,1	66,9	8	13%

Partie VIII. Perspectives

Les années 2023-2025 verront la poursuite de la politique de transformation d'EQDOM autour de 5 axes principaux :

1. Le déploiement des stratégies de conquête de chacune des Business Lines :

○ *Crédit personnel :*

- Asseoir son positionnement sur les financements aux fonctionnaires et poursuivre le renforcement sur le portefeuille clients en prélèvement à la source
- Position confirmée par les chiffres APSF au 30/06/2023 : EQDOM occupe la 1ere position en termes d'encours fonctionnaires
- Développement du portefeuille clients en prélèvement bancaire
- Signature de plusieurs conventions en prélèvement bancaire et développement prioritaires des segments Haut de gammes et professions libérales « notaires et médecins entres autres »
- Asseoir sa position de 1^{er} partenaire des retraités
- Industrialisation des campagnes de marketing direct et de fidélisation de la base clients
- Recruter de nouveaux clients et mieux les fidéliser via une meilleure connaissance client
- Signature de plusieurs conventions avec un bon potentiel de recrutement de nouveaux clients

○ *Automobile :*

- Rééquilibrer l'évolution du mix Automobile en faveur de l'Auto Classique plus rentable à moyen terme :
- La part de l'auto classique s'est améliorée pour atteindre 25% contre 75% pour la LOA
- Proposer des produits en LOA qui répondent aux besoins des consommateurs tout en assurant la rentabilité de cette activité :
- Activité LOA rentable avec les changements qu'a connu le marché depuis 2019
- Renforcer les partenariats existants et signer de nouveaux accords avec les concessionnaires premium et généralistes.
- Développement assuré avec le maintien de notre positionnement avec les concessionnaires PREMIUM. Pour les marques généralistes EQDOM a développé des partenariats avec les concessionnaires indépendants à l'échelle des différentes régions.
- Développer les financements sur le véhicule d'occasion notamment via la plateforme de vente automobile VIVACAR.
- Participation d'EQDOM aux deux salons de l'occasion organisés en MAI et JUIN pour promouvoir la marque VIVACAR et collecter des leads.

2. Poursuite de la stratégie digitale :

- Refonte des parcours clients au travers des canaux digitaux
- Asseoir le canal digital comme axe privilégié pour le crédit personnel à l'horizon 2026
- Structuration de la data avec notamment la mise en place d'un Data Lake et de nouvelles capacités de Business Intelligence : Le renforcement des équipes des Data Scientistes : ce dispositif a permis d'améliorer l'efficacité des campagnes Marketing direct (profiling, ciblage, analyse des churn) et de la connaissance de nos clients.

3. Développer un modèle de servicing décliné sur 3 chaines de valeurs (OCTROI, GESTION, RECOUVREMENT) d'abord dans le cadre des synergies MAROC (SGMB et filiales) puis auprès de tiers

- Monter en puissance grâce à une synergie Maroc, avec la mise en place d'une première étape du servicing par la mise en place d'un outil d'OCTROI SCORING et d'une expertise en matière de recouvrement. Fort de cette première expérience track record pour EQDOM et le groupe, EQDOM peut envisager d'explorer des opportunités au sein des autres filiales (pour le scoring ou le recouvrement)

- Etudier l'opportunité de prendre en charge la gestion du crédit à la consommation et bénéficier ainsi de toutes les possibilités offertes par un dispositif industriel (outil-système d'information, back office)
- Mettre à disposition d'un tiers une expertise autour d'un des métiers clés d'EQDOM en marque blanche (scoring, recouvrement, traitements)

4. Le déploiement de la transformation culturelle d'EQDOM :

- Lancement d'un programme de transformation culturelle visant à obtenir l'adhésion de tous les collaborateurs au projet de transformation d'entreprise.
- Recrutements et montée en compétence des effectifs et optimisation des organisations dans le cadre de l'industrialisation et automatisation des process
- Programme de mobilité interne pour permettre le développement des collaborateurs tout en optimisant la productivité.
- Poursuite de l'évolution des politiques d'évaluation et de rémunération visant un plus grand adossement à la performance.
- Instauration d'une rémunération variable spécifique aux commerciaux pour les inciter à atteindre les objectifs assignés.

5. Transformation industrielle

- Refonte de la chaîne d'octroi de crédit et de l'architecture du Corp Banking System
- Urbanisation du système d'information et refonte des process afin améliorer la qualité client et l'efficacité. »

Partie IX. Faits exceptionnels

Le début d'année 2022 été fortement perturbé par la fermeture des frontières de décembre 2021 à février 2022 suite à une sévère vague COVID

Le contexte économique a été également impacté par la hausse de l'inflation qui a atteint 8,3% fin 2022.

Les chantiers lancés en 2021 ont été finalisés en 2022 avec la mise en production de six nouvelles grilles de scores d'octroi couplées à des règles de profiling risque sur les segments en prélèvement bancaire. Ces grilles de score ont été renforcés par un score Crédit Bureau alimenté en octobre 2022 et ajusté en février 2023.

Un Ajustement du ciblage sur les fonctionnaires a été opéré en 2022 avec l'arrêt de la continuité en prélèvement bancaire et la signature de la convention de continuité en prélèvement à la source en 11/2022.

Une amélioration progressive de la qualité globale de la production récente a été observée en 2022, revenue à des niveaux d'avant-crise. Les niveaux de HR6 sur le Crédit Personnel PB et l'Auto classique se sont améliorés mais ne sont pas encore au niveau des cibles de HR6 fixées.

Un dispositif recouvrement amiable et contentieux résilient et ayant confirmé les perspectives d'amélioration au T4/2022 corrélées au delivery de certains leviers (recouvrement amiable stabilisé ; Avocats ; Renfort contentieux) et à l'amélioration continue des processus, du pilotage et de l'efficacité du recouvrement dès les premiers impayés.

L'amélioration de la chronique CNR entamée au T2-2022 a été confirmée sur le second semestre avec un CNR à 123 MMAD, en-deçà du budget.

En 2021, EQDOM a constitué une provision supplémentaire pour risque et charge en couverture d'un risque opérationnel lié à des écritures anciennes pour un montant de 45,7 MMAD.

En 2022, les travaux réalisés par les commissaires aux comptes ont consisté à actualiser l'appréciation de la situation des suspens débiteurs présents dans les comptes pour un total de 72 MMAD et qui avaient fait l'objet d'une provision dans les comptes pour 45 MMAD (constituée au 31/12/2021). Cette revue a également couvert les travaux de la taskforce dont la mission s'est poursuivie sur le S1 2023.

A défaut de nouveaux éléments probants il conviendra de compléter la provision existante (45,7 MMAD) pour la porter à 72 MMAD au plus tard lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, EQDOM a constitué des dotations de provisions pour fraudes de dossiers de crédit automobile de 6,5 MMAD sont liées à des fraudes d'origine externe ayant porté sur la falsification des documents (CIN, relevés bancaires,) par un réseau organisé. A souligner qu'une mission d'audit interne a été diligenté et a confirmé le caractère externe des fraudes subies.

Partie X. Litiges et affaires contentieuses

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun litige ou affaire contentieuse de nature à impacter sensiblement les résultats, la situation financière ou l'activité d'EQDOM n'est à signaler.

Partie XI. Facteurs de risque

EQDOM dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude.

XI.1. Risque Client

La clientèle d'EQDOM est segmentée en trois catégories : Les fonctionnaires et retraités, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

SEGMENT DES CLIENTS CONVENTIONNES

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à EQDOM. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, EQDOM s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- La société peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi, pour minimiser ce risque, EQDOM ne finance que les demandes de crédits formulées par des employés titulaires et confirmés dans leurs postes de travail.
- Le non-reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Ce cas est rare et concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à EQDOM s'exposant à des poursuites judiciaires.

Ce risque est néanmoins atténué par la politique sélective d'EQDOM dans le cadre de l'acceptation des dossiers de crédit.

SEGMENT DES FONCTIONNAIRES ET RETRAITES

Le risque de licenciement ou de départ d'un fonctionnaire demeure à considérer, même s'il reste relativement faible à comparer par rapport aux exercices 2005 et 2006 ; période qui a été marquée par le départ volontaire d'un grand nombre de fonctionnaires à la retraite anticipée. Aujourd'hui, le départ volontaire à la retraite anticipée est constaté de moins en moins.

SEGMENT DES CLIENTS DIRECTS (NON CONVENTIONNES ET NON FONCTIONNAIRES)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire serait insuffisamment provisionné.

Dans ce segment, EQDOM entend se développer de manière plus prudente et raisonnée, dans ce sens, et grâce une stricte sélectivité au moment de l'octroi du crédit (refonte des scores d'octroi et mise en place d'un profiling risques des clients).

XI.2. Risque lié à l'évolution du TMIC

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) est calculé par les autorités monétaires sur la base annuelle du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) de l'année précédente qui est affecté d'un coefficient de marge.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC, notamment grâce au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

XI.3. Risque de taux et de liquidité

A l'instar de tous les établissements financiers, la société EQDOM est exposée au risque de taux d'intérêt. Une hausse des taux d'intérêt sur le marché impliquerait un renchérissement du coût de refinancement.

Dans ce contexte, La Société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, Eqdom a recourt à des BSF et à l'interbancaire (spot ou CMT) et également dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA.

La société adopte les principes de prudence du groupe. Il s'agit notamment de :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration des reportings mensuels et trimestriels destinés au groupe, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossement des sources de refinancement aux emplois ;
- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis par Eqdom et le groupe lors d'un comité ALM auquel participe le Groupe et la maison mère SG Maroc.
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF essentiellement).

XI.4. Risque d'exploitation

EQDOM dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise.

Elle dispose également d'un Plan de Continuité Informatique (PCI) qui consiste en la mise en place d'une plateforme informatique de secours en cas de crise. Ce même plan est adapté aux exigences du plan PCA.

Dans le contexte de la crise covid-19, la cellule de crise EQDOM a été activée le 02-03-2020 donnant lieu au déploiement des actions suivantes :

- Dotation des collaborateurs de PC portables équipés en VPN,
- Adoption du mode de travail (Télétravail) et réaménagement des horaires de travail,
- Prise en charge des frais de dépistage des collaborateurs,
- Renforcement des mesures sanitaires (nettoyage et désinfection des locaux du siège et agences),
- Approvisionnement et distribution des masques et gel hydro alcoolique pour l'ensemble des collaborateurs,
- Mise en place des mesures barrières et de distanciation,
- Sensibilisation des collaborateurs sur le respect des mesures de sécurité (Communiqués de la Direction Générale).

Par ailleurs, le dispositif de PCA a connu certaines évolutions en 2020, notamment sur les aspects suivants :

- Les travaux de la revue documentaire PCA/GC pour l'exercice 2020 ont été réalisés.
- Pour maintenir le dispositif PCA /GC en conditions opérationnelles, un nouveau calendrier des tests a été mis en place.

XI.5. Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisés, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

➤ Risque de conduite inappropriée ('misconduct')

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'EQDOM, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec notre code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour nos parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'EQDOM. Nos parties prenantes incluent notamment nos clients, nos employés, les actionnaires, nos fournisseurs et l'environnement.

EQDOM vise les plus hauts standards de qualité de service, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

EQDOM a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

1. Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle ;
2. Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'EQDOM : les Valeurs, le Code de conduite, et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs ;

Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus

RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.

➤ Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, EQDOM :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée ;
- S'est engagée, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'EQDOM en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique
- Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et

acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'EQDOM fait l'objet d'une analyse spécifique.

- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise, et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

➤ Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-dessus, EQDOM encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

EQDOM se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Une analyse de l'environnement en termes de risque opérationnel et un système de détection des signaux faibles.
- Le déploiement de processus de traitement sécurisés, de dispositifs de prévention spécifique et un dispositif de contrôle interne.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) ;
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'autoévaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle.

La prévention des risques spécifiques : la lutte contre la fraude par la diffusion de procédures, des actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude. La mise en place d'un comité dédié à la fraude afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs.

Les efforts se poursuivent afin de contrecarrer les pratiques de fraude, un dispositif étoffé a été mis en place à compter de 2019 et renforcé depuis 2021, parmi les indicateurs identifiés, le suivi de l'évolution des fraudes évitées par rapport aux subies. Son évolution à la hausse permet d'attester que les actions mises en place et renforcées au fur et mesure parviennent à contrecarrer de plus en plus les pratiques des fraudeurs.

XI.6. Risque relatif aux adossements actif / passif

La société adopte les principes de prudence du groupe auquel elle appartient. Il s'agit notamment de :

- La négociation des emprunts, au fur et à mesure des besoins observés.
- L'adossément de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration, par la Direction financière, de reporting mensuels et trimestriels destinés à la Direction Générale de l'entité et à la société mère, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossément des sources de refinancement aux emplois ;
- L'échéancement des éléments du bilan permet de calculer les impasses de liquidité et les Gap de taux par pas de temps ;
- Pour le risque de liquidité, les impasses de liquidité sont associées aux seuils et limites définissant le minimum exigible ;
- La gestion du risque structurel de taux repose notamment sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des éléments du bilan, aux mouvements des taux d'intérêts selon différents scénarios ± 10 bps et ± 100 bps. La sensibilité de la VAN doit respecter les seuils et limites notifiés par le groupe ;

- Tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validés par la Direction Générale d'EQDOM et la supervision du groupe.
- L'ALM s'assure par la suite du suivi des plans d'action validés ;
- Les seuils et les limites sont suivis par la société mère ;
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF).

XI.7. Risque de modification du cadre réglementaire

EQDOM est soumise à l'instar des banques et des autres sociétés de financement marocaines, au risque de changement réglementaire (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib en matière de déclassement en défaut, mesures relatives à la protection du consommateur, etc...), toutefois, grâce à un son dispositif de veille, appuyé par les échanges réguliers avec la banque et les différents instances de supervision notamment Groupe, EQDOM est en mesure de faire face à ce type de risque, et arrive ainsi à les éviter ou à limiter leurs impacts.

XI.8. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires

Une politique commerciale résolument orientée vers la croissance diversifiée, associé à une maîtrise des risques sur les autres segments, permettront à EQDOM de limiter de manière saine son niveau de concentration dans ce segment tout en développant son mix produit. En 2022, EQDOM n'a pas connu de changement significatif de son mix produit.

XI.9. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits

Le risque de remboursement anticipé / rachat de crédits est un risque inhérent à l'activité d'EQDOM et qui fait l'objet d'un suivi particulier, dans ce sens, et afin d'atténuer l'impact dudit remboursement ou rachat, EQDOM a mis en place des dispositions commerciales consistant en un suivi rapproché des demandes de délivrance des notices RPA afin de contrecarrer au maximum les départs et des barèmes défense encours.

XI.10. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique

Au cours de la période s'étalant de 2022 au premier semestre 2023, EQDOM a observé une sensibilisation croissante aux enjeux environnementaux et aux changements climatiques. Dans ce cadre, l'entreprise a entrepris l'élaboration d'une feuille de route RSE intégrant l'approche ESG telle que préconisée par le Groupe Société Générale.

Ce cadre reflète l'engagement de l'entreprise envers des pratiques commerciales éthiques et responsables, tout en anticipant les demandes croissantes des parties prenantes pour une prise en compte plus systématique des facteurs environnementaux dans le pilotage global de son activité.

Par ailleurs, EQDOM reconnaît l'importance stratégique de la transition vers des modes de transport plus durables. Dans cette optique, l'entreprise vise à établir des partenariats de financement avec des intervenants majeurs du secteur des véhicules électriques et hybrides. Ces partenariats permettront non seulement d'offrir des solutions de financement novatrices à la clientèle, mais également de contribuer de manière concrète à la réduction des émissions de carbone liées au transport.

EQDOM œuvre actuellement à l'implémentation des axes stratégiques identifiés à travers une approche proactive et réfléchie envers les défis environnementaux, climatiques et plus généralement les défis relevant de sa responsabilité sociale. L'entreprise a l'ambition de se positionner en tant qu'acteur responsable, tout en se préparant à saisir les opportunités émergentes dans ce paysage en évolution.

EQDOM n'a pas identifié de risque financier lié aux questions environnementales durant l'exercice 2022

Partie XII. Annexes

Statuts

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/entity/eqdom-80361263>

Rapport financier annuel

- 2022 : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/RAPPORT_FINANCIER_ANNUEL_2022.pdf
- 2021 : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_269.pdf
- 2020 : https://institutionnel.eqdom.ma/upload/MoDUle_3/File_3_245.pdf

Communication financière

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Communiqués de presse

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1